GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel de 2023,

le document Information financière supplémentaire (IFS) ou le document Information réglementaire supplémentaire (IRS) du quatrième trimestre de 2023. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2023.

				Page	
Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les inf	ormations, se reporter	aux pages ci-après.
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	83-88, 92, 98, 99-101, 112-113		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	76-82		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	72, 109		
Gouvernance pour la gestion	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	84-87		
des risques, et modèle	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	83-84		
de gestion des risques	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	71, 83, 88-116		
et modèle d'affaires	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	70, 87-88, 95, 112		
Adéquation des fonds	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	67-69, 73, 219		1-3, 6
propres et actifs pondérés	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	67		1-3, 5
en fonction	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
des risques	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	68-70, 112		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APR) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	70-71	9-13	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APR	89-92, 94-95		13
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			33-49, 56-61
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APR par type de risque			16-17
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	91, 95, 99-100		75-77
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	101-103, 105-106		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	104, 214		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	109-111		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	106-109		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	93		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	93, 96-97		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	94-97, 99-100		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	94-97		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	54-66, 88-92, 171-178, 187, 190-191, 217-218	21-36	1-5, 13, 16, 18-77
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	62, 147-148, 153-154, 177		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	60, 174-176	25, 29	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	91, 159, 182-183, 187, 190-191		50-52, 62-66
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	91, 151, 159		
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	98-100, 112-116		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	81-82, 212-213, 221		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 comparativement à l'exercice précédent. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Le présent rapport de gestion est daté du 29 novembre 2023. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS Résultat net Produits Provision pour pertes sur créances Charges Impôts et taxes Information financière trimestrielle	18 20 26 27 28 29 30 31	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE Revue du bilan Qualité du portefeuille de crédit Situation des fonds propres Titrisation et arrangements hors bilan Transactions entre parties liées Instruments financiers FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs Gestion des risques	53 54 67 73 74 75
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION Description des activités Services bancaires personnels et commerciaux au Canada Services de détail aux États-Unis Gestion de patrimoine et Assurance Services bancaires de gros Siège social	33 35 39 44 48 51	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES Méthodes et estimations comptables critiques Modifications de méthodes comptables courantes et futures Contrôles et procédures INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES GLOSSAIRE	116 120 121 121 130
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS 2022 Sommaire du rendement de 2022	52		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse https://www.td.com, sur le site SEDAR+ à l'adresse https://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2023 ») du rapport annuel 2023 de la arubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2024 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires de soncies et services bancaires de rospection de 2023 et orientation pour 2024 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2024 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; le risque lié à la modélisation; les activités frauduleuses: le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon des taux interbancaires offerts; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2023, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question à la section « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2023 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2024 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2023 et orientation pour 2024 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Résultats d'exploitation		
Total des produits – comme présentés	50 492 \$	49 032 \$
Total des produits – rajustés¹	51 839	46 170
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 933	1 067
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 705	2 900
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	30 768	24 641
Charges autres que d'intérêts – rajustées¹	27 430	24 359
Résultat net – comme présenté	10 782	17 429
Résultat net – rajusté ¹	15 143	15 425
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)	005.0	024.0 #
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	895,9 \$	831,0 \$
Total de l'actif	1 957,0	1 917,5
Total des dépôts	1 198,2	1 230,0
Total des capitaux propres	112,1	111,4
Total des actifs pondérés en fonction des risques ²	571,2	517,0
Ratios financiers		4000
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ³	10,1 %	18,0 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	14,4	15,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	13,6	24,3
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	18,9	21,2
Ratio d'efficience – comme présenté ³	60,9	50,3
Ratio d'efficience – rajusté ^{1,3}	52,9	52,8
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,34	0,14
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)		
Résultat par action		0.40.4
De base	5,61 \$	9,48 \$
Dilué	5,60	9,47
Dividendes par action	3,84	3,56
Valeur comptable par action ³	56,58	55,00
Cours de clôture ⁴	77,46	87,19
Actions en circulation (en millions)	4 000 5	4 040 5
Nombre moyen – de base	1 822,5	1 810,5
Nombre moyen – dilué	1 824,4	1 813,6
Fin de période	1 790,7	1 820,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	138,7 \$	158,7 \$
Rendement en dividendes ³	4,6 %	3,8 %
Ratio de versement de dividendes ³	68,3	37,5
Ratio cours/bénéfice ³	13,8	9,2
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ³	(6,9)	0,9
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ^{1, 3}		
Résultat par action De base	8.00 \$	8.38 \$
		.,
Dilué	7,99	8,36
Ratio de versement de dividendes	47,9 %	42,5 %
Ratio cours/bénéfice	9,7	10,4
Ratios des fonds propres ²	44.4.0/	163.00
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	14,4 %	16,2 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	16,2	18,3
Ratio du total des fonds propres	18,1	20,7
Ratio de levier	4,4	4,9
Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	32,7	35,2
Ratio de levier TLAC	8,9	9,4

¹ La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utiliés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

² Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, les exigences de levier et la ligne directrice sur la TLAC du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

 $^{^{\}rm 3}$ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

a) Charges de restructuration

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a pris certaines mesures afin de réduire les coûts et d'atteindre une plus grande efficience. Dans le cadre de ces mesures, la Banque a engagé des charges de restructuration de 363 millions de dollars qui sont principalement liées aux indemnités de départ et à d'autres charges du personnel, aux initiatives d'optimisation des biens immobiliers et à la dépréciation d'actifs. La Banque prévoit engager des charges de restructuration additionnelles de même importance au premier semestre de l'année civile 2024.

b) Acquisition de Cowen Inc.

Le 1er mars 2023, la Banque a conclu l'acquisition de Cowen Inc. (« Cowen »). Cette acquisition permet d'accélérer la stratégie de croissance à long terme aux États-Unis du secteur Services bancaires de gros et d'ajouter des services et produits complémentaires à ceux déjà offerts par les entreprises de la Banque. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés par la Banque à compter de la date de clôture et présentés principalement dans le secteur Services bancaires de gros. La contrepartie comprenait 1 500 millions de dollars (1 100 millions de dollars américains) au comptant contre la totalité des actions ordinaires en circulation de Cowen, 253 millions de dollars (186 millions de dollars américains) pour le règlement des actions privilégiées de série A de Cowen et un montant de 205 millions de dollars (151 millions de dollars américains) pour le remplacement des attributions de rémunération fondée sur des actions.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La répartition du prix d'acquisition peut faire l'objet d'ajustements au cours de la période d'évaluation, qui ne doit pas excéder un an après la date d'acquisition, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances. L'acquisition a représenté un ajout de 10 800 millions de dollars (7 933 millions de dollars américains) aux actifs et de 9 884 millions de dollars (7 261 millions de dollars américains) aux passifs. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis a été affecté comme suit : 298 millions de dollars (219 millions de dollars américains) après impôt aux autres immobilisations incorporelles et 744 millions de dollars (546 millions de dollars américains) au goodwilll.

c) Résiliation de l'entente de fusion avec First Horizon Corporation

Le 4 mai 2023, la Banque et First Horizon Corporation (« First Horizon » ou « FHN ») ont annoncé qu'elles se sont entendues pour mettre fin à leur entente de fusion précédemment annoncée visant l'acquisition par la Banque de First Horizon. Conformément aux modalités de l'entente de résiliation, la Banque a versé à First Horizon un paiement de 306 millions de dollars (225 millions de dollars américains) en espèces le 5 mai 2023. Le paiement d'indemnité de résiliation a été comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts du troisième trimestre de l'exercice 2023 et présenté dans le secteur Siège social.

Dans le cadre de la transaction, la Banque avait investi 494 millions de dollars américains dans des actions privilégiées sans droit de vote de First Horizon. Au cours du deuxième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une perte de rajustement de valeur de 199 millions de dollars (147 millions de dollars américains) sur ce placement. Le 26 juin 2023, conformément aux conditions de la convention d'achat d'actions privilégiées, les actions privilégiées ont été converties en environ 19,7 millions d'actions ordinaires de First Horizon, ce qui a donné lieu à la comptabilisation par la Banque d'une perte de 166 millions de dollars (126 millions de dollars américains) au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023 dans les autres éléments du résultat global fondée sur le cours des actions ordinaires de First Horizon au moment de la conversion.

La Banque avait également mis en œuvre une stratégie visant à atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition. La Banque a déterminé que la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe de First Horizon et de certaines immobilisations incorporelles aurait été sensible aux variations des taux d'intérêt. La juste valeur des actifs nets aurait déterminé le montant du goodwill à comptabiliser à la clôture de l'acquisition. Les augmentations du goodwill et des immobilisations incorporelles auraient eu une incidence négative sur les ratios de fonds propres, étant donné que ces actifs sont déduits des fonds propres en vertu des règles de Bâle III du BSIF. Afin d'atténuer l'incidence de cette volatilité sur les fonds propres à la clôture, la Banque a annulé la désignation de certains swaps de taux d'intérêt qui couvraient des placements à revenu fixe inclus dans des relations de comptabilité de couverture de juste valeur.

Par suite de l'annulation de la désignation, les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché de ces swaps ont été comptabilisés dans le résultat sans montant compensatoire correspondant provenant des placements précédemment couverts. Ces profits (pertes) auraient eu pour effet d'atténuer l'incidence sur les fonds propres des variations du montant de goodwill comptabilisé à la clôture de l'acquisition. L'annulation de la désignation a également donné lieu à l'amortissement de l'ajustement au montant de base des placements dans les produits d'intérêts nets sur la durée de vie restante prévue des placements.

Avant la résiliation de l'entente de fusion le 4 mai 2023, la Banque a comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 des produits autres que d'intérêts de (1 386) millions de dollars liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps et des produits d'intérêts nets de 262 millions de dollars liés à l'amortissement de l'ajustement au montant de base. De plus, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a comptabilisé des produits autres que d'intérêts de 585 millions de dollars liés aux intérêts nets gagnés sur les swaps.

Après l'annonce de la résiliation de l'entente de fusion, la Banque a mis fin à cette stratégie et a rétabli la comptabilité de couverture pour le portefeuille de placements à revenu fixe en concluant de nouveaux swaps à des taux du marché plus élevés. Les produits comptabilisés relatifs à cette stratégie seront contrepassés au fil du temps, ce qui entraînera une diminution des produits d'intérêts nets. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la diminution des produits d'intérêts nets s'est établie à (127) millions de dollars et a été présentée dans le secteur Siège social.

De plus, la Banque avait mis en place une stratégie visant à atténuer le risque de change sur la contrepartie en trésorerie libellée en dollars américains attendue. Après la résiliation de l'entente de fusion, la Banque a mis fin à cette stratégie. Compte tenu de l'appréciation du dollar américain au cours de la période où cette stratégie était en œuvre, la Banque était en situation de profit net à la date de la cessation de la couverture et les profits nets cumulés ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

d) Mise en œuvre du dividende pour la relance au Canada et modification du taux d'imposition des sociétés

Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32, Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi met en œuvre le dividende pour la relance au Canada (« DRC ») ainsi qu'une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition fédéral canadien pour les groupes de banques et d'assureurs-vie.

La mise en œuvre du DRC a donné lieu à une charge d'impôt sur le résultat de 553 millions de dollars et à une charge comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de 239 millions de dollars au premier trimestre de 2023.

L'augmentation de 1,5 % du taux d'imposition fédéral canadien, calculée au prorata pour la première année d'imposition se terminant après le 7 avril 2022, s'est traduite par une charge d'impôt sur le résultat de 82 millions de dollars et une économie d'impôt de 75 millions de dollars se rapportant à l'exercice 2022, comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au premier trimestre de 2023. De plus, la Banque a procédé à la réévaluation de certains actifs et passifs d'impôt différé au Canada en raison de l'augmentation du taux d'imposition, ce qui a entraîné une augmentation des actifs d'impôt différé nets de 50 millions de dollars qui a été comptabilisée à titre de charge d'impôt.

e) Règlement du litige Stanford

Le 24 février 2023, dans l'affaire Rotstain v. Trustmark National Bank, et al. aux États-Unis, la Banque a conclu un accord de principe (l'« accord » ou l'« entente ») quant au litige impliquant le Stanford Financial Group (le « litige Stanford ») en vertu duquel la Banque a accepté de verser 1,205 milliard de dollars américains au séquestre pour la Stanford Receivership Estate. Aux termes de l'entente, la Banque a conclu un règlement avec le séquestre, l'Official Stanford Investors Committee et d'autres plaignants dans le litige. Ces parties ont convenu d'une ordonnance d'abandon et de renonciation à toute réclamation actuelle ou future découlant du litige concernant Stanford ou liée à ce litige. À la suite de cette entente, la Banque a comptabilisé une provision d'environ 1,6 milliard de dollars avant impôt (1,2 milliard de dollars après impôt) au premier trimestre de 2023. La Banque a comptabilisé une perte de change de 39 millions de dollars (28 millions de dollars après impôt) au deuxième trimestre de 2023 reflétant l'incidence de l'écart entre le taux de change utilisé pour comptabiliser la provision (en vigueur le 31 janvier 2023) et le taux de change au moment où l'accord a été conclu.

f) Cotisation spéciale à la Federal Deposit Insurance Corporation

Le 16 novembre 2023, la Federal Deposit Insurance Corporation a annoncé la version définitive d'une réglementation établissant une cotisation spéciale visant à recouvrer les pertes subies par le Deposit Insurance Fund en raison de la protection des déposants non assurés dans le cadre des faillites bancaires survenues aux États-Unis au printemps de 2023 (la « cotisation spéciale »). La cotisation spéciale devrait entraîner la comptabilisation d'une provision d'environ 300 millions de dollars américains avant impôts au premier trimestre de l'exercice 2024 de la Banque.

APERCU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27,5 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD aux États-Unis et une participation dans The Charles Schwab Corporation; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD Inc. et TD Cowen. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 16 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2023, les actifs de la TD totalisaient 1,96 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale est toujours en voie de ralentir au cours des années civiles 2023 et 2024, mais dans une moindre mesure que prévu au trimestre précédent. L'inflation a, de façon générale, continué à ralentir dans l'ensemble des pays du G-7, et un plus grand nombre de banques centrales ont fait une pause dans les hausses de taux d'intérêt. Les banques centrales resteront vigilantes face à l'inflation et de nouvelles hausses de taux ne sont pas à exclure, mais la plupart d'entre elles procèdent à des ajustements précis des taux d'intérêt à ce stade. L'effet différé des hausses cumulées des taux d'intérêt devrait être le principal facteur qui freinera la croissance économique et ramènera l'inflation plus près des fourchettes cibles des différentes zones géographiques d'ici la fin de l'année civile 2024.

L'économie des États-Unis a affiché une croissance annualisée de 4,9 % au troisième trimestre civil de 2023. La demande intérieure sous-jacente a progressé à un rythme impressionnant de 3,5 %, les dépenses de consommation s'étant accélérées après avoir connu un certain essoufflement au deuxième trimestre civil. Les dépenses gouvernementales se sont accélérées, sous l'effet d'une hausse des dépenses fédérales consacrées à la défense. L'activité dans le secteur de l'habitation a également augmenté pour la première fois depuis plus de deux ans, en raison de la baisse des taux hypothécaires plus tôt dans l'année. Toutefois, les investissements des entreprises ont fléchi, après avoir été plus élevés que prévu au cours du premier semestre de l'année civile 2023.

En octobre, le marché de l'emploi aux États-Unis était encore tendu, le taux de chômage étant toujours historiquement bas, à 3,9 %. Toutefois, des signes indiquent que la demande de main-d'œuvre ralentit, comme en témoignent le ralentissement de la croissance tendancielle des masses salariales et une légère hausse du taux de chômage au cours des six derniers mois. Bien que le ralentissement de l'inflation globale ait stagné au cours des derniers mois en raison de la hausse des coûts de l'énergie, les mesures de l'inflation de base ont continué à baisser. Les prix des services sous-jacents continuent d'être une source de pression persistante sur les prix. Étant donné que l'inflation demeure bien supérieure à la cible de 2 % de la Réserve fédérale américaine, la banque centrale demeure très attentive aux risques d'inflation à la hausse.

Les Services économiques TD continuent de croire qu'il est possible que les taux des fonds fédéraux puissent augmenter d'un autre quart de point par rapport à la fourchette actuelle de 5,25 % à 5,50 % au début de l'année civile 2024. Le contexte économique demeure instable. Si la banque centrale constate des signes d'un autre ralentissement du marché du travail et est de plus en plus convaincue que l'inflation se rapproche de son objectif de 2 %, elle pourrait décider de maintenir les taux d'intérêt à leur niveau actuel. En raison de la hausse marquée des taux d'intérêt au cours de la dernière année, de la tendance au resserrement des conditions de crédit et des conditions financières aux États-Unis et de la possibilité de périodes de tensions financières continues liées aux facteurs de risques, la probabilité d'une récession aux États-Unis demeure élevée.

L'économie canadienne a été touchée par de nombreux événements économiques temporaires, qui ont contribué à la faiblesse des données sur l'activité économique. Le PIB réel est resté pratiquement inchangé au deuxième trimestre civil de 2023, reflétant le ralentissement des dépenses de consommation et la faiblesse persistante de l'activité dans le secteur de l'habitation. Les investissements des entreprises ont été un point positif, les investissements dans les structures d'ingénierie et le matériel de transport ayant augmenté.

Malgré les signes de ralentissement de l'économie canadienne, les progrès concernant l'inflation ont stagné au cours des derniers mois. La croissance tendancielle de l'emploi a ralenti en deçà de celle de la population active, ce qui a fait augmenter le taux de chômage. Les Services économiques TD s'attendent à ce que le taux de chômage continue d'augmenter au cours des prochains mois, contribuant à la faiblesse prolongée des dépenses de consommation. Compte tenu de l'incertitude entourant l'incidence des hausses importantes des taux d'intérêt sur les ménages canadiens fortement endettés, le risque de récession demeure élevé au Canada aussi.

La Banque du Canada a laissé son taux de financement à un jour inchangé à 5,00 % depuis juillet, mais elle s'est dite préoccupée par la persistance de l'inflation sous-jacente. Les Services économiques TD ne prévoient pas de nouvelles hausses des taux d'intérêt, mais les nouvelles données économiques détermineront si de nouvelles hausses seront nécessaires au Canada pour ramener l'inflation à la cible de 2 %. Le dollar canadien devrait se maintenir dans une fourchette de 0,72 \$ à 0,74 \$ US au cours des prochains trimestres.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficience rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation et convention sur les CDA

Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque est un actionnaire important (la « transaction avec Schwab »). Le 1er août 2022, la Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab au prix de 66,53 \$ US l'action pour un produit de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars américains), ce qui a réduit la participation de la Banque dans Schwab à environ 12,0 %. La Banque a comptabilisé un montant de 997 millions de dollars reclassée du cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat) au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprend les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ainsi que la quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2023.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2019 »), dont la date d'échéance initiale était le 1^{er} juillet 2031. En vertu de la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, à partir du 1^{er} juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certaines limites et de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a demandé à bénéficier d'une plus grande souplesse opérationnelle de sorte que les soldes des comptes de dépôt de passage puissent fluctuer au fil du temps,

selon certaines conditions et sous réserve de certaines limites. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Transactions entre parties liées » du rapport de gestion de 2023.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu une convention révisée sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2023 » ou la « convention sur les CDA avec Schwab »), laquelle remplace la convention sur les CDA avec Schwab de 2019. Selon la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, la Banque continue de mettre des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts en sus du niveau plancher des obligations à taux fixe est désignée comme des obligations à taux variable. Par rapport à la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, la convention sur les CDA avec Schwab de 2023 prolonge la date d'expiration initiale de trois ans, jusqu'au 1er juillet 2034, et prévoit des soldes de dépôts moins élevés au cours des six premières années et des soldes plus élevés pour les dernières années. Plus précisément, jusqu'en septembre 2025, le montant total des obligations à taux fixe servira de niveau plancher. Par la suite, le niveau plancher sera établi à 60 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a l'option de racheter jusqu'à 6,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe en versant à la Banque certains frais conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, sous réserve de certaines limites.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, Schwab a exercé son option de racheter 6,1 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe et a versé des frais de résiliation de 305 millions de dollars (227 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. Ces frais visent à compenser les pertes subies par la Banque au cours de l'exercice considéré en raison de l'abandon de certaines relations de couverture ainsi que la perte de revenus. L'incidence nette est comptabilisée dans les produits d'intérêts nets.

Le tableau qui suit détaille les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2	RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés		
(en millions de dolla	rs canadiens)	2023	2022
Produits d'intérêts	nets	29 944 \$	27 353 \$
Produits autres que	d'intérêts	20 548	21 679
Total des produits		50 492	49 032
Provision pour pert	es sur créances	2 933	1 067
Indemnisations d'a	ssurance et charges connexes	3 705	2 900
Charges autres que	e d'intérêts	30 768	24 641
Résultat avant in	pôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	13 086	20 424
Charge (recouvrem	ent) d'impôt sur le résultat	3 168	3 986
Quote-part du résu	ltat net de la participation dans Schwab	864	991
Résultat net – coi	nme présenté	10 782	17 429
Dividendes sur acti	ons privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	563	259
Résultat net attri	buable aux actionnaires ordinaires	10 219 \$	17 170 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » ou « Apercu des résultats financiers ».

TABLEAU 3 MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Résultats d'exploitation – rajustés		
Produits d'intérêts nets ⁶	30 394 \$	27 307 \$
Produits autres que d'intérêts ^{1, 6}	21 445	18 863
Total des produits	51 839	46 170
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 933	1 067
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 705	2 900
Charges autres que d'intérêts²	27 430	24 359
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	17 771	17 844
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 701	3 595
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab³	1 073	1 176
Résultat net – rajusté	15 143	15 425
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	563	259
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 580	15 166
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁴	(313)	(242)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁵	(149)	(111)
Quote-part des charges de restructuration liées à la participation dans Schwab ^s	(35)	_
Charges de restructuration ²	(363)	_
Charges d'acquisition et d'intégration ²	(434)	(18)
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN ²	(344)	(96)
Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN ²	(306)	_
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée ⁶	(1 251)	1 641
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement ¹	(57)	_
(Règlement) recouvrement lié au règlement d'un litige ^{1, 2}	(1 642)	224
Profit à la vente d'actions de Schwab¹	-	997
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(42)	(26)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	(25)	(16)
Charges de restructuration	(97)	_
Charges d'acquisition et d'intégration	(89)	(4)
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN	(85)	(23)
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée	(308)	405
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement	(16)	_
(Règlement) recouvrement lié au règlement d'un litige	(456)	55
DRC et augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022 ⁷	585	_
Total des rajustements pour les éléments à noter	(4 361)	2 004
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	10 219 \$	17 170 \$

- ¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants
- Règlement du litige Stanford 2023 : 39 millions de dollars. Ce montant reflète la perte de change et est présenté dans le secteur Siège social.
- ii. Règlement au Canada dans l'affaire TD Bank, N.A v. Lloyd's Underwriters et al. selon lequel la Banque a recouvré des pertes encourues en raison du règlement précédemment conclu aux États-Unis visant des poursuites liées à une combine à la Ponzi qui aurait été montée par Scott Rothstein 2022 : 224 millions de dollars, présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- iii. Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement – 2023 : 57 millions de dollars, présentée dans le secteur Siène social.
- iv. La Banque a vendu 28,4 millions d'actions ordinaires sans droit de vote de Schwab et a comptabilisé un profit à la vente – 2022 : 997 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social.
- ² Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :
 - Amortissement des immobilisations incorporelles acquises 2023 : 193 millions de dollars, 2022 : 106 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social.
 - ii. Charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – 2023 : 95 millions de dollars, 2022 : 62 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social.
 - iii. Charges d'acquisition et d'intégration 2023 : 434 millions de dollars, 2022 : 18 millions de dollars, présentées dans le secteur Services bancaires de gros.
 - iv. Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon 2023 : 344 millions de dollars, 2022 : 96 millions de dollars, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
 - v. Paiement lié à la résiliation de la transaction avec First Horizon 2023 : 306 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social.
 - vi. Règlement du litige Stanford 2023 : 1 603 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social.
 - vii. Charges de restructuration 2023 : 363 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social.

- ³ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces éléments est présentée dans le secteur Siège social.
 - i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab 2023 : 120 millions de dollars, 2022 : 136 millions de dollars.
 - ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – 2023 : 54 millions de dollars, 2022 : 49 millions de dollars.
 - iii. Quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab 2023 : 35 millions de dollars.
- 4 L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans schwab présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 2 et 3 pour les montants.
- 5 L'incidence des charges liées à la participation dans Schwab comprend les éléments suivants présentés dans le secteur Siège social : i) les charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab; ii) la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade, après impôt; et iii) la quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab, après impôt. Se reporter aux notes de bas de tableau 2 et 3 pour les montants.
- ⁶ Avant le 4 mai 2023, l'incidence indiquée vise les périodes précédant la résiliation de la transaction avec First Horizon et comprend les éléments suivants présentés dans le secteur Siège social : i) les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts 2023 : (1 386) millions de dollars, 2022 : 1 487 millions de dollars; ii) l'amortissement de l'ajustement au montant de base lié à l'annulation de la désignation de relations de comptabilité de couverture de juste valeur, comptabilisé dans les produits d'intérêts nets 2023 : 262 millions de dollars, 2022 : 154 millions de dollars, et iii) les produits (charges) d'intérêts comptabilisés sur les swaps de taux d'intérêt, reclassés des produits autres que d'intérêts aux produits d'intérêts nets sans incidence sur le total du résultat net rajusté 2023 : 585 millions de dollars, 2022 : 108 millions de dollars. Après la résiliation de l'entente de fusion, l'effet résiduel de la stratégie est contrepassé dans les produits d'intérêts nets 2023 : (127) millions de dollars.
- 7 Le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022 comptabilisés en 2023 sont présentés dans le secteur Siège social.

23

TABLEAU 4	RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ		
(en dollars canadiens	5)	2023	2022
Résultat de base	par action – comme présenté	5,61 \$	9,48 \$
Rajustements pour les éléments à noter		2,39	(1,11)
Résultat de base	par action – rajusté	8,00 \$	8,38 \$
Résultat dilué par	r action – comme présenté	5,60 \$	9,47 \$
Rajustements pour	les éléments à noter	2,39	(1,10)
Résultat dilué par	r action – rajusté	7,99 \$	8,36 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 5	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT	T SUR LE RÉSULTAT	
(en millions de dollar	canadiens)	2023	2022
Schwab ¹		120 \$	136 \$
mmobilisations incorporelles liées aux Services bancaires de gros		117	24
Divers		34	56
Inclus dans les élé	ments à noter	271	216
Logiciels et droits de	e gestion d'actifs	365	385
Amortissement de	es immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	636 \$	601 \$

¹ Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11 % à compter du premier trimestre de 2023, comparativement à 10,5 % pour l'exercice 2022.

TABLEAU 6	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollar	s canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Capitaux propres m	oyens attribuables aux actionnaires ordinaires	101 555 \$	95 326 \$
Résultat net attril	puable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	10 219	17 170
Éléments à noter, a	près impôt sur le résultat	4 361	(2 004)
Résultat net attril	puable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 580 \$	15 166 \$
	apitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté apitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	10,1 % 14,4	18,0 % 15,9

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en

pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

TABLEAU 7	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNA	AIRES ORDINAIRES	
(en millions de dolla	rs canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Capitaux propres n	noyens attribuables aux actionnaires ordinaires	101 555 \$	95 326 \$
Autres immobilisati	e et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab ions incorporelles acquises moyennes¹ 'éré connexes moyens	17 919 6 127 584 (154)	16 803 6 515 492 (172)
Capitaux propres	corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	77 079	71 688
	buable aux actionnaires ordinaires – comme présenté s immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	10 219 271	17 170 216
des immobilisat	buable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement tions incorporelles acquises, après impôt sur le résultat noter, après impôt sur le résultat	10 490 4 090	17 386 (2 220)
Résultat net attri	buable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 580 \$	15 166 \$
	apitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires apitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	13,6 % 18,9	24,3 % 21,2

¹ Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

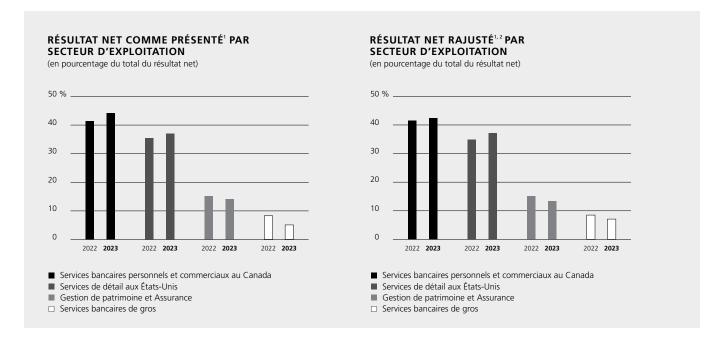
INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur

Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

TABLEAU 8 INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉS	SULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UN	IIS
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023 par rapport à 2022 Augmentation (diminution)	2022 par rapport à 2021 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits – comme présentés	657	312 \$
Total des produits – rajustés¹	657	311
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	370	171
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	351	166
Résultat net, après impôt – comme présenté	215	111
Résultat net, après impôt – rajusté ¹	229	114
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ²	51	15
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme préser	nté, après impôt 266	126
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté, après	impôt¹ 280	129
Résultat par action (en dollars canadiens)		-
Résultat de base – comme présenté	0,15	0,07 \$
Résultat de base – rajusté ¹	0,15	0,07
Résultat dilué – comme présenté	0,15	0,07
Résultat dilué – rajusté ¹	0,15	0,07
Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.	² La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Amer de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décala	
Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2023	2022
Dollar américain	0,741	0,777

Résultat net



Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 10 782 millions de dollars, en baisse de 6 647 millions de dollars, ou 38 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse reflète l'augmentation des charges autres que d'intérêts, l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une hausse des produits. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 15 143 millions de dollars, en baisse de 282 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 10,1 %, contre 18,0 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 14,4 %, contre 15,9 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la baisse du résultat net comme présenté s'explique par des diminutions de 5 920 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 555 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 277 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 25 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une augmentation de 130 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 5,60 \$, en baisse de 41 % par rapport à 9,47 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,99 \$, en baisse de 4 % par rapport à 8,36 \$ pour l'exercice précédent.

¹ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 50 492 millions de dollars, en hausse de 1 460 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 51 839 millions de dollars, en hausse de 5 669 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 29 944 millions de dollars, en hausse de 2 591 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à la croissance des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la diminution des produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros et la diminution du volume des dépôts des comptes de passage et des autres dépôts au sein du secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 30 394 millions de dollars, en hausse de 3 087 millions de dollars, ou 11 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 2 433 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 1 796 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 111 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, contrebalancées en partie par des diminutions de 1 399 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 350 millions de dollars dans le secteur Siège social.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

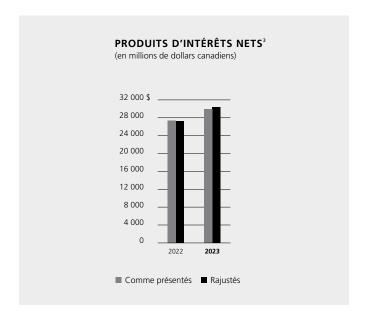
La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a augmenté de 5 points de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,74 %, par rapport à 1,69 % à l'exercice précédent, du fait de la hausse des marges sur les dépôts, reflet de la hausse des taux d'intérêt. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 20 548 millions de dollars, en baisse de 1 131 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée et le profit à la période précédente à la vente d'actions de Schwab. Les produits autres que d'intérêts rajustés se

sont établis à 21 445 millions de dollars, une hausse de 2 582 millions de dollars, ou 14 %, reflétant surtout des augmentations des commissions sur actions, des produits liés aux transactions bancaires mondiales, des honoraires de services-conseils et des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres dans le secteur Services bancaires de gros, qui comprend l'acquisition de Cowen Inc., ainsi qu'une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnisations d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux et de gestion de patrimoine.

Répartie par secteur, la diminution des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des baisses de 3 345 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 416 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 65 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par des augmentations de 2 386 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 309 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.



(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2023 par rapp	ort à 2022
			Variation
	2023	2022	en %
Services de placement et de valeurs mobilières			
Honoraires et commissions de courtage	1 263 \$	1 009 \$	25
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 518	1 489	2
Honoraires de prise ferme et de conseil	997	558	79
Frais de gestion de placements	636	651	(2)
Gestion de fonds communs	1 897	2 057	(8)
Honoraires de fiducie	109	105	4
Total des services de placement et de valeurs mobilières	6 420	5 869	9
Commissions sur crédit	1 796	1 615	11
Produits (pertes) de négociation	2 417	(257)	1 040
Frais de service	2 609	2 871	(9)
Services de cartes	2 932	2 890	1
Produits d'assurance	5 671	5 380	5
Autres produits (pertes)	(1 297)	3 311	(139)
Total	20 548 \$	21 679 \$	(5

³ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction

faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10	PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION		
(en millions de dollar	rs canadiens)		ercices clos 31 octobre
		2023	2022
Produits (pertes) de	négociation	2 417 \$	(257) \$
Produits (perte) d'ir	ntérêts nets1	435	1 963
Autres ²		(672)	690
Total		2 180 \$	2 396 \$
Rajustement de l'ée	quivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	180	117
Total des produit	s liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	2 360 \$	2 513 \$
Par produit			
Instruments à taux	d'intérêt et de crédit	821 \$	782 \$
Monnaies étrangèr	es	860	1 009
Actions et autres		679	722
Total des produits	s liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	2 360 \$	2 513 \$

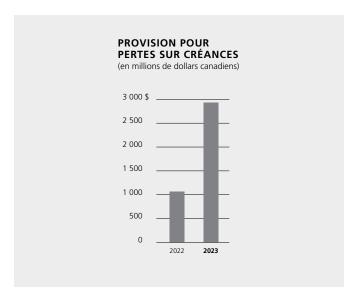
¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 933 millions de dollars, soit une hausse de 1 866 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 486 millions de dollars, en hausse de 1 049 millions de dollars, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 447 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 370 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré ont été en grande partie constatées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros, reflet des conditions de crédit et de la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,34 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 852 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 593 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 332 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 89 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.



² Comprennent des produits (pertes) tirés de valeurs mobilières désignées à la JVRN qui sont gérées dans un portefeuille de négociation de (548) millions de dollars (518 millions de dollars en 2022) présentés dans les autres produits (pertes) dans les états financiers consolidés de 2023 et d'autres rajustements.

Charges

CHARGES AUTRES OUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 30 768 millions de dollars, en hausse de 6 127 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris l'acquisition de Cowen Inc., le règlement du litige Stanford et la hausse des charges d'acquisition et d'intégration, y compris les charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 27 430 millions de dollars, en hausse de 3 071 millions de dollars, ou 13 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 2 607 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 1 727 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 1 271 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 524 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et une diminution de 2 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 3 705 millions de dollars, en hausse de 805 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des variations du taux d'actualisation, ce qui a donné lieu à une hausse correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts, l'accroissement de la gravité des sinistres et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités. Le ratio d'efficience rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 60,9 %, comparativement à 50,3 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté s'est établi à 52,9 %, comparativement à 52,8 % à l'exercice précédent.

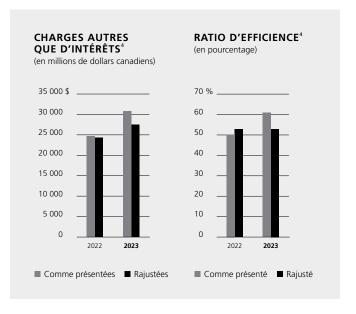


TABLEAU 11	CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE					
(en millions de dollar	rs canadiens, sauf indication contraire)	2023 par rapport à 2022				
		2023	2022	Variation en %		
	nges du personnel					
Salaires		9 559 \$	8 093 \$	18		
Rémunération au re	endement	4 065	3 303	23		
Prestations de retra	ite et autres avantages du personnel	2 129	1 998	7		
Total des salaires et	avantages du personnel	15 753	13 394	18		
	occupation des locaux					
Amortissement et p	pertes de valeur	987	925	7		
Loyers et entretien		812	735	10		
Total des charges li	ées à l'occupation des locaux	1 799	1 660	8		
Charges liées à la	technologie, au matériel et au mobilier					
Coûts associés au r	natériel et au mobilier, au traitement des données et aux licences	2 056	1 660	24		
Amortissement et p	pertes de valeur	252	242	4		
Total des charges li	ées à la technologie, au matériel et au mobilier	2 308	1 902	21		
Amortissement d	es autres immobilisations incorporelles	672	599	12		
Communication e	t marketing	1 452	1 355	7		
Charges de restru		363	-	100		
	vités de courtage et honoraires de sous-conseiller	456	408	12		
	onnels, services-conseils et services externes	2 490	2 190	14		
Autres charges		5 475	3 133	75		
Total des charges		30 768 \$	24 641 \$	25		
Ratio d'efficience –	comme présenté	60,9 %	50,3 %	1 060 pd		
Ratio d'efficience –	rajusté¹	52,9	52,8	10		

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁴ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 581 millions de dollars, ou 10,1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 818 millions de dollars, ou 20,5 %, en partie contrebalancée par une augmentation des autres impôts et taxes de 237 millions de dollars, ou 13,2 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 343 millions de dollars, ou 6,4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 106 millions de dollars, ou 2,9 %, et une hausse des autres impôts et taxes de 237 millions de dollars, ou 13.2 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 24,2 % pour 2023, par rapport à 19,5 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la mise en œuvre du dividende pour la relance au Canada et l'augmentation de 1,5 % du taux d'imposition fédéral canadien entrée en vigueur en 2022, l'incidence de la résiliation de la transaction avec First Horizon et les incidences fiscales favorables à l'exercice précédent liées à la vente d'actions de Schwab, à la composition des résultats et à la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2023.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (279 millions de dollars en 2023 et 319 millions de dollars en 2022) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition applicable pour l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,8 % pour 2023, comparativement à 20,1 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la hausse du taux d'imposition découlant du budget fédéral canadien de 2022 ainsi que les incidences favorables à l'exercice précédent liées à la composition des résultats et à la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU **12**

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	3 168 \$	3 986 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter	533	(391)
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	3 701	3 595
Autres impôts et taxes		
Charges sociales	853	722
Impôt sur le capital et sur les primes	222	214
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ¹	719	625
Taxes municipales et taxes d'affaires	236	232
Total des autres impôts et taxes	2 030	1 793
Total des impôts et taxes – rajusté	5 731 \$	5 388 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté		19,5 %
Taux d'imposition effectif – rajusté	20,8	20,1

¹ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

Mesures fiscales budgétaires

Le budget fédéral du Canada présenté le 28 mars 2023 (le « budget ») a proposé d'instaurer des mesures fiscales qui pourraient avoir des répercussions sur la Banque. Le 22 juin 2023, le projet de loi C-47, Loi nº 1 d'exécution du budget de 2023, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi a adopté les mesures fiscales proposées en modifiant la définition de « service financier » afin de faire en sorte que les services de compensation de cartes de paiement fournis par un exploitant de réseau soient assujettis à la TPS/TVH. La loi, dont l'application est rétrospective, a donné lieu à une charge imputée dans les produits autres que d'intérêts de 57 millions de dollars comptabilisée au troisième trimestre de 2023.

Le 4 août 2023, des propositions législatives préliminaires ont été publiées aux fins de consultation publique relativement à d'autres mesures budgétaires, notamment une taxe de 2 % sur la valeur nette des rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada ainsi que des propositions législatives préliminaires relativement à la mise en œuvre d'un impôt minimal mondial proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (Pilier 2). Il est proposé que les règles d'application du Pilier 2 prennent effet pour les exercices qui débutent le 31 décembre 2023 ou après cette date, soit le 1er novembre 2024 pour la Banque. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié son énoncé économique de l'automne dans lequel il confirme son intention d'aller de l'avant avec les mesures fiscales annoncées précédemment, y compris la proposition de refuser la déduction pour dividendes reçus en ce qui a trait aux dividendes reçus par les institutions financières sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché, sous réserve d'une exception mineure pour les dividendes recus sur certaines actions privilégiées. Le 28 novembre 2023, le gouvernement a déposé la Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023, qui comprend des dispositions législatives concernant la déduction pour dividendes reçus et la taxe de 2 % sur les rachats d'actions. La Banque participe activement au processus de consultation publique portant sur les propositions fiscales qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et l'économie canadienne en général.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2023

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 2 886 millions de dollars, en baisse de 3 785 millions de dollars, ou 57 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement un profit attribuable à l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée, le profit à la vente d'actions de Schwab à la période correspondante de l'exercice précédent et l'augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie contrebalancé par une hausse des produits autres que d'intérêts. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 505 millions de dollars, en baisse de 560 millions de dollars, ou 14 %. Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1,49 \$, en baisse de 59 % par rapport à 3,62 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour le trimestre s'est établi à 1,83 \$, en baisse de 16 % par rapport à 2,18 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 13 121 millions de dollars, en baisse de 2 442 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 13 185 millions de dollars, en hausse de 938 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 7 494 millions de dollars, en baisse de 136 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des produits d'intérêts nets dans le secteur Services bancaires de gros et de la diminution du volume des dépôts dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par la croissance des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont été de 7 558 millions de dollars, en baisse de 69 millions de dollars, ou 1 %. Répartie par secteur, la diminution des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des diminutions de 438 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 11 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 2 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une augmentation de 317 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 5 627 millions de dollars, en baisse de 2 306 millions de dollars, ou 29 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement un profit attribuable à l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée et le profit à la vente d'actions de Schwab à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 5 627 millions de dollars, une hausse de 1 007 millions de dollars, ou 22 %, reflétant des augmentations des commissions sur actions, des honoraires de prise ferme et des honoraires de services-conseils dans le secteur Services bancaires de gros, qui comprend l'acquisition de Cowen Inc., ainsi qu'une augmentation des produits d'assurance. Répartie par secteur, la diminution des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des baisses de 3 265 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 35 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 17 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par des augmentations de 767 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 244 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 878 millions de dollars, en hausse de 261 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 719 millions de dollars, en hausse de 265 millions de dollars, ou 58 %, reflet d'un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 159 millions de dollars, en baisse de 4 millions de dollars. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré ont été en grande partie constatées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros, reflet des conditions de crédit actuelles et de la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 161 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 64 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 5 millions de dollars dans le secteur Siège social.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 1 002 millions de dollars, en hausse de 279 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'accroissement de la gravité des sinistres et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents ainsi que l'incidence des variations du taux d'actualisation, ce qui a donné lieu à une hausse correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 7 883 millions de dollars, en hausse de 1 338 millions de dollars, ou 20 %, en regard de celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant une hausse des charges de personnel, y compris l'acquisition de Cowen Inc., les charges de restructuration et les charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 7 243 millions de dollars, en hausse de 813 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 639 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 508 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 118 millions de dollars dans le secteur Sevices bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 90 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 17 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 18,7 % pour le trimestre, par rapport à 16,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation du taux d'imposition découlant de la mise en œuvre du budget fédéral canadien de 2022 ainsi que les incidences fiscales favorables au trimestre correspondant de l'exercice précédent liées à la vente d'actions de Schwab, à la composition des résultats et à la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 19,5 % pour le trimestre, contre 16,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la hausse du taux d'imposition découlant de la mise en œuvre du budget fédéral canadien de 2022 ainsi que les incidences favorables au trimestre correspondant de l'exercice précédent liées à la composition des résultats et à la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des tendances saisonnières et des éléments à noter, le résultat comme présenté de la Banque a diminué de 2 % en 2023, reflet d'un contexte macroéconomique difficile. Au fil de l'exercice, les services bancaires personnels et commerciaux de la Banque ont bénéficié de marges sur les dépôts plus élevées, reflet d'un contexte haussier des taux d'intérêt et d'une hausse des produits liés au marché, compte tenu de TD Cowen, dans le secteur Services bancaires de gros. Le retour à la normale des conditions de crédit s'est poursuivi tout au long de l'exercice, ce qui a entraîné une hausse des provisions pour pertes sur créances. Les charges ont augmenté, compte tenu de TD Cowen, témoignant des charges de personnel, y compris la rémunération variable, et des investissements en vue de soutenir la croissance des activités. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans un trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TARIFAII	13	RÉSULTATS TRIMESTRIELS
IABLEAU	13	RESULIAIS INIVIESINIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)							II OIS II	nois clos les
				2023				2022
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets Produits autres que d'intérêts	7 494 \$ 5 627	7 289 \$ 5 490	7 428 \$ 4 938	7 733 \$ 4 493	7 630 \$ 7 933	7 044 \$ 3 881	6 377 \$ 4 886	6 302 \$ 4 979
Total des produits	13 121	12 779	12 366	12 226	15 563	10 925	11 263	11 281
Provision (reprise de provision) pour pertes	070	766	500	500	647	254	27	70
sur créances	878	766 923	599 804	690 976	617	351 829	27	72
Indemnisations d'assurance et charges connexes Charges autres que d'intérêts	1 002 7 883	7 582	6 987	8 316	723 6 545	6 096	592 6 033	756 5 967
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	628	727	866	947	1 297	703	1 002	984
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	156	182	241	285	290	268	202	231
Résultat net – comme présenté	2 886	2 963	3 351	1 582	6 671	3 214	3 811	3 733
Rajustements pour les éléments à noter,						32	3 3 1 1	3,33
avant impôt sur le résultat¹ Amortissement des immobilisations								
incorporelles acquises	92	88	79	54	57	58	60	67
Charges d'acquisition et d'intégration liées								
à la transaction avec Schwab	31	54	30	34	18	23	20	50
Quote-part des charges de restructuration liées à la participation dans Schwab	35	_	_	_	_	_	_	_
Charges de restructuration	363	_	_	_	_	_	_	_
Charges d'acquisition et d'intégration	197	143	73	21	18	_	_	_
Charges liées à la résiliation de la transaction								
d'acquisition de FHN Paiement lié à la résiliation de la transaction	-	84	154	106	67	29	-	-
avec FHN	_	306	_	_	_	_	_	-
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la								
transaction d'acquisition de FHN qui a								
été résiliée	64	177	134	876	(2 319)	678	_	-
Incidence de la rétroactivité d'une disposition								
législative sur les services de compensation de	_	57						
cartes de paiement Règlement (recouvrement lié au règlement)	-	5/	_	-	_	_	_	_
d'un litige	_	_	39	1 603	_	_	(224)	_
Profit à la vente d'actions de Schwab	_	_	_	_	(997)	_		_
Total des rajustements pour les éléments à								
noter, avant impôt sur le résultat	782	909	509	2 694	(3 156)	788	(144)	117
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ^{1, 2}	163	141	108	121	(550)	189	(47)	17
Résultat net – rajusté ¹	3 505	3 731	3 752	4 155	4 065	3 813	3 714	3 833
Dividendes sur actions privilégiées et distributions	406	74	240	02	107	40	66	42
sur autres instruments de capitaux propres	196	74	210	83	107	43	66	43
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté ¹	3 309 \$	3 657 \$	3 542 \$	4 072 \$	3 958 \$	3 770 \$	3 648 \$	3 790 \$
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Résultat de base par action								
Comme présenté	1,49 \$	1,57 \$	1,72 \$	0,82 \$	3,62 \$	1,76 \$	2,08 \$	2,03 \$
Rajusté¹	1,83	1,99	1,94	2,24	2,18	2,09	2,02	2,08
Résultat dilué par action	-	-	-	-	•	,	•	•
Comme présenté	1,49	1,57	1,72	0,82	3,62	1,75	2,07	2,02
Rajusté ¹	1,83	1,99	1,94	2,23	2,18	2,09	2,02	2,08
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires								
ordinaires – comme présenté	10,6 %	11,2 %	12,5 %	5,9 %	26,5 %	13,5 %	16,4 %	15,3 %
Rendement des capitaux propres								
attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté 1	13,0	14,1	14,1	16,1	16,0	16,1	15,9	15,7
	.5,0	1-T/ 1	1-7,1		10,0	10,1	1,5,5	13,1
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)	40	4.000.0	40.00	4.000 4	4.002. *	40	4 770 #	4 700 1
Actif total moyen	1 911 \$	1 899 \$	1 946 \$	1 933 \$	1 893 \$	1 811 \$	1 778 \$	1 769 \$
Actifs productifs d'intérêts moyens ³	1 715	1 716	1 728	1 715 1 70 %	1 677	1 609	1 595	1 593
Marge d'intérêts nette – comme présentée Marge d'intérêts nette – rajustée ¹	1,73 % 1,75	1,69 % 1,70	1,76 % 1,81	1,79 % 1,82	1,81 % 1,80	1,74 % 1,73	1,64 % 1,64	1,57 % 1,57
marge a microis nelle – rajustee	1,13	1,70	1,01	1,04	1,00	د ۱٫۱	1,04	1,5/

Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.
 Comprend le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral

canadien pour l'exercice 2022.

³ Les actifs productifs d'intérêts moyens sont une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre grands secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre des services à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils en matière de dépôts, d'épargne, de paiements et de prêts par l'intermédiaire d'un réseau de 1 062 succursales et de 3 438 guichets automatiques, d'une équipe spécialisée en service mobile et de services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux offrent un vaste éventail de produits et des services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants, par l'entremise de leur réseau de succursales commerciales et de centres de services à la clientèle spécialisés. Financement auto, par l'entremise de son canal de prêts à la consommation, offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les Services de solutions aux commerçants offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.

Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis ainsi que la participation de la Banque dans Schwab. Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank™, America's Most Convenient Bank^{MD}, des services à plus de 10 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine (du Maine à la Floride), de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients du Maine, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud et de la Floride, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 177 succursales et de 2 705 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les Services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. La contribution de la participation de la Banque dans Schwab est présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

Le secteur **Gestion de patrimoine et Assurance** offre des services à quelque 6 millions de clients des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les activités de Gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités de Gestion de patrimoine offrent également des produits de gestion de patrimoine à des clients institutionnels à l'échelle mondiale. Les activités d'Assurance offrent des produits d'assurance de dommages par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités, de même que des produits d'assurance de personnes partout au Canada.

Le secteur **Services bancaires de gros** offre des services à plus de 17 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion de patrimoine de la Banque et leurs clients. L'expertise du secteur Services bancaires de gros est soutenue par une présence partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Le secteur **Siège social** regroupe de nombreux groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la conformité, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, Services juridiques, Immobilier et autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2023.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un revenu non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 181 millions de dollars (149 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La rubrique « Principales priorités pour 2024 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

(en millions de dollars canadiens)	p	bancaires ersonnels imerciaux	c	ervices de létail aux états-Unis	patri	estion de moine et ssurance	ı	Services pancaires de gros ²		Siège social ²		Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits (pertes) d'intérêts nets Produits (pertes) autres	14 192 \$	12 396 \$	12 037 \$	9 604 \$	1 056 \$	945 \$	1 538 \$	2 937 \$	1 121 \$	1 471 \$	29 944 \$	27 353 \$
que d'intérêts	4 125	4 190	2 405	2 821	10 224	9 915	4 280	1 894	(486)	2 859	20 548	21 679
Total des produits	18 317	16 586	14 442	12 425	11 280	10 860	5 818	4 831	635	4 330	50 492	49 032
Provision (reprise de												
provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés Provision (reprise de provision) pour pertes sur	1 013	639	965	522	1	-	16	19	491	257	2 486	1 437
créances – actifs productifs	330	(148)	(37)	(187)	-	1	110	18	44	(54)	447	(370)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances Indemnisation d'assurance	1 343	491	928	335	1	1	126	37	535	203	2 933	1 067
et charges connexes	-	-	-	-	3 705	2 900	-	-	-	-	3 705	2 900
Charges autres que d'intérêts	7 700	7 176	8 191	6 920	4 709	4 711	4 760	3 033	5 408	2 801	30 768	24 641
Résultat avant impôt sur le résultat	9 274	8 919	5 323	5 170	2 865	3 248	932	1 761	(5 308)	1 326	13 086	20 424
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat Quote-part du résultat	2 586	2 361	667	625	747	853	162	436	(994)	(289)	3 168	3 986
net de la participation dans Schwab	-	-	939	1 075		-	-		(75)	(84)	864	991
Résultat net – comme présenté	6 688	6 558	5 595	5 620	2 118	2 395	770	1 325	(4 389)	1 531	10 782	17 429
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat Amortissement des immobilisations incorporelles acquises Charges d'acquisition et	-	-	-	-	-	-	-	-	313	242	313	242
d'intégration liées à la transaction avec Schwab Quote-part des charges de	-	-	-	-	-	-	-	-	149	111	149	111
restructuration liées à la participation dans Schwab	-	-	-	-	-	_	_	-	35	-	35	_
Charges de restructuration	-	-	-	_	-	-	-	-	363	-	363	-
Charges d'acquisition et d'intégration Charges liées à la résiliation de la transaction	-	-	-	_	-	-	434	18	-	-	434	18
d'acquisition de FHN Paiement lié à la résiliation	-	-	344	96	-	-	-	-	-	-	344	96
de la transaction avec FHN Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	306	-	306	-
des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services	-	-	-	-	-	-	-	-	1 251	(1 641)	1 251	(1 641)
de compensation de cartes de paiement	_	_	_	_	_	_	_	_	57	_	57	_
Règlement (recouvrement lié au règlement) d'un litige	_	_	_	(224)	_	_	_	_	1 642	_	1 642	(224)
Profit à la vente d'actions de Schwab	_	_	_	_	_	_	_	_	_	(997)	_	(997)
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	_	_	344	(128)	_	_	434	18	4 116	(2 285)	4 894	(2 395)
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat³	_	_	85	(32)	_	_	89	4	359	(363)	533	(391)
Résultat net – rajusté ⁴	6 688 \$	6 558 \$	5 854 \$	5 524 \$	2 118 \$	2 395 \$	1 115 \$	1 339 \$	(632)\$	(391) \$	15 143 \$	15 425 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ⁵	18 151 \$	15 513 \$	41 139 \$	39 495 \$	5 468 \$	5 123 \$	14 134 \$	11 645 \$	22 663 \$	23 550 \$	101 555 \$	95 326 5
Actifs pondérés en	•	•				•	- *			• • •		
fonction des risques	168 514	145 583	236 351	223 827	17 249	14 834	121 232	119 793	27 815	13 011	571 161	517 048

¹ La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

³ Comprend le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022

canadien pour l'exercice 2022.

4 Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

du présent document.

5 Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque au Canada.

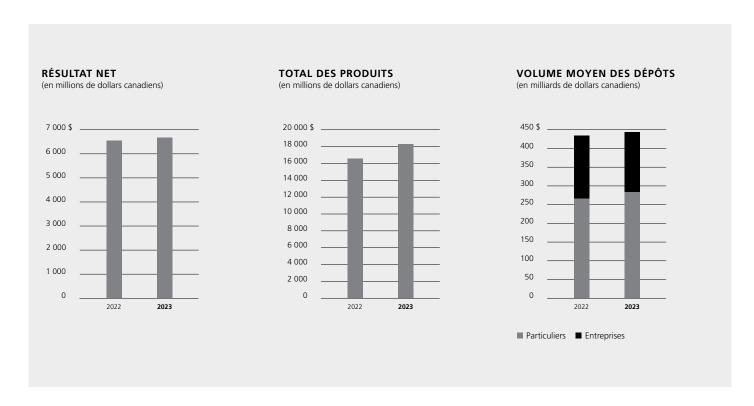


TABLEAU 15	PRODUITS		
(en millions de dollars	s canadiens)	2023	2022
Services bancaires p	ersonnels	12 705 \$	11 535 \$
Services bancaires a	ux entreprises	5 612	5 051
Total		18 317 \$	16 586 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers gamme de prêts concurrentiels garantis par des biens immobiliers pour les propriétaires.
- Cartes de crédit et paiements cartes de crédit exclusives et comarquées, débit, transfert d'argent électronique et plans de paiement.
- Prêts à la consommation vaste gamme de produits de financement non garantis pour les clients de détail.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture et au moyen d'options de financement spécialisées, y compris le financement d'équipement.
- Services bancaires aux petites entreprises produits et services financiers pour les petites entreprises.
- Financement auto offre des solutions de financement pour les marchés de l'automobile de premier ordre et à risque, les véhicules récréatifs et de loisirs, ainsi que le financement des stocks des concessionnaires automobiles.
- Services de solutions aux commerçants technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada est mature et hautement concurrentiel, et se compose de grandes banques à charte, de banques régionales de taille importante, de coopératives d'épargne, de joueurs occupant des créneaux dans certains produits et marchés, et de divers concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers et d'entreprises auxquels ils offrent des produits comprenant des services de prêts, de dépôts, de gestion de la trésorerie et des solutions de financement. Les produits sont distribués dans les succursales de détail, les centres de services bancaires commerciaux et par l'entremise de divers canaux de distribution spécialisés ainsi qu'en tirant parti des nouvelles technologies et en mettant l'accent sur l'expérience client, qui est intégrée dans tous les canaux. Le leadership sur le marché et la rentabilité dépendent de la fourniture d'une gamme complète de produits à prix concurrentiels, de conseils proactifs répondant aux besoins des clients, d'un service et d'une convivialité exceptionnels, d'une gestion prudente des risques et d'une gestion rigoureuse des dépenses.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	 L'ajout net de clients a atteint son plus haut niveau dans les Services bancaires personnels depuis 2017 en raison du niveau record d'ajouts représentant de nouveaux Canadiens, porté par de solides forfaits bancaires adaptés pour répondre aux besoins des nouveaux Canadiens, des services donnés dans la langue de choix du client en succursale et des relations stratégiques telles que celles avec CanadaVisa. Nous avons mis en place le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP ») afin d'aider les clients à épargner en vue de l'achat de leur première propriété. Nous avons lancé les services-conseils personnalisés Soutien hypothécaire TD en direct, qui permettent aux clients de communiquer avec un conseiller en quelques minutes, favorisant la croissance des activités et l'amélioration de l'expérience client.
Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux	 Nous avons amélioré la proposition de valeur des produits du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada en vue d'obtenir d'excellents résultats de l'indice d'expérience légendaire (IEL) dans toutes nos activités et de réduire les irritants pour les clients. Nous continuons d'explorer les domaines de spécialisation au sein des services bancaires commerciaux au moyen d'ajouts aux équipes dans les secteurs de la technologie et de l'innovation. TD Canada Trust a été reconnue comme lauréate d'un prix partagé, le « Prix d'excellence en services financiers » dans les catégories « Excellence des services financiers téléphoniques automatisés⁵ » et « Excellence des services bancaires téléphoniques avec agent⁶ », parmi les cinq grandes banques⁷ selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2023⁸. Financement auto TD a été classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs à risque non exclusifs avec crédit de détail pour une sixième année de suite, selon le sondage 2023 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile⁹.
Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme Une seule TD et en étendant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés	 Nous avons maintenu des parts de marché solides¹º et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : Au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers sans échéance Croissance moyenne des volumes de prêts d'un exercice à l'autre la plus élevée dans le secteur des prêts garantis par des biens immobiliers parmi nos pairs¹¹ Dépenses record payées par cartes de crédit et croissance interne des prêts grâce à une gamme diversifiée et à de solides offres lors d'achats Nombre record de montages de prêts automobiles La Banque a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie Une seule TD, le nombre de banquiers privés principaux occupant des locaux dans nos centres de services bancaires commerciaux ayant plus que doublé au cours du deuxième semestre de l'exercice.

⁵ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés » selon le sondage d'Ipsos 2023.

⁶ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques avec agent » selon le sondage d'Ipsos 2023.

Les cinq grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁸ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2023 sont basés sur les résultats de sondages trimestriels permanents du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2023 qui s'est terminée par la série de sondages de septembre 2023 compte 47 922 sondages réalisés, donnant lieu à 71 297 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays.

⁹ Financement auto TD a recu la note la plus élevée dans le segment de détail non exclusif (2018-2021) et dans le segment de détail non exclusif non préférentiel (2022-2023) dans le cadre des sondages de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard des fournisseurs de financement automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

¹⁰ Le classement des parts de marché est fondé sur les données les plus récentes fournies par le BSIF pour les dépôts de particuliers sans échéance (août 2023).

¹¹ En fonction de la croissance absolue des volumes au comptant depuis le début de l'exercice tirée des informations financières du troisième trimestre de 2023 présentées par les cinq grandes banques.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer	 Nous avons continué de transformer la façon de travailler de la TD, en automatisant les processus et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité : Utilisation de Nouvelle évolution du travail (NET), un modèle de fonctionnement agile, conçu pour réduire la complexité, rationaliser la prise de décision, améliorer l'expérience client et réduire la durée des cycles Nous avons maintenu des offres comme les expériences de paiement personnalisées et les primes aux clients dans le cadre de relations stratégiques axées sur les cartes de crédit, notamment : Notre relation avec Amazon grâce à laquelle les clients ont pu échanger des points dans le cadre du programme Magasinez avec vos points sur Amazon Élargissement de l'écosystème de fidélisation de la TD tout en apportant de la valeur ajoutée aux clients grâce à de nouveaux partenariats avec Starbucks
Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, et façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique	 Pour la troisième année consécutive, nous avons été nommés « meilleure banque numérique pour les consommateurs au Canada et en Amérique du Nord » par le magazine Global Finance¹²: Leader dans le secteur, obtention d'un prix dans six catégories en Amérique du Nord, dont ceux de meilleure offre de produits en ligne, meilleur système de paiement et présentation de factures, meilleure sécurité de l'information et gestion de la fraude, meilleure en prêts, meilleure en innovation et transformation et meilleures API bancaires ouvertes Nous nous sommes une fois de plus classés au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes et comme l'un des chefs de file pour la portée numérique nationale parmi les grandes banques des marchés développés selon ComScore¹³. L'application de services bancaires mobiles TD a continué de se classer au premier rang pour le nombre moyen d'utilisateurs actifs mensuels de téléphones intelligents au Canada, selon data.ai, pour la dixième année de suite¹⁴. J.D. Power a classé TD au premier rang pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications de services bancaires mobiles¹⁵. Nous avons presque doublé le nombre de fonctionnalités mobiles destinées aux clients en modernisant les fondements technologiques de la TD, y compris l'adoption de l'infonuagique publique, et en tirant parti du modèle opérationnel NET: Fonctionnalités incluant la première phase de l'application mobile remaniée, qui offre une interface et une expérience client simplifiées et modernes
Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées	 Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'engage à promouvoir la diversité et l'inclusion dans toutes les sphères de ses activités: Dans les Services bancaires aux entreprises, le programme Women at TD – Power Leadership Development Circle continue de contribuer à la promotion de femmes douées à des postes de direction. Les Services bancaires personnels ont continué de participer au programme « Sponsorship in Action » (Parrainage en action) pour les groupes sous-représentés afin de soutenir l'avancement professionnel, en proposant des occasions de parrainage par des cadres supérieurs, ce qui a permis à 66 % des participants d'être promus ou d'être mutés latéralement en vue d'acquérir des expériences indispensables.
Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités	 La TD a ouvert la succursale de Buffalo Run en célébrant deux jalons: la première succursale entièrement composée de collègues des communautés autochtones, et la première en Alberta située sur le territoire de la Nation Tsuut'ina. Afin de répondre aux divers besoins de la clientèle, les succursales peuvent servir les clients dans plus de 80 langues et dans plus de 200 langues grâce aux services de traduction par téléphone. Les Services bancaires aux entreprises ont déployé plus largement les équipes Femmes en entreprise, Services bancaires aux Autochtones, Expérience de la clientèle noire et 2SLGBTQ+ de la TD afin d'offrir une couverture nationale pour répondre aux besoins de divers segments de clientèle.

¹² Prix Global Finance World's Best Digital Bank 2023 (17 octobre 2023).
13 MMX® Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2023, au Canada, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.

14 Data.ai – moyenne mensuelle des utilisateurs actifs de téléphones mobiles pour la période de 10 ans se terminant en septembre 2023.

15 Prix partagé en 2023. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements sur les prix attribués par J.D. Power en 2023.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2024

- Améliorer la distribution omnicanal de bout en bout afin d'offrir aux clients une expérience en continu et intuitive, intégrée à tous les canaux
- Améliorer la rapidité, la capacité et l'efficacité en tirant parti de NET pour obtenir plus rapidement de meilleurs résultats et réaliser des opérations faisant intervenir le numérique, les données, la technologie et l'expérience client
- Tirer parti de la stratégie Une seule TD pour enrichir les relations avec les clients et leur fournir des conseils personnalisés qui répondent à leurs besoins particuliers
- Continuer à attirer et à maintenir en poste les personnes les plus compétentes, mettre l'accent sur la diversité des talents et favoriser l'excellence par la simplification des processus, l'apprentissage et le perfectionnement
- Conformément à la stratégie d'entreprise sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se concentrera sur une meilleure inclusion financière et sur la consolidation de la santé et de l'éducation financières des collègues et des clients
- Surveiller attentivement la conjoncture macroéconomique et les principaux indicateurs de risque dans l'ensemble des secteurs et se concentrer sur la réduction des risques le cas échéant

TABLEAU 16	SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA		
(en millions de dollar	rs canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Produits d'intérêts	nets	14 192 \$	12 396 \$
Produits autres que	e d'intérêts	4 125	4 190
Total des produits		18 317	16 586
Provision (reprise d	e provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 013	639
Provision (reprise d	e provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	330	(148)
Total de la provision	n (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 343	491
Charges autres que	e d'intérêts	7 700	7 176
Charge (recouvrem	ent) d'impôt sur le résultat	2 586	2 361
Résultat net		6 688 \$	6 558 \$
Principaux volum	es et ratios		
Rendement des car	pitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires¹	36,8 %	42,3 %
Marge d'intérêts ne	ette (y compris sur les actifs titrisés)	2,77	2,56
Ratio d'efficience		42,0	43,3
Nombre de succurs	ales de détail au Canada à la fin de la période	1 062	1 060
Nombre moyen d'é	equivalents temps plein	28 961	28 478

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11 % à compter du premier trimestre de 2023, comparativement à 10,5 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour l'exercice s'est établi à 6 688 millions de dollars, en hausse de 130 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 36,8 %, contre 42,3 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 18 317 millions de dollars, en hausse de 1 731 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets se sont établis à 14 192 millions de dollars, en hausse de 1 796 millions de dollars, ou 14 %, reflétant la hausse des marges et la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 32 milliards de dollars, ou 6 %, témoignant de la croissance de 5 % des prêts aux particuliers et de 11 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 9 milliards de dollars, ou 2 %, reflétant la croissance de 7 % des dépôts de particulier, en partie contrebalancée par un recul de 5 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,77 %, une augmentation de 21 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des marges sur les dépôts reflétant la hausse des taux d'intérêt, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 4 125 millions de dollars, en baisse de 65 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant un ajustement relatif aux exercices précédents et une baisse des produits tirés des comptes à honoraires.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 343 millions de dollars, en hausse de 852 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 013 millions de dollars, en hausse de 374 millions de dollars, ou 59 %, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation et la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 330 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 148 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré ont été en grande partie constatées dans les portefeuilles prêts à la consommation, reflet des conditions de crédit actuelles et de la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, a été de 0,25 %, en hausse 15 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont élevées à 7 700 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète surtout l'accroissement des coûts liés à la technologie ainsi qu'une hausse des charges de personnel en vue de soutenir la croissance des activités, et l'augmentation des provisions non liées au crédit.

Le ratio d'efficience pour l'exercice s'est établi à 42,0 %, contre 43,3 % à l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

À l'exercice 2024, l'économie canadienne devrait enregistrer une croissance plus lente, pour la deuxième année de suite, les risques de récession demeurant élevés. Les effets décalés des hausses marquées des taux d'intérêt au cours de l'année courante devraient peser sur les dépenses des consommateurs et des entreprises, limitant par conséquent la croissance globale des produits du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. L'accroissement du nombre de clients, principalement attribuable à la forte hausse de l'immigration, devrait continuer de favoriser les produits. Toutefois, cette incidence positive sur les produits devrait être contrebalancée à la fois par un éventuel ajustement supplémentaire des marchés de l'habitation et des baisses des taux d'intérêt. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter, reflétant un retour constant à la normale des conditions de crédit et la croissance des volumes. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada continuera de gérer les dépenses avec prudence, en investissant dans les capacités de distribution pour servir un plus grand nombre de clients et améliorer leur expérience, et d'investir dans la technologie et les plateformes afin de préparer l'avenir en vue de répondre expressément aux besoins changeants des clients, des collègues et des collectivités. Nous sommes d'avis que le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada de la TD, qui est axé sur les clients et doté d'outils numériques, est en bonne position pour tirer parti des possibilités de croissance qui s'offrent à lui.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 10 millions de clients dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation dans Schwab.

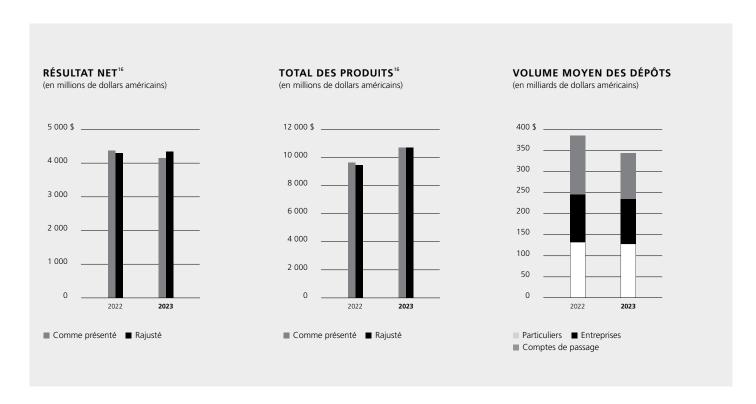


TABLEAU 17 PRODUITS				
(en millions de dollars)	Dollars	canadiens	Dollars a	américains
	2023	2022	2023	2022
Services bancaires personnels	7 359 \$	6 875 \$	5 457 \$	5 329 \$
Services bancaires aux entreprises	4 221	3 972	3 130	3 078
Gestion de patrimoine	625	517	463	401
Autres ²	2 237	1 061	1 659	824
Total	14 442 \$	12 425 \$	10 709 \$	9 632 \$

¹ Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne, de certificats de dépôt et de solutions de paiement pour les clients de détail offerte par l'entremise de multiples modes de prestation
- Prêts à la consommation vaste gamme de produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail
- Services de cartes de crédit cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail, et cartes de crédit de marque privée et comarquées ainsi que solutions de financement renouvelable et à remboursement échelonné offertes au point de vente aux clients de détaillants de premier plan aux États-Unis par l'entremise de partenariats à l'échelle du pays
- Financement auto aux particuliers services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et solutions de paiement en temps réel à l'intention des concessionnaires

² Les autres produits englobent principalement les produits tirés de la convention sur les CDA avec Schwab et des activités de placement ainsi que, pour 2022, un recouvrement d'assurance lié au rèqlement d'un litige.

¹⁶ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs, y compris des services de financement sur stocks offerts par Financement auto TD à l'échelle des États-Unis
- Services bancaires aux petites entreprises solutions d'emprunt, de dépôts et de gestion des liquidités répondant aux besoins des petites entreprises, y compris des solutions aux commerçants et des cartes de crédit de marque TD

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers financiers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés et d'une plateforme de prêts garantis par des titres à dépositaires multiples
- Gestion de placements comprend les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de Gestion de placements TD (GPTD)

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements auxquels ils offrent des produits comprenant des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies et axent leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'élaborer de nouveaux de produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et services offerts dans l'ensemble des canaux de distribution qui répondent aux besoins changeants des clients, l'optimisation des sources de financement et des coûts, la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses et une gestion prudente des risques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Transformer la distribution	 Nous avons fait notre entrée sur le marché de Charlotte, en Caroline du Nord, un nouveau marché pour notre réseau de distribution au détail, et avons ouvert six succursales dans des quartiers habités par des ménages à revenu faible ou modeste en Caroline du Nord et en Floride afin que plus de résidents de ces quartiers aient accès à une banque et à des services financiers. Nous avons rénové 52 succursales en rafraîchissant les espaces extérieurs et intérieurs et en y ajoutant des bureaux réservés aux conseillers financiers afin de promouvoir notre marque et disposer d'endroits propices aux discussions pour dispenser des conseils aux clients, promouvoir l'éducation financière et initier les clients aux finances ainsi que de répondre aux besoins en évolution des clients, et nous avons maintenu l'accent sur l'innovation. Nous avons amélioré nos capacités omnicanal, notamment en déployant de nouveaux systèmes pour rationaliser l'expérience d'acquisition et d'intégration des clients, en fournissant des outils aux collègues pour qu'ils puissent mieux conseiller les clients et leur offrir un service mémorable, et en lançant de nouvelles caractéristiques et de nouvelles capacités numériques afin d'offrir aux clients plus d'options en libre-service. Nous avons fait croître le nombre d'utilisateurs des services mobiles de 8,5 % d'un exercice à l'autre, lequel s'établit à 4,9 millions d'utilisateurs, tout en générant un pourcentage d'adoption du numérique de 55,5 %, en hausse de 230 pdb d'un exercice à l'autre, ainsi que des transactions numériques en libre-service représentant 81,7 % de toutes les transactions financières, en hausse de 170 pdb d'un exercice à l'autre. Nous avons continué d'accroître et d'optimiser nos dépenses en marketing numérique pour favoriser l'acquisition de nouveaux comptes de grande qualité et moderniser l'infrastructure de données sur l'achat médias.
Accroître nos capacités de premier plan d'acquisition et de fidélisation des clients	 Nous comptons maintenant plus de 10 millions de clients dans le cadre de nos activités des Services bancaires personnels, des Services bancaires aux entreprises et de Gestion de patrimoine, grâce à la croissance de l'ensemble des comptes dans les entreprises principales et à notre engagement à satisfaire la clientèle. Nous avons lancé de nouveaux produits de dépôt, mis en œuvre des mesures de tarification et amélioré la primauté des clients en vue de fidéliser les clients existants et d'en ajouter de nouveaux. Nous avons apporté d'autres modifications à notre politique en matière de découvert bancaire, notamment au seuil minimal en temps réel et aux alertes en ligne concernant le délai de grâce lié aux découverts, afin d'aider les clients à mieux gérer leurs finances; nous avons éliminé les éléments de dépôts retournés et certains frais liés aux comptes d'épargne des consommateurs, en plus de mettre à jour le traitement des transactions pour éviter des frais de découvert supplémentaires en raison de délais. Financement auto TD a été classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires dans le segment national des prêteurs non exclusifs ayant un crédit préférentiel pour une quatrième année de suite, selon le sondage 2023 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires en matière de financement aux États-Unis¹⁷.
Étendre et faire évoluer nos services de cartes	 Nous avons lancé deux nouvelles cartes de crédit novatrices, TD Flex Pay et TD Clear, qui offrent des propositions de valeur intéressantes. Nous avons bonifié les avantages des cartes de crédit TD Remises et TD Double Up. Nous avons tiré avantage de notre gamme de produits qui trouvent écho auprès des clients afin de renforcer les relations et d'améliorer nos résultats en matière d'acquisition de clients dans le cadre de nos activités liées aux cartes bancaires aux États-Unis. Nous avons renouvelé l'entente avec Visa aux États-Unis pour soutenir les investissements dans nos activités liées aux cartes afin d'accélérer la croissance. Nous avons amélioré l'administration et les capacités numériques de nos services de cartes de crédit grâce à des investissements dans l'infrastructure pour améliorer l'expérience client et stimuler la croissance future.

¹⁷ Financement auto TD a reçu la note la plus élevée dans le segment national non exclusif et préférentiel (entre 214 000 et 542 000 transactions) dans le cadre des sondages de J.D. Power 2020-2023 sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement aux États-Unis, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires à l'égard des fournisseurs de financement automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Devenir une banque commerciale américaine de premier plan	 Nous avons réalisé une forte croissance des volumes d'un exercice à l'autre des prêts aux entreprises, particulièrement dans les secteurs du marché intermédiaire et des prêts spécialisés, grâce à une plus grande utilisation des prélèvements à l'égard des prêts commerciaux, à la vigueur des montages de prêts et à la hausse du nombre de nouveaux clients. Nous avons étendu certaines activités verticales dans nos succursales et à l'échelle nationale et avons acquis de nouveaux clients grâce à des initiatives stratégiques. Nous avons apporté des améliorations aux applications pour les petites entreprises qui simplifient l'expérience des clients en matière de prêts numériques et avons procédé à d'importantes mises à niveau de nos capacités de gestion de la trésorerie. Nous nous sommes classés au premier rang, au sein du territoire que nous couvrons, pour le nombre total de prêts approuvés par la Small Business Administration (SBA) des États-Unis, et ce, pour la septième année consécutive, et nous occupons le deuxième rang à l'échelle nationale des prêts garantis par la SBA¹8.
Offrir des services de gestion de patrimoine à l'échelle de TD Bank ^{MD} , America's Most Convenient Bank ^{MD}	 Nous avons poursuivi l'expansion de nos services de gestion de patrimoine et embauché environ 55 conseillers financiers au cours de 2023 pour aider à créer une masse critique dans des marchés prometteurs afin d'approfondir nos relations existantes et de tirer parti des nouvelles possibilités issues des recommandations. Nous avons renforcé nos partenariats selon l'approche Une seule TD en intégrant des partenaires de services de détail et de services commerciaux : Augmentation de la couverture des conseillers en gestion de patrimoine et du nombre de conseillers occupant des locaux dans les succursales de détail pour mieux servir les clients, approfondissant ainsi les relations Rénovation de succursales afin de disposer d'endroits propices aux discussions en matière de gestion du patrimoine avec les clients Génération de nombreuses recommandations par des clients ayant des comptes de dépôt commerciaux au profit des activités de gestion de patrimoine, en assurant la prestation de solutions aux clients commerciaux et en maintenant les relations au sein de la Banque Nous avons rehaussé l'expérience en matière de prêts garantis grâce à la mise en place de capacités de libre-service permettant aux clients d'effectuer un retrait sur leur ligne de crédit et des demandes similaires sans communiquer avec leur conseiller. Nous avons lancé de nouvelles capacités afin de doter nos collègues d'outils leur permettant d'offrir de meilleurs conseils et d'accroître l'efficacité des ventes.
Mener des activités de prêts hypothécaires de calibre mondial	 Nous avons accéléré la croissance des soldes des portefeuilles de prêts hypothécaires et de lignes de crédit domiciliaires, grâce à des montages de prêts hypothécaires dont la qualité de crédit est élevée et un ralentissement des taux de remboursement. Nous avons maintenu une croissance solide des montages de prêts hypothécaires et des lignes de crédit domiciliaires accordés à des ménages faisant partie des minorités dans les régions où nous sommes présents¹9.
Principaux facteurs de réalisation de la stratégie d'affaires	 Nous avons été reconnus pour notre leadership en matière de diversité et d'inclusion: Meilleure note, soit 100, au classement du Disability Equality Index de 2023 pour la neuvième année de suite Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité en Amérique au palmarès de Forbes, en 2023, passant au deuxième rang sur 500 entreprises évaluées Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les anciens combattants en Amérique pour la troisième année de suite au palmarès de Forbes Nous avons conclu une entente volontaire en vertu de la Community Reinvestment Act de 2 milliards de dollars américains sur trois ans en collaboration avec le Citizen Action du New Jersey et le Housing & Community Development Network du New Jersey. L'entente comprend des engagements à l'égard d'investissements dans le logement abordable, des prêts hypothécaires abordables, des prêts aux petites entreprises et d'autres projets de développement communautaire qui auront une incidence économique importante sur les collectivités regroupant des ménages à revenu faible ou modeste et des collectivités où les minorités sont majoritaires partout au New Jersey. Nous avons convenu de prolonger de 20 ans notre entente avec Delaware North, conservant le nom emblématique de l'aréna de Boston sous le nom de « TD Garden » jusqu'en 2045. Nous avons continué d'améliorer notre efficience opérationnelle pour assurer la croissance rentable de nos activités. Nous avons augmenté l'efficacité et amélioré l'efficience opérationnelle pour la prise de décisions en matière d'optimisation du réseau de succursales, d'acquisition de comptes de dépôt, de modélisation du risque de crédit et de transmission à un niveau supérieur des plaintes des clients en adoptant des capacités d'intelligence artificielle pour mieux comprendre les comportements des clients et les irritants auxquels ils font face, ce qui nous permet d'offrir une expérience client plus personnalisée.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2024

- Investir dans notre infrastructure de gouvernance et de contrôles et améliorer les pratiques de gouvernance et de gestion des risques
- Transformer notre réseau de distribution en modernisant les succursales afin de mieux servir les marchés locaux, de faciliter des conversations plus approfondies portant sur la prestation de conseils et de promouvoir la spécialisation au sein de l'effectif des succursales
- Renforcer le leadership en matière de services numériques et d'applications mobiles en améliorant les capacités de l'infrastructure et notre écosystème de marketing
- Générer une croissance rentable des dépôts et améliorer les capacités novatrices en matière de produits et de paiements pour répondre aux besoins en évolution des clients
- Poursuivre l'expansion de nos activités liées aux cartes en améliorant et en regroupant l'infrastructure d'administration des cartes afin de rehausser les capacités et l'expérience de service à la clientèle, et en offrant des expériences numériques bonifiées
- · Assurer la croissance des services bancaires commerciaux en élargissant la couverture du marché intermédiaire dans les régions où nous sommes présents et en offrant un meilleur service à la clientèle dans les marchés adjacents, en améliorant l'infrastructure de gestion de prêts pour favoriser la croissance future et en approfondissant la collaboration avec Valeurs Mobilières TD pour offrir une gamme complète de produits et de services selon l'approche Une seule TD
- Poursuivre le développement de la couverture de nos conseillers financiers dans l'ensemble des succursales existantes pour mieux répondre aux besoins de nos clients en matière de placement et de retraite, investir dans les capacités de gestion de patrimoine pour offrir une proposition de valeur distinctive et nous associer avec des entreprises de services de détail et de services commerciaux afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie Une seule TD
- Mettre constamment l'accent sur les gens de talent en ralliant nos collègues à nos ambitions stratégiques
- Rationaliser davantage l'exploitation grâce à l'automatisation, à la numérisation et à la simplification des procédés pour nos collègues et clients, en vue de favoriser la productivité durable
- Continuer d'intégrer une expertise en matière d'ESG afin de faire progresser l'élaboration de produits et de services durables et de contribuer au bien-être social et économique des collectivités que la TD sert

¹⁸ Prêts approuvés par l'agence américaine Small Business Administration (SBA) dans le territoire couvert s'étendant du Maine à la Floride pour l'exercice 2023 de la SBA.
19 Données fournies en vertu de la Home Mortgage Disclosure Act (HDMA) de 2022 publiées par la FFIEC.

TABLEAU 18 SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Dollars canadiens		
Produits d'intérêts nets	12 037 \$	9 604 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	2 405	2 821
Produits autres que d'intérêts – rajustés 1, 2	2 405	2 597
Total des produits – comme présenté	14 442	12 425
Total des produits – rajusté ¹ Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	14 442 965	12 201 522
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs deprecies	(37)	(187)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	928	335
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	920 8 191	6 920
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 3}	7 847	6 824
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	667	625
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée 1	752	593
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	4 656	4 545
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté ¹	4 915	4 449
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{4, 5}	939	1 075
Résultat net – comme présenté	5 595 \$	5 620 \$
Résultat net – rajusté [†]	5 854	5 524
Dollars américains		
Produits d'intérêts nets	8 925 \$	7 437 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	1 784	2 195
Produits autres que d'intérêts – rajustés 1, 2	1 784	2 018
Total des produits – comme présenté	10 709	9 632
Total des produits – rajusté ¹	10 709	9 455
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	715	404
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(28)	(150)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	687	254
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	6 071	5 364
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 3}	5 817 495	5 292 484
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée¹	495 557	484 458
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	3 456	3 530
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme presente	3 648	3 451
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{4, 5}	695	840
Résultat net – comme présenté	4 151 \$	4 370 \$
Résultat net – rajusté 1	4 343	4 291
Principaux volumes et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁶	13,6 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 6}	14,2	14,0
Marge d'intérêts nette ^{1,7}	3,15	2,54
Ratio d'efficience – comme présenté	56,7 54,3	55,7 56,0
Ratio d'efficience – rajusté¹		
Actifs administrés (en milliards de dollars américains) ⁸ Actifs aérés (en milliards de dollars américains) ⁸		34 \$ 33
Actifs gérés (en milliards de dollars américains) ⁸		
Nombre de succursales de détail aux États-Unis		1 160
Nombre moyen d'équivalents temps plein	28 242	25 745

- ¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.
- ² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent un recouvrement d'assurance lié à un litige 2022 : 224 millions de dollars (177 millions de dollars américains) ou 169 millions de dollars après impôt (133 millions de dollars américains après impôt).
- ³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon 2023 : 344 millions de dollars ou 254 millions de dollars américains (259 millions de dollars après impôt ou 192 millions de dollars américains après impôt); 2022 : 96 millions de dollars ou 72 millions de dollars américains (73 millions de dollars après impôt).
- ⁴ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2023.
- 5 Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab et la quote-part de la Banque des charges de restructuration de Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

- ⁶ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11 % à compter du premier trimestre de 2023, comparativement à 10,5 % à l'exercice précédent.
- 7 La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financières » du présent document.
- $^{\rm 8}$ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 5 595 millions de dollars (4 151 millions de dollars américains), en baisse de 25 millions de dollars (219 millions de dollars américains), ou demeurant relativement stable (baisse de 5 % en dollars américains) par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net s'est élevé à 5 854 millions de dollars (4 343 millions de dollars américains), en hausse de 330 millions de dollars (52 millions de dollars américains), ou 6 % (1 % en dollars américains). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 13,6 % et 14,2 %, contre 14,2 % et 14,0 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net comme présenté de la participation de la Banque dans Schwab pour l'exercice a été de 939 millions de dollars (695 millions de dollars américains), une diminution de 136 millions de dollars (145 millions de dollars américains), une diminution de las méricains), reflétant la diminution des frais de compte liés aux dépôts bancaires, la diminution des produits liés aux activités de négociation et la hausse des charges, en partie contrebalancées par la hausse des produits d'intérêts nets et la hausse des honoraires d'administration et de gestion d'actifs.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 4 656 millions de dollars (3 456 millions de dollars américains), en hausse de 111 millions de dollars, ou 2 % (une baisse de 74 millions de dollars américains, ou 2 %), par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant la hausse des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts, y compris les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec First Horizon qui a été résiliée, et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 4 915 millions de dollars (3 648 millions de dollars américains), en hausse de 466 millions de dollars (197 millions de dollars américains), ou 10 % (6 % en dollars américains), reflétant la hausse des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des activités de gestion de patrimoine. Les produits comme présentés pour l'exercice ont été de 10 709 millions de dollars américains, en hausse de 1 077 millions de dollars américains, ou 11 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits ont augmenté de 1 254 millions de dollars américains, ou 13 %. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 8 925 millions de dollars américains, une hausse de 1 488 millions de dollars américains, ou 20 %, attribuable à l'avantage tiré de la hausse des marges sur les dépôts découlant du contexte haussier des taux d'intérêt, en partie contrebalancée par la diminution du volume des dépôts. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,15 %, une augmentation de 61 pdb, la hausse des marges sur les dépôts découlant du contexte haussier des taux d'intérêt ayant été en partie contrebalancée par une baisse des produits découlant de l'exonération des prêts accordés dans le cadre du programme PPP et une diminution des marges sur les prêts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés se sont établis à 1 784 millions de dollars américains, en baisse de 411 millions de dollars américains, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la baisse des frais de découvert et un recouvrement d'assurance lié à un litige à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts ont diminué de 234 millions de dollars américains, ou 12 %, en raison principalement de la baisse des frais de découvert.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars américains, ou 10 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Les prêts aux particuliers ont augmenté de 11 %, reflétant de bons montages et un ralentissement des taux de remboursement dans l'ensemble des portefeuilles. Les prêts aux entreprises ont augmenté de 8 %, reflétant les bons montages réalisés par suite de la croissance du nombre de nouveaux clients, des prélèvements plus élevés à l'égard des prêts commerciaux et un ralentissement des taux de remboursement, le tout en partie contrebalancé par l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme PPP. Compte non tenu des prêts accordés dans le cadre du programme PPP, les prêts aux entreprises ont augmenté de 10 %. Le volume moyen des dépôts a diminué de 42 milliards de dollars américains, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflet d'une baisse de 3 % des dépôts de particuliers, de 5 % des dépôts d'entreprises, et de 23 % des dépôts des comptes de passage.

Les actifs administrés s'élevaient à 37 milliards de dollars américains au 31 octobre 2023, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'établissaient à 33 milliards de dollars américains au 31 octobre 2023, demeurant stables par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 687 millions de dollars américains, en hausse de 433 millions de dollars américains par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 715 millions de dollars américains, en hausse de 311 millions de dollars américains, ou 77 %, reflet d'un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 28 millions de dollars américains, par rapport à une reprise de provision de 150 millions de dollars américains pour l'exercice précédent. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,38 %, en hausse de 22 pdb.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies 6 071 millions de dollars américains, en hausse de 707 millions de dollars américains, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, témoignant de l'augmentation des charges de personnel, de la hausse des charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec First Horizon qui a été résiliée, d'une augmentation des frais de cotisation de la FDIC en raison d'une hausse le 1er janvier 2023 des taux de cotisation facturés par la FDIC et d'une hausse des investissements dans les activités. Sur une base rajustée, compte non tenu des charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction de First Horizon qui a été résiliée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 525 millions de dollars américains, ou 10 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 56,7 % et 54,3 %, contre 55,7 % et 56,0 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

L'exercice 2024 risque d'être difficile pour l'ensemble du secteur bancaire américain, en raison des baisses de taux d'intérêt potentielles, des perspectives macroéconomiques incertaines, ainsi que des attentes élevées en matière de réglementation et des nouvelles exigences réglementaires. Nous prévoyons une croissance modérée des produits soutenue par la croissance des volumes de prêts, la reprise des volumes de dépôts de particuliers et de dépôts d'entreprises, l'acquisition continue de nouveaux clients et l'augmentation des activités de la clientèle dans certains secteurs. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter tout au long du prochain exercice, reflétant un retour constant à la normale des conditions de crédit et la croissance des volumes. Nous continuerons d'optimiser le bilan et de mettre en œuvre des programmes visant à générer des gains de productivité tout en favorisant les investissements sur le plan de la gouvernance et du contrôle, ainsi que la croissance stratégique, en maintenant notre gestion rigoureuse des dépenses et en améliorant notre rentabilité.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2023.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance fournit des solutions de gestion de patrimoine et une protection d'assurance à environ 6 millions de clients au Canada.

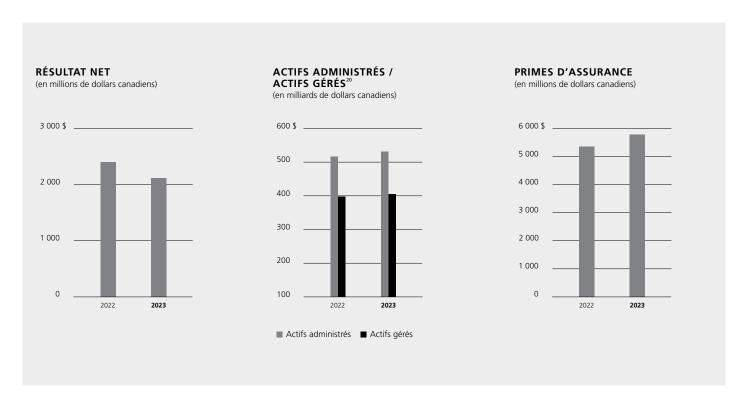


TABLEAU 19	PRODUITS		
(en millions de dollars canadiens) 2023			2022
Gestion de patrimo	ne	5 249 \$	5 624 \$
Assurance		6 031	5 236
Total		11 280 \$	10 860 \$

²⁰ Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct plateformes et ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles
- Services-conseils en gestion de patrimoine conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d'autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble
- Gestion d'actifs capacités de gestion de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y compris une gamme diversifiée de solutions de placement conçues pour fournir des rendements intéressants ajustés en fonction des risques

Assurance

- Assurance de dommages produits d'assurance habitation, auto et pour petites entreprises offerts par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes produits de protection du crédit pour les clients des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, produits d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage distribués par les canaux de distribution directs et aux membres des groupes d'affinités

PROFIL DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs indépendants, des fournisseurs de services directement aux consommateurs, des conseillers et des planificateurs financiers indépendants, et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance repose sur la capacité d'offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées ainsi que des conseils financiers globaux à des investisseurs de détail et institutionnels, et également sur la capacité de suivre le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises par l'entremise de courtiers, d'agents exclusifs et de canaux de distribution directe, tandis que l'industrie de l'assurance de personnes est constituée de banques et de plusieurs grands assureurs de personnes. Les capacités et solutions numériques novatrices offertes constitueront un facteur de différenciation déterminant pour les clients qui achètent et gèrent leurs polices d'assurance au moyen des canaux directs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	 Nous avons continué de mettre l'accent sur l'expansion de la distribution dans l'ensemble de nos activités de services-conseils pour répondre à la croissance de la demande ainsi qu'aux besoins des catégories de clients uniques, en ajoutant plus de 450 professionnels au sein des services-conseils d'un exercice à l'autre. Nous avons poursuivi l'engagement de Placements directs TD à l'égard de l'éducation des clients en présentant un engin de recommandation personnalisée qui permettra aux clients de sélectionner les sujets qu'ils souhaitent et de demander du contenu personnalisé. Nous avons lancé, dans le cadre de l'émission Parlons argent en direct, une page Web en chinois et nous avons produit une première vidéo entièrement en mandarin afin de fournir du contenu d'investissement à un plus grand nombre de clients. Douze fonds communs de placement et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par GPTD ont obtenu la note FundGrade A+ en raison de leur rendement exceptionnel en 2022²¹.
Fournir une expérience client mémorable grâce à des innovations axées sur le client et à notre leadership numérique	 Nous avons continué d'adapter nos modèles de distribution pour répondre aux besoins des clients, ce qui nous a permis d'obtenir des résultats records dans l'indice d'expérience légendaire (IEL): Placements directs TD s'est classé au premier rang des meilleurs courtiers en ligne au Canada, dans le cadre du sondage annuel de <i>The Globe and Mail</i> portant sur les courtiers numériques²²². Amélioration des capacités d'accueil et de libre-service numériques, y compris la possibilité d'effectuer des retraits en libre-service dans des comptes CÉLI/REER/REEE de Placements directs TD, la simplification de l'ouverture de nouveaux comptes pour les clients existants et la mise en place d'une fonctionnalité de signature électronique dans le cadre des services-conseils Mise en œuvre de plusieurs améliorations à l'application NégociTitres TD, permettant d'utiliser les Portefeuilles FNB En un clic TD afin de faciliter les placements à partir de portefeuilles clés en main Élargissement continu des canaux directs et bonification de l'offre de services afin de permettre aux nouveaux clients et aux clients existants de communiquer directement avec les représentants de Planification financière TD en direct par l'entremise de l'appli TD Gestion de placements TD a élargi sa gamme de produits alternatifs, lançant le Fonds Alternatif Plus Greystone TD et le Fonds alternatifs de produits de base TD, ainsi que trois nouveaux FNB. Nous avons lancé la plateforme Négociateur actif TD, outil qui offre une expérience de négociation de premier plan pour les ordres avancés, des capacités d'exécution de stratégies pour options complexes et des capacités de pointe en matière de graphiques. TD Assurance a étendu son réseau de centres d'indemnisation automobile à guichet unique, qui compte maintenant 25 établissements à l'échelle nationale. Nous avons renforcé les capacités numériques de TD Assurance en améliorant les fonctionnalités d

²¹ La note FundGrade A+ est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Fundata est un important fournisseur de données sur les marchés et les fonds de placement pour le secteur canadien des services financiers et les médias d'affaires. La note FundGrade A+® est accordée à des fonds qui affichent systématiquement les meilleurs rendements ajustés en fonction du risque au cours d'une appée civile complète. Pour plus de renseignements sur le système de potation, veuillez consulter le site : www.fundata.com/Produits, et services/ESCF.indata acry.

risque au cours d'une année civile complète. Pour plus de renseignements sur le système de notation, veuillez consulter le site : www.fundata.com/Produits_et_services/ESGFundata.aspx.

22 Classement des courtiers en ligne en 2023 selon The Globe and Mail : https://www.theglobeandmail.com/investing/article-canadas-top-digital-broker-is-td-direct-investing-with-an-assist-from/.

STRATÉGIE D'AFFAIRES **POINTS SAILLANTS EN 2023** • Nous avons maintenu des parts de marché solides et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : Accroître et approfondir les Au premier rang pour la part de marché des services de placement en direct au chapitre des revenus, des actifs, des relations avec la clientèle en tirant parti de l'approche Une opérations de négociation et du nombre de comptes²³ seule TD pour fournir des Plus important gestionnaire de fonds institutionnels canadien et plus important gestionnaire de fonds au Canada pour les actifs de retraite23 solutions qui répondent aux Au deuxième rang pour la part de marché des actifs des fonds communs de placement parmi les cinq grandes banques^{24, 25} besoins financiers propres à chaque client et responsable d'ASG de plus de 10 milliards de dollars dans les FNB - Accroissement des parts de marché dans le secteur des services-conseils, Planification financière, Gestion de patrimoine TD affichant la croissance la plus rapide parmi les cinq grandes banques²⁵ et Gestion de patrimoine TD Conseils de placement privés se classant au premier rang parmi les cinq grandes banques²⁵ pour ce qui est de la croissance des Plus important distributeur direct de produits d'assurance de personnes et chef de file dans le marché des groupes d'affinités au Canada²⁷ Au troisième rang des sociétés d'assurance de personnes au Canada²⁷ • Nous avons lancé la marque et le site Solutions de placement mondiales de la TD afin de mettre à profit l'expertise mondiale de GPTD et de TD Epoch, augmentant ainsi notre présence dans les pays de l'Asie-Pacifique. • Nous avons continué de travailler avec nos partenaires pour mettre en œuvre l'approche Une seule TD. Placements directs TD a continué d'établir des relations solides avec ses partenaires des Services bancaires personnels en intégrant des programmes de formation et en améliorant les rapports afin de favoriser une meilleure mobilisation de la part GPTD s'est associée à Valeurs Mobilières TD pour tirer parti de sa présence locale, de ses relations et de son protocole de gouvernance et de contrôle afin d'élargir la distribution institutionnelle de GPTD à l'échelle mondiale. Renforcement des relations clients à l'échelle de la Banque, en tirant parti de notre place dominante sur le marché, afin d'accroître la protection des clients du groupe Prêts garantis par des biens immobiliers TD avec une assurance habitation TD Recours aux services de Conseils d'assurance privés, TD Assurance pour offrir une meilleure protection aux clients fortunés de Gestion de patrimoine TD Innover pour atteindre nos buts · Nous avons continué de transformer notre façon de travailler, en automatisant une part accrue de nos activités et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité. visant à optimiser les processus et à habiliter nos collègues à Gestion de patrimoine TD a commencé sa transition vers le modèle de fonctionnement Nouvelle évolution du travail (NET) agir rapidement pour obtenir visant à simplifier notre façon de travailler en adoptant des changements axés sur l'agilité et les clients. des résultats TD Assurance a terminé sa transition vers le modèle de fonctionnement NET. Placements directs TD a lancé des offres ciblées visant à accroître la mobilisation des clients ainsi qu'à faire connaître les capacités de sa plateforme et a lancé un projet pilote portant sur des titres pleinement libérés, permettant aux clients de générer des revenus à partir de titres difficiles à vendre à découvert avant le lancement complet du projet prévu à l'exercice 2024. Être un employeur de choix Nous maintenons notre engagement à favoriser la création d'une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la TD, chez qui la diversité et l'inclusivité poursuivant notre objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités sont valorisées, et contribuer au TD Assurance a continué son programme de recyclage de pare-chocs en plastique dans ses Centres auto dans le cadre d'efforts pour promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. bien-être de nos collectivités TD Assurance a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et le lancement de la bourse d'études TD pour les peuples autochtones, qui vise à aider financièrement les bénéficiaires retenus et à leur offrir un stage d'été en entreprise à la TD.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2024

- Renforcer la position de leadership de Placements directs TD dans le marché en améliorant les plateformes, les caractéristiques et les fonctionnalités les plus appréciées des principales catégories de clients
- Continuer de mettre l'accent sur l'expansion de la distribution dans l'ensemble de nos activités de services-conseils et déployer plus rapidement de nouvelles stratégies d'affaires pour répondre à la croissance de la demande ainsi qu'aux besoins des catégories de clients uniques
- Étendre la position de chef de file en gestion d'actifs pour les clients institutionnels aux marchés de détail et mondiaux, en tirant parti de toute l'étendue des capacités
- Tirer davantage parti de l'approche Une seule TD pour approfondir les relations avec la clientèle et offrir des conseils financiers et d'assurance plus holistiques
- Établir notre leadership numérique et améliorer l'expérience client de même que l'expérience des collègues
- Améliorer la vitesse, la capacité et l'efficience en tirant parti des analyses de données, de l'analytique avancée et de l'automatisation ainsi qu'en s'adaptant à de nouveaux modes de travail
- Continuer de positionner notre marque à titre d'employeur de choix qui valorise la diversité et l'inclusivité afin que les collègues réalisent leur plein potentiel
- TD Assurance étendra l'offre de produits d'assurance pour petites entreprises à plus de secteurs, en tirant parti des capacités numériques et du marketing afin de faire croître les activités de façon importante.

46

²³ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les revenus, actifs, opérations de négociation et comptes de Placements directs TD en date de juin 2023 et les classements des gestionnaires de fonds institutionnels et des gestionnaires de fonds de retraite en date de juin 2023.

²⁴ Les données fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant la part de marché des actifs des fonds communs de placement en date d'octobre 2023 par rapport aux cinq grandes banques.

²⁵ Les cinq grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

²⁶ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant le classement de la croissance des actifs administrés de Planification financière, Gestion de patrimoine TD de juin 2022 à décembre 2022 et le classement du nouvel actif net de Gestion de patrimoine TD Conseils de placement privés en pourcentage de l'actif à l'ouverture de décembre 2022 à mars 2023 et de mars 2023 à juin 2023.

²⁷ Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux en date de juillet 2023.

TABLEAU 20	ESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2023	2022
Produits d'intérêts nets		1 056 \$	945 \$
Produits autres que d'in	ntérêts	10 224	9 915
Total des produits		11 280	10 860
Provision (reprise de pr	ovision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1	-
Provision (reprise de pr	ovision) pour pertes sur créances – actifs productifs	-	1
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		1	1
Indemnisations d'assurance et charges connexes		3 705	2 900
Charges autres que d'intérêts		4 709	4 711
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		747	853
Résultat net		2 118 \$	2 395 \$
Principaux volumes	et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires¹		38,7 %	46,7 %
Ratio d'efficience		41,7	43,4
Actifs administrés (en r	nilliards de dollars canadiens) ²	531 \$	517 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)		405	397
Nombre moyen d'équi	valents temps plein	16 022	15 671

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11 % à compter du premier trimestre de 2023, comparativement à 10,5 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice s'est établi à 2 118 millions de dollars, en baisse de 277 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des indemnisations d'assurance et charges connexes et une baisse des produits dans les activités de gestion de patrimoine, en partie contrebalancées par la hausse des produits dans les activités d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 38,7 %, contre 46,7 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 11 280 millions de dollars, une hausse de 420 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 10 224 millions de dollars, une hausse de 309 millions de dollars, ou 3 %, du fait de la hausse des primes d'assurance et de l'augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une hausse correspondante des indemnisations d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 1 056 millions de dollars, en hausse de 111 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant une hausse des revenus de placement générés par les activités d'assurance, en partie contrebalancée par une baisse du volume des dépôts des activités de gestion de patrimoine.

Les actifs administrés s'élevaient à 531 milliards de dollars au 31 octobre 2023, en hausse de 14 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète l'appréciation des marchés et la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 405 milliards de dollars au 31 octobre 2023, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant l'appréciation des marchés, en partie contrebalancée par le rachat de fonds communs.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 3 705 millions de dollars, en hausse de 805 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des variations du taux d'actualisation, ce qui a donné lieu à une hausse correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts, l'accroissement de la gravité des sinistres et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont élevées à 4 709 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficience pour l'exercice a été de 41,7 %, contre 43,4 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Le ralentissement prévu de la croissance économique et la volatilité soutenue éventuelle des marchés au Canada et aux États-Unis pourraient avoir une incidence sur les résultats du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de l'exercice 2024. Malgré ces facteurs défavorables, les activités diversifiées du secteur Gestion de patrimoine et Assurance devraient lui permettre d'atteindre ses objectifs stratégiques. L'accent mis sur nos priorités stratégiques et les investissements dans des plateformes numériques de pointe devraient aider à contrebalancer les perturbations liées à la volatilité des marchés, à la pression sur les frais découlant de la concurrence accrue et à l'augmentation des indemnisations d'assurance sous l'effet du nombre d'événements météorologiques violents et de la gravité des sinistres. Nos activités continueront de fournir à nos clients des conseils de grande qualité, du contenu éducatif et des produits financiers novateurs tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses pour les aider à traverser ce contexte difficile.

² Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

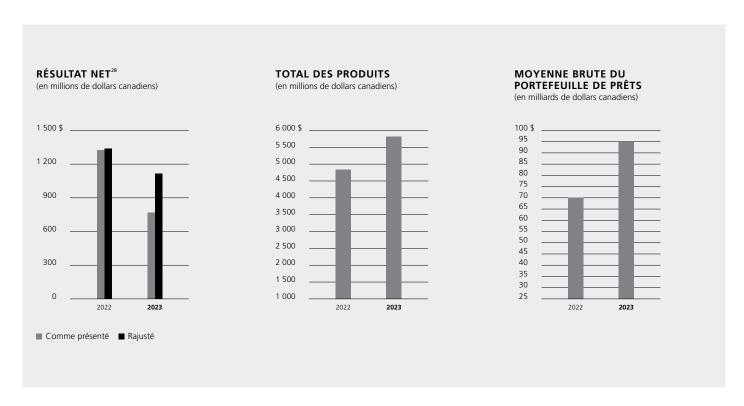


TABLEAU 21	PRODUITS		
(en millions de dollars canadiens) 2023		2022	
Marchés mondiaux		3 265 \$	2 932 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement		2 618	1 758
Autres		(65)	141
Total		5 818 \$	4 831 \$

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, titrisation de clients, et services de courtage de premier rang et d'exécution²⁹.
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement –
 prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de titres de
 capitaux propres, services-conseils, financement commercial, gestion des
 liquidités, portefeuilles de placements et activités connexes²⁹.
- Autres portefeuilles de placements et autres ajustements comptables

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers

ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les exigences réglementaires changeantes continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Les entreprises font face à ces enjeux en recentrant leurs efforts sur les produits de négociation et les produits d'honoraires tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital, et investissent également dans la technologie afin de soutenir les niveaux croissants d'activités de négociation électronique sur tous les marchés. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des clients de première qualité. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

²⁸ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

²⁹ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une banque d'investissement intégrée en Amérique du Nord d'envergure mondiale	 Nous avons conclu l'acquisition de Cowen Inc., accélérant le déploiement de notre stratégie de croissance des activités libellées en dollars américains, en ajoutant et en élargissant nos capacités en matière d'actions américaines et de recherche mondiale, en renforçant la portée de nos principaux secteurs d'activité verticaux à forte croissance, comme les soins de santé, et en ajoutant de l'envergure et des talents de grande qualité. Nous avons continué de renforcer notre position en tant que conseillers auprès des marchés financiers en matière de questions ESG, comme en témoignent un certain nombre de transactions de premier plan et de prix, notamment : Coresponsable des registres dans le cadre de l'émission réalisée par le gouvernement du Canada d'une obligation de souveraineté de l'Ukraine d'un montant de 500 millions de dollars Responsable des registres actif et co-agent de structuration chargé de la durabilité lors de la première émission d'obligations vertes et de l'élaboration du cadre de financement vert de Bacardi Ltd, faisant partie de son offre en trois volets de 1,5 milliard de dollars américains et constituant la première émission d'obligations vertes américaines dans le secteur des boissons alcooliques Agent de structuration chargé de la durabilité dans le cadre du programme de titrisation lié au développement durable de Bell Canada, première expérience de ce genre de la TD dans un rôle de structuration exclusif Coresponsable des registres dans le cadre de l'émission d'une obligation vertes ur dix ans d'un montant de un milliard de dollars par l'Ontario Teachers' Finance Trust Valeurs Mobilières TD a convenu d'acheter 27 500 tonnes métriques de crédits d'élimination de dioxyde de carbone par la technologie d'extraction directe dans l'air sur quatre ans à l'usine STRATOS, première usine d'extraction directe dans l'air de 1PointFive actuellement en construction,
Au Canada, se classer parmi les meilleures banques d'investissement	Nous avons mené à bien plusieurs acquisitions stratégiques de premier plan et dirigé d'importantes transactions sur le marché canadien: Conseiller financier exclusif de Shaw Communications dans le cadre de sa vente de 26 milliards de dollars à Rogers Communications, ce qui représente la plus importante acquisition de l'histoire dans le secteur des télécommunications au Canada Conseiller financier auprès de GIC, le fonds souverain de Singapour, et de la Fiducie de placement immobilier industriel Dream dans le cadre de leur acquisition de Summit Industrial Income REIT Conseiller financier de TC Energy lors de la vente de sa participation minoritaire dans Columbia Gas et Columbia Gulf à Global Infrastructure Partners pour 5,3 milliards de dollars. Responsable des registres actif dans le cadre de l'émission de billets non garantis de premier rang de 5,6 milliards de dollars américains visant à recapitaliser les entités de Columbia Pipelines à la suite de l'annonce de la fusion et acquisition
Aux États-Unis, créer de la valeur pour les clients et fournir des conseils judicieux dans des secteurs où nous sommes concurrentiels	 Nous avons démontré la force de nos franchises combinées Valeurs Mobilières TD et TD Cowen aux États-Unis. Coresponsable des registres dans le cadre de l'émission subséquente de titres de capitaux propres de 300 millions de dollars américains pour Revolution Medicines, représentant le sixième mandat de TD Cowen auprès de cet émetteur Conseiller financier unique dans le cadre d'un financement stratégique de 125 millions de dollars américains pour Milestone Pharmaceuticals Coresponsable des registres dans le cadre du premier appel public à l'épargne (PAPE) de 621 millions de dollars américains d'ACELYRIN Inc., le plus important PAPE en biotechnologie à ce jour dans l'année civile 2023, ce qui témoigne de notre position de leader dans le secteur des soins de santé et de notre vigueur en matière d'exécution sur les marchés des titres de capitaux propres Conseiller financier exclusif de Penelope Bourbon LLC dans le cadre de sa vente à MGP Ingredients Inc. pour 216 millions de dollars américains TD Cowen a agi à titre de conseiller financier d'Autovista dans le cadre de sa vente à J.D. Power. Conseiller financier exclusif de Basalt Infrastructure Partners dans le cadre de son acquisition de Fatbeam Holdings LLC; le premier investissement de Basalt dans un réseau à fibre optique en Amérique du Nord Conseiller financier de The Williams Companies Inc. dans le cadre de son acquisition de MountainWest Pipelines Holding Company auprès de Southwest Gas Holdings Inc. pour 1,5 milliard de dollars américains Nous avons continué d'exercer nos activités à titre de chef de file du marché de la négociation électronique d'obligations municipales³º, nous avons lancé une nouvelle émission concurrentielle d'obligations municipales qui est classée au cinquième rang selon le nombre de transactions³¹1, nous avons multiplié par trois le nombre de transactions quotidiennes des obligations de sociétés de première qualité par
En Europe et en Asie-Pacifique, mettre à profit nos capacités à l'échelle mondiale pour créer des maisons de courtage connectées et durables	 Nous avons agi à titre de conseillers financiers auprès de Vauban Infrastructure Partners, située en France, dans le cadre de son acquisition de Trooli Ltd. Nous avons été nommés responsables des registres actif dans le cadre de l'émission de titres de créance de 1,2 milliard de dollars américains de Vodafone Group PLC. Nous avons agi à titre de coresponsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes d'Allied Irish Banks d'un montant de 750 millions d'euros, la première transaction de la TD avec une banque irlandaise. Nous avons agi à titre de chef de file unique pour l'émission des premiers billets numériques de la Banque mondiale pour un montant de 100 millions d'euros, les premiers titres numériques à utiliser la nouvelle plateforme numérique d'infrastructure des marchés financiers d'Euroclear reposant sur la technologie des registres distribués. Nous avons ajouté des capacités en titres de capitaux propres grâce à l'acquisition de Cowen Inc.
Poursuivre notre croissance avec les partenaires des secteurs Services de détail et Gestion de patrimoine de la TD et continuer à leur offrir notre soutien	En partenariat avec d'autres secteurs de la TD: Automatisation de la gestion des stocks de billets de banque étrangers, augmentant l'accessibilité des clients aux fonds étrangers dans les succursales de TD Canada Trust Lancement du service de stockage sécurisé, grâce auquel les clients de la TD peuvent acheter des métaux précieux et les faire entreposer dans un établissement sécurisé et entièrement assuré Réalisation de ventes record pour le rond d'argent de l'Aïd (Aïd Moubarak) et lancement du tout premier lingot d'or TD d'origine canadienne

 ³⁰ Source: Municipal Securities Rulemaking Board, au 31 octobre 2023.
 ³¹ Source: Bloomberg, Municipal Competitive Long-Term Issuance, au 31 octobre 2023.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2023
Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation	 Nous sommes passés avec succès du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en dollars américains au Secured Overnight Financing Rate (SOFR). Nous avons lancé la salle des marchés privée TDSX, permettant à la TD d'offrir de meilleurs services à ses clients de détail et institutionnels en ajoutant des capacités d'ordres croisés pour les actions américaines dans un environnement sécurisé, entièrement conforme et automatisé. Nous avons atteint un jalon important relativement à l'intégration de TD Cowen en combinant des parties de nos activités liées aux placements en actions institutionnelles et aux titres convertibles aux États-Unis.
Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux	 Nous avons recueilli 2,3 millions de dollars au profit d'organismes d'aide à l'enfance dans le cadre de la campagne annuelle Underwriting Hope. Dans le cadre du programme annuel de bourses Combler le fossé de Valeurs mobilières TD, nous avons remis 12 bourses d'études à différents candidats. De nombreux leaders de Valeurs Mobilières TD ont reçu des prix du réseau Women in Capital Markets.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2024

- Continuer d'intégrer TD Cowen et de tirer parti de la force de Valeurs Mobilières TD combinée à celle de la plateforme de TD Cowen pour étendre et approfondir nos relations avec la clientèle et réaliser les synergies de produits
- Poursuivre l'intégration et le déploiement du groupe Négociation automatisée VMTD
- Continuer à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de nos activités, en tirant parti de l'expertise en matière de recherche de TD Cowen pour accompagner nos clients dans leur transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone
- Continuer à investir dans la technologie, stimuler l'innovation et les capacités d'analyse des données, notamment :
 - Investir dans la faible latence et les algorithmes destinés à la négociation de titres à revenu fixe, des devises et des actions
 - Investir dans un écosystème de trésorerie numérique nord-américain qui fournit des solutions flexibles et riches en données à nos clients
 - Accroître l'efficacité du processus de bout en bout et offrir une valeur ajoutée pour nos clients

- Continuer d'investir aux côtés de nos partenaires des sous-secteurs Services de détail, Gestion de patrimoine et Services aux entreprises afin d'ajouter des produits et d'améliorer les capacités pour nos clients
- Rester centrés sur la gestion prudente des risques, en continuant d'apporter des améliorations à la gestion des risques et aux contrôles, et procurer des rendements par l'optimisation des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix et continuer d'attirer les personnes les plus compétentes tout en mettant l'accent sur la culture de partenariat, l'inclusion et la diversité

TABLEAU 22	SERVICES BANCAIRES DE GROS¹		
(en millions de dollar	s canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)		1 538 \$	2 937 \$
Produits autres que d'intérêts		4 280	1 894
Total des produits		5 818	4 831
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés		16	19
Provision (reprise de	e provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	110	18
Total de la provisior	n (reprise de provision) pour pertes sur créances	126	37
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		4 760	3 033
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{2, 3}		4 326	3 015
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – comme présentée		162	436
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – rajustée²		251	440
Résultat net – cor	nme présenté	770 \$	1 325 \$
Résultat net – raji	usté ²	1 115	1 339
Principaux volum	es et ratios		
Produits liés aux ac	tivités de négociation (équivalence fiscale) ⁴	2 360 \$	2 513 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ⁵		94,7	70,1
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁶		5,4 %	11,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{2, 6}		7,9	11,5
Ratio d'efficience – comme présenté		81,8	62,8
Ratio d'efficience – rajusté ²		74,4	62,4
Nombre moyen d'é	quivalents temps plein	7 143	5 088

- ¹ Les résultats du secteur Services bancaires de gros pour 2023 comprennent l'acquisition de Cowen Inc. en date du 1^{er} mars 2023.
- ² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.
- ³ Les charges autres que d'intérêts rajustées ne tiennent pas compte des charges d'acquisition et d'intégration liées principalement à l'acquisition de Cowen – 2023 : 434 millions de dollars (345 millions de dollars après impôts), 2022 : 18 millions de dollars (14 millions de dollars après impôts).
- ⁴ Comprennent des produits d'intérêts nets en équivalence fiscale de 615 millions de dollars (2 080 millions de dollars en 2022) et des produits (pertes) de négociation de 1 745 millions de dollars (433 millions de dollars en 2022). Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.
- 5 Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.
- 6 Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11 % à compter du premier trimestre de 2023, comparativement à 10,5 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 770 millions de dollars, une baisse de 555 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par une augmentation des produits. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 1 115 millions de dollars, en baisse de 224 millions de dollars, ou 17 %.

Les produits pour l'exercice, y compris l'acquisition de Cowen Inc., se sont établis à 5 818 millions de dollars, une hausse de 987 millions de dollars, ou 20 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout les augmentations des commissions sur actions, des produits liés aux transactions bancaires mondiales, des honoraires de services-conseils et des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres, ainsi que les démarques de certains engagements de souscription de prêts au cours de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par des diminutions des produits liés aux activités de négociation et des autres produits.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 126 millions de dollars, une hausse de 89 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 16 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars, et la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 110 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars. Les provisions pour pertes sur créances relatives aux actifs productifs de l'exercice considéré reflètent en grande partie la migration du crédit et la croissance des volumes.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 4 760 millions de dollars, en hausse de 1 727 millions de dollars, ou 57 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'acquisition de Cowen Inc. et les charges d'acquisition et d'intégration connexes, les investissements continus dans les activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains, y compris l'embauche de professionnels dans les domaines bancaires, de la vente, de la négociation et des technologies, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Sur une base rajustée,

compte non tenu des charges d'acquisition et d'intégration, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 326 millions de dollars, en hausse de 1 311 millions de dollars, ou 43 %.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Le contexte d'exploitation reste difficile, caractérisé par la volatilité des marchés, l'incertitude économique, les considérations géopolitiques et les questions ESG, les technologies disruptives, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences en matière de fonds propres et de réglementation. Ces éléments peuvent influer sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché et des affaires de manière positive ou négative, ce qui rend les résultats des marchés financiers difficiles à prévoir. L'ajout de TD Cowen à nos activités améliore les capacités et la position concurrentielle de Valeurs mobilières TD, un ajout au modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée qui devrait être bien placé pour soutenir la croissance future.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 23	SIÈGE SOCIAL		
(en millions de dollar	s canadiens)	2023	2022
Résultat net – con	nme présenté	(4 389) \$	1 531 \$
Rajustements pou	r les éléments à noter		
Amortissement des	immobilisations incorporelles acquises	313	242
Charges d'acquisition	on et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	149	111
Quote-part des cha	rges de restructuration de la participation dans Schwab	35	_
Charges de restruct	uration	363	_
Paiement lié à la rés	iliation de la transaction avec First Horizon	306	_
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée		1 251	(1 641)
Incidence de la rétro	pactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement	57	_
(Règlement) recouvrement lié au règlement d'un litige		1 642	-
Profit à la vente d'a	ctions de Schwab	-	(997)
Moins l'incidence	de l'impôt sur le résultat		
DRC et augmentatie	on du taux d'imposition fédéral pour l'exercice 2022	(585)	-
Autres éléments à r	ooter	944	(363)
Résultat net – raju	isté¹	(632) \$	(391) \$
Ventilation des él	éments inclus dans le résultat net – rajusté		
Charges nettes du S	Siège social ²	(942) \$	(712) \$
Autres		310	321
Résultat net – raju	isté ¹	(632) \$	(391) \$
Principaux volume			
Nombre moyen d'é	quivalents temps plein	22 889	19 885

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination des rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice s'est établie à 4 389 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net de 1 531 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète principalement une perte nette découlant de l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée et le paiement lié à la résiliation de la transaction, le règlement du litige Stanford, le profit à la vente d'actions de Schwab à l'exercice précédent, la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat relativement au DRC et à l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022, et les charges de restructuration. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 230 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice

précédent, surtout en raison des charges liées aux litiges. La perte nette rajustée pour l'exercice s'est élevée à 632 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 391 millions de dollars pour l'exercice précédent.

RÉALISATIONS EN 2023 ET ORIENTATION POUR 2024

- En 2023, le secteur Siège social a continué d'appuyer les secteurs d'exploitation de la Banque en réalisant les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi qu'en gérant le bilan et les activités de financement de la Banque.
- En 2024, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant du contexte d'exploitation pour répondre aux exigences et aux attentes changeantes des clients, des collectivités, des collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation.
- Le secteur Siège social continuera également de suivre de près le développement et la mise en œuvre de processus, de technologies, et des contrôles réglementaires pour faire en sorte que les secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme aux exigences réglementaires applicables.

 $^{^2}$ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Sommaire du rendement de 2022

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 17 429 millions de dollars, en hausse de 3 131 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation reflète la hausse des produits, un profit net découlant de l'atténuation de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, et un profit à la vente d'actions de Schwab, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse de la provision pour pertes sur créances. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 15 425 millions de dollars, en hausse de 776 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 18,0 %, contre 15,5 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 15,9 %, contre 15,9 % pour l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 9,47 \$, en hausse de 23 % par rapport à 7,72 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 8,36 \$, en hausse de 6 % par rapport à 7,91 \$ pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés ont été de 49 032 millions de dollars, en hausse de 6 339 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 46 170 millions de dollars, en hausse de 3 477 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 27 353 millions de dollars, en hausse de 3 222 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à la croissance des volumes et des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à l'augmentation des produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du programme PPP. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 27 307 millions de dollars, en hausse de 3 176 millions de dollars, ou 13 %.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 21 679 millions de dollars, en hausse de 3 117 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit net découlant de l'atténuation de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon, et le profit à la vente d'actions de Schwab. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont élevés à 18 863 millions de dollars, en hausse de 301 millions de dollars, ou 2 %, en raison de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires et de gestion de patrimoine, et d'une hausse des produits d'assurance, reflet des rabais de prime consentis aux clients au cours de l'exercice précédent, et des volumes dans les activités d'assurance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse des honoraires tirés des transactions dans les activités de gestion de patrimoine, une baisse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance, des démarques de certains engagements de souscription de prêts en raison de l'élargissement des écarts de taux dans le secteur Services bancaires de gros et un recul des produits liés aux activités de prise ferme.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 067 millions de dollars, comparativement à une reprise de provision de 224 millions de dollars pour l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 437 millions de dollars, en hausse de 128 millions de dollars, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 370 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 1 533 millions de dollars pour l'exercice précédent. La reprise de provision relative aux actifs productifs à l'exercice considéré reflète l'amélioration des conditions de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,14 %.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 900 millions de dollars, en hausse de 193 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des activités de conduite, les pressions inflationnistes sur les coûts et une hausse du nombre d'événements météorologiques violents, le tout contrebalancé en partie par l'incidence d'un taux d'actualisation plus élevé, ce qui a donné lieu à une

diminution correspondante de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts, et par l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 24 641 millions de dollars, en hausse de 1 565 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancés par les coûts d'optimisation des succursales à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 24 359 millions de dollars, en hausse de 1 450 millions de dollars, ou 6 %.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 534 millions de dollars, ou 10,2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 365 millions de dollars, ou 10,1 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 169 millions de dollars, ou 10,4 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 106 millions de dollars, ou 2,0 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des autres impôts et taxes de 169 millions de dollars, ou 10,4 %, en partie contrebalancée par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 63 millions de dollars, ou 1,7 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 19,5 % pour 2022, par rapport à 21,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence fiscale favorable découlant de la composition des résultats, la vente d'actions de Schwab et la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la hausse du résultat avant impôt. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2022.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (319 millions de dollars en 2022 et 280 millions de dollars en 2021) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le total de l'actif s'établissait à 1 918 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 189 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2021. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 79 milliards de dollars, ou environ 5 %, du total de l'actif. La hausse du total de l'actif est attribuable à des augmentations de 108 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 74 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 49 milliards de dollars des dérivés et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 9 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 4 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 3 milliards de dollars de la participation dans Schwab et de 1 milliard de dollars des autres actifs.

Le **total du passif** s'établissait à 1 806 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 177 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2021. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 83 milliards de dollars, ou environ 5 %, du total du passif. La hausse du total du passif est attribuable à des augmentations de 105 milliards de dollars des dépôts, de 49 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 34 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des autres passifs et de 1 milliard de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par une baisse de 16 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 111 milliards de dollars au 31 octobre 2022, soit 12 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2021. L'augmentation reflète essentiellement une hausse des résultats non distribués et des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres, en partie contrebalancée par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global. La diminution du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque de la perte au titre des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

TABLEAU 24	PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS		
(en millions de dollar	rs canadiens)		Aux
		31 octobre 2023	31 octobre 2022
Actif			
	s productifs d'intérêts auprès de banques	105 069 \$	145 850 \$
,	ières et autres détenus à des fins de transaction	152 090	143 726
Actifs financiers dé	tenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	7 340	10 946
Dérivés		87 382	103 873
	signés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 818	5 039
Actifs financiers à la	a juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	69 865	69 675
	u coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	308 016	342 774
Valeurs mobilières	·	204 333	160 167
Prêts, déduction fai	ite de la provision pour pertes sur prêts	895 947	831 043
Participation dans 9	Schwab	8 907	8 088
Autres		112 257	96 347
Total de l'actif		1 957 024 \$	1 917 528 \$
Passif			
Dépôts détenus à c	les fins de transaction	30 980 \$	23 805 \$
Dérivés		71 640	91 133
Passifs financiers de	ésignés à la juste valeur par le biais du résultat net	192 130	162 786
Dépôts		1 198 190	1 229 970
Obligations liées au	ıx valeurs mobilières mises en pension	166 854	128 024
Billets et débenture	s subordonnés	9 620	11 290
Autres		175 503	159 137
Total du passif		1 844 917	1 806 145
Total des capitaux	c propres	112 107	111 383
Total du passif et	des capitaux propres	1 957 024 \$	1 917 528 \$

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 957 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 39 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 16 milliards de dollars du total de l'actif.

L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 65 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 44 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 16 milliards de dollars des autres actifs, de 8 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 milliard de dollars de la participation dans Schwab. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 41 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 35 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, de 16 milliards de dollars des actifs dérivés, et de 4 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net.

La *trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès des banques* ont diminué de 41 milliards de dollars, reflétant surtout les activités de gestion de la trésorerie.

Les *prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction* ont augmenté de 8 milliards de dollars principalement du fait de la hausse des titres de capitaux propres ainsi que des prêts détenus à des fins de transaction, de l'incidence de l'acquisition de Cowen et de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par les marchandises détenues à des fins de transaction.

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net ont diminué de 4 milliards de dollars en raison essentiellement des échéances et des ventes.

Les *actifs dérivés* ont diminué de 16 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison surtout de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, ont diminué de 35 milliards de dollars, reflétant surtout les ventes et les échéances des titres du gouvernement, en partie contrebalancées par les nouveaux placements et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les *valeurs mobilières prises en pension* ont augmenté de 44 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des volumes.

Les *prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts*, ont augmenté de 65 milliards de dollars, reflétant la croissance des volumes de prêts résidentiels garantis par des biens immobiliers et des volumes de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La **participation dans Schwab** a augmenté de 1 milliard de dollars, reflétant principalement l'incidence de la quote-part de la Banque du résultat net de Schwab.

Les *autres actifs* ont augmenté de 16 milliards de dollars du fait essentiellement de la hausse des montants à recevoir des courtiers et des clients découlant des volumes plus élevés de transactions non réglées, ainsi que des entreprises détenues en vue de la vente, du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis dans le cadre de l'acquisition de Cowen, des actifs d'impôt différé et des intérêts courus, le tout en partie contrebalancé par une baisse des engagements de clients au titre d'acceptations et de l'actif d'impôt exigible.

Le **total du passif** s'établissait à 1 845 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 39 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 17 milliards de dollars du total du passif.

L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 39 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 29 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 17 milliards de dollars des autres passifs et de 7 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 32 milliards de dollars des dépôts, de 19 milliards de dollars des passifs dérivés et de 2 milliards de dollars des billets et débentures subordonnés.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 7 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les *passifs dérivés* ont diminué de 19 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 29 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **dépôts** ont diminué de 32 milliards de dollars, témoignant de la baisse des volumes de dépôts de particuliers (y compris les dépôts de Schwab) et de dépôts des banques, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et la hausse des volumes des dépôts d'entreprises et de gouvernements.

Les *obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension* ont augmenté de 39 milliards de dollars en raison essentiellement de la hausse des volumes.

Les *billets et débentures subordonnés* ont diminué de 2 milliards de dollars, une baisse principalement attribuable aux rachats.

Les *autres passifs* ont augmenté de 17 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des montants à payer aux courtiers et aux clients découlant des volumes plus élevés de transactions non réglées, une hausse des passifs liés aux entités structurées, des comptes fournisseurs, des charges à payer et des autres éléments en raison de l'acquisition de Cowen, des intérêts courus et la hausse de la provision relative au règlement du litige Stanford, le tout en partie contrebalancé par une baisse des acceptations.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 112 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 1 milliard de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'augmentation reflète les actions ordinaires émises à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes, déduction faite des rachats d'actions, et les profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, en partie contrebalancés par la baisse des résultats non distribués. L'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les résultats non distribués ont diminué, le résultat net pour l'exercice ayant été contrebalancé par les dividendes versés et la prime sur le rachat d'actions ordinaires.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'établissait à 914 milliards de dollars, en hausse de 61 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, totalisaient 2 277 millions de dollars, en hausse de 531 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances se chiffrait à 2 933 millions de dollars, par rapport à 1 067 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 823 millions de dollars pour atteindre 8 189 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et les acceptions, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque ont augmenté de 61 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers et les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme il est expliqué à la note 30 des états financiers consolidés de 2023.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts à la consommation, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout représentaient 63 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau comparable à celui de 2022. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 40 milliards de dollars au 8 %, et totalisaient 576 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels représentaient 35 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, à la fin de 2023, en hausse de 1 % par rapport à 2022. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit représentaient 28 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, à la fin de 2023, un niveau comparable à celui de 2022.

Le portefeuille de prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements représentait 37 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en baisse de 1 % par rapport à 2022. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2023, soit respectivement 4 % et 2 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2023, 66 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, un niveau comparable à celui de 2022. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, pour 2023, un niveau comparable à celui de l'exercire précédent

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, sont détenus, en hausse de 1 % par rapport à 2022. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. L'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et la Floride représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 3 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, des niveaux comparables à ceux de l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG. La Banque détient pour 374 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 374 milliards de dollars set considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et 2 millions de dollars.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	Pourcer	tage du total
			31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	263 733 \$	24 \$	263 709 \$	246 185 \$	28,7 %	28,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	117 618	31	117 587	113 319	12,8	13,2
Prêts-auto indirects	28 786	65	28 721	27 139	3,1	3,2
Divers	18 587	39	18 548	18 418	2,0	2,1
Cartes de crédit	18 815	69	18 746	17 323	2,0	2,0
Total des prêts aux particuliers	447 539	228	447 311	422 384	48,6	49,2
Immobilier						
Résidentiel	27 784	2	27 782	27 138	3,0	3,2
Non résidentiel	24 849	29	24 820	22 512	2,7	2,6
Total des prêts immobiliers	52 633	31	52 602	49 650	5,7	5,8
Agriculture	9 893	1	9 892	9 221	1,1	1,1
Automobile	9 402	18	9 384	7 067	1,0	0,8
Institutions financières	18 873	-	18 873	18 018	2,1	2,1
Alimentation, boissons et tabac	3 078	19	3 059	3 012	0,3	0,4
Foresterie	829	_	829	635	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 198	8	4 190	3 703	0,5	0,4
Services de santé et services sociaux	9 871	49	9 822	9 114	1,1	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	5 701	94	5 607	5 407	0,6	0,6
Métaux et mines	2 415	15	2 400	2 182	0,3	0,3
Pétrole et gaz	2 307	19	2 288	2 403	0,2	0,3
Énergie et services publics	8 299	-	8 299	6 275	0,9	0,7
Services professionnels et autres	5 744	28	5 716	5 217	0,6	0,6
Commerce de détail	4 613	49	4 564	4 2 1 6	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	4 085	15	4 070	4 268	0,4	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 294	-	4 294	4 149	0,5	0,5
Transports	3 606	4	3 602	3 427	0,4	0,4
Divers	6 376	31	6 345	6 128	0,7	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	156 217	381	155 836	144 092	17,0	16,9
Total – Canada	603 756 \$	609 \$	603 147 \$	566 476 \$	65,6 %	66,1 %

D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
 Lignes de crédit domiciliaires.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	Pourcen	tage du total
			31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	56 548 \$	33 \$	56 515 \$	47 611 \$	6,1 %	5,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	10 585	19	10 566	9 867	1,2	1,2
Prêts-auto indirects Divers	41 051	39	41 012	36 359	4,5	4,3
Cartes de crédit	901 19 839	4 243	897 19 596	862 18 474	0,1 2,1	0,1 2,2
Total des prêts aux particuliers	128 924	338	128 586	113 173	14,0	13,3
Immobilier	120 324	330	120 300	113 173	14,0	15,5
Résidentiel	11 958	2	11 956	10 668	1,2	1,2
Non résidentiel	28 537	23	28 514	25 637	3,0	2,9
Total des prêts immobiliers	40 495	25	40 470	36 305	4,2	4,1
Agriculture	1 173	_	1 173	1 158	0,1	0,1
Automobile	10 843	_	10 843	7 779	1,2	0,9
Institutions financières	22 292	_	22 292	22 480	2,4	2,6
Alimentation, boissons et tabac	4 396	_	4 396	3 643	0,5	0,4
Foresterie	746	_	746	519	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	17 018	1	17 017	15 829	1,8	1,8
Services de santé et services sociaux	16 205	5	16 200	15 703	1,8	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 414	1	2 413	1 912	0,3	0,2
Métaux et mines	1 854	1_	1 853	1 862	0,2	0,2
Pétrole et gaz	1 599 7 831	5 _	1 594 7 831	1 148 5 923	0,2 0,9	0,1 0,7
Énergie et services publics Services professionnels et autres	7 63 1 17 526	- 8	7 63 I 17 518	5 923 14 689	0,9 1,9	1,7
Commerce de détail	6 320	2	6 318	5 496	0,7	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	10 524	8	10 516	8 376	1,1	1,0
Télécommunications, câblodistribution et médias	9 190	15	9 175	9 106	1,0	1,1
Transports	5 083	_	5 083	5 277	0,6	0,6
Divers	2 750	4	2 746	3 090	0,3	0,4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	178 259	75	178 184	160 295	19,3	18,4
Total – États-Unis	307 183	413	306 770	273 468	33,3	31,7
Autres pays						
Particuliers	19	_	19	23	_	-
Entreprises et gouvernements	10 024		10 024	18 722	1,1	2,2
Total – Autres pays	10 043		10 043	18 745	1,1	2,2
Total, compte non tenu des autres prêts	920 982	1 022	919 960	858 689	100,0	100,0
Autres prêts Prêts dépréciés acquis ³	01	6	OE.	111		
	91 91	6	85 85	111 111	-	
Total – Autres prêts					100.0.0/	100.0.0/
Total	921 073 \$	1 028 \$	920 045 \$	858 800 \$	100,0 %	100,0 %
Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			6 108	5 671		
Total, déduction faite de la provision			913 937 \$	853 129 \$	•	
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent –			•	•	•	
prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour						
pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			7,1 %	14,7 %		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent –			-	•		
prêts et acceptations, déduction faite de la provision			7,1	14,9		

D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
 Comprennent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	Pourcer	tage du total
			31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	13 676 \$	14 \$	13 662 \$	13 398 \$	1,5 %	1,6 %
Colombie-Britannique ³	96 048	38	96 010	89 018	10,4	10,4
Ontario ³	356 071	452	355 619	331 890	38,7	38,6
Prairies ³	88 477	60	88 417	85 862	9,6	10,0
Québec	49 484	45	49 439	46 308	5,4	5,4
Total – Canada	603 756	609	603 147	566 476	65,6	66,0
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	18 001	18	17 983	16 617	2,0	1,9
Floride	26 751	42	26 709	22 633	2,9	2,6
Nouvelle-Angleterre ⁴	48 024	36	47 988	42 779	5,2	5,0
New Jersey	26 071	28	26 043	23 312	2,8	2,7
New York	56 904	83	56 821	52 201	6,2	6,1
Pennsylvanie Autres ⁵	18 747 112 685	16 190	18 731 112 495	17 035 98 891	2,0 12,2	2,0 11,5
Total – États-Unis	307 183	413	306 770	273 468	33,3	31.8
Autres pays	307 103	413	300 770	273 400	د,دد	31,0
Europe	5 843	_	5 843	6 208	0,6	0,7
Autres	4 200	_	4 200	12 537	0,5	1,5
Total – Autres pays	10 043		10 043	18 745	1,1	2,2
Total, compte non tenu des autres prêts	920 982	1 022	919 960	858 689	100,0	100,0
Autres prêts	91	6	85	111		_
Total	921 073 \$	1 028 \$	920 045 \$	858 800 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2			6 108	5 671		
Total, déduction faite de la provision			913 937 \$	853 129 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour					•	
pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			2023	2022		
Canada			6,5 %	9,5 %		
États-Unis			12,2	23,9		
Autres pays			(46,4)	82,7		
Autres prêts			(23,4)	(24,0)		
Total			7,1 %	14,9 %		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

- ⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine.
- le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
- ⁵ Comprennent les prêts attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nordaméricains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio

prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Total

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Total des prêts
	garantis par
Non	des biens
amortissables	immobiliers
ignes de crédit	
domiciliaires	

30 675 \$

31 657 \$

31 octobre 2023

31 octobre 2022

381 351 \$

359 552 \$

86 943 \$

81 689 \$

Amortissables
Total des prêts

Total 246 206	5 \$
Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés	² Les prê fixes n

à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

350 676 \$

327 895 \$

TABLEAU 28 PRÊ	TS GARAN	ITIS PAR	DES BIENS	IMMOBIL	IERS ^{1, 2}							
(en millions de dollars canadiens,												Aux
sauf indication contraire)	Pi	rêts hypoth	nécaires résid	entiels		Lignes de	crédit domic	iliaires				Total
-	As	ssurés³	Non a	ssurés	Assu	ırées³	Non as	surées	А	ssuré ³	Non a	assuré
											31 octobre	2023
Canada												
Provinces de l'Atlantique	2 561 \$.,. ,.	4 557 \$	•	181 \$	0,2 %	1 938 \$		2 742 \$		6 495 \$	1,7 %
Colombie-Britannique⁴	8 642	3,3	46 003	17,4	920	0,8	21 642	18,4	9 562	2,5	67 645	17,7
Ontario⁴	22 559	8,6	118 882	45,1	3 126	2,7	64 095	54,4	25 685	6,8	182 977	48,1
Prairies⁴	18 621	7,1	20 385	7,7	1 746	1,5	11 956	10,2	20 367	5,3	32 341	8,5
Québec	7 221	2,7	14 302	5,4	590	0,5	11 424	9,7	7 811	2,0	25 726	6,7
Total – Canada	59 604	22,7 %	204 129	77,3 %	6 563	5,7 %	111 055	94,3 %	66 167	17,3 %	315 184	82,7 %
États-Unis	1 439		55 169		-		10 591		1 439		65 760	
Total	61 043 \$		259 298 \$		6 563 \$		121 646 \$		67 606 \$		380 944 \$	
											31 octobre	2022
Canada												
Provinces de l'Atlantique	2 713 \$,	4 117 \$,	227 \$	0,2 %	1 697 \$,	2 940 \$	0,8 %	5 814 \$	1,6 %
Colombie-Britannique⁴	8 897	3,6	41 612	16,9	1 265	1,1	20 386	18,0	10 162	2,8	61 998	17,2
Ontario⁴	23 146	9,4	106 940	43,4	4 619	4,1	60 357	53,2	27 765	7,8	167 297	46,6
Prairies⁴	19 259	7,8	18 391	7,5	2 107	1,9	11 734	10,4	21 366	5,9	30 125	8,4
Québec	7 670	3,1	13 461	5,5	735	0,6	10 219	9,0	8 405	2,3	23 680	6,6
Total – Canada	61 685	25,0 %	184 521	75,0 %	8 953	7,9 %	104 393	92,1 %	70 638	19,6 %	288 914	80,4 %
États-Unis	1 127		46 591		-		9 895		1 127		56 486	
Total	62 812 \$		231 112 \$		8 953 \$		114 288 \$		71 765 \$		345 400 \$	

263 733 \$

² Les prêts amortissables comprennent les prêts pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 octabre 2023

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

4 Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la période pendant laquelle les prêts hypothécaires résidentiels de la Banque seraient remboursés en totalité en fonction du montant du dernier remboursement reçu. Tous les montants sont calculés en fonction des montants des remboursements actuels de l'emprunteur, y compris les remboursements volontairement plus élevés que les montants prévus au contrat ou les autres remboursements anticipés volontaires. Le montant du dernier remboursement de l'emprunteur peut excéder le montant dû selon le contrat initial.

Les soldes dont la période d'amortissement restante excède 30 ans reflètent principalement les prêts hypothécaires canadiens à taux variable pour lesquels l'augmentation des taux d'intérêt par rapport aux niveaux de paiement actuels des emprunteurs a donné lieu à une période d'amortissement restante plus longue. Au renouvellement, la période d'amortissement des prêts hypothécaires canadiens est rajustée pour correspondre à la période d'amortissement contractuelle restante, ce qui peut entraîner une augmentation des paiements.

TABLEAU 29	CALENDRIE	R DE L'A	МО	RTISSEN	1EN	T DES PR	ÊTS	НҮРОТІ	ΗÉC	AIRES R	ÉSIC	ENTIELS ^{1, 1}	2, 3					
																	1	Aux
		5 ans et moins		Plus de 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans à 15 ans		Plus de 15 ans à 20 ans		Plus de 20 ans à 25 ans		Plus de 25 ans à 30 ans		Plus de 30 ans à 35 ans		Plus de 35 ans	То	tal
																31 oct	obre 20	23
Canada		0,8	%	2,7	%	5,7	%	14,1	%	31,5	%	24,6	%	1,4	%	19,2 %	100	0,0 %
États-Unis		5,3		1,4		3,8		7,8		10,6		69,5		1,1		0,5	100	0,0
Total		1,6	%	2,5	%	5,3	%	13,0	%	27,8	%	32,6	%	1,4	%	15,8 %	100	0,0 %
																31 oc	tobre 20	22
Canada		0,8	%	2,7	%	5,4	%	13,5	%	29,5	%	19,2	%	3,7	%	25,2 %	100	0,0 %
États-Unis		8,3		2,0		4,1		6,3		13,1		64,9		0,7		0,6	100	0,0
Total		2.0	%	2.6	%	5.2	%	12.3	%	26.8	%	26.7	%	3.2	%	21.2 %	100	0.0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ Une tranche de 37,4 milliards de dollars ou 14 % du portefeuille de prêts hypothécaires au Canada (39,6 milliards de dollars ou 16 % au 31 octobre 2022) se rapporte aux prêts hypothécaires pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022.

						Pour les 12 m	nois clos les			
		31 octobre 2023 31 octo								
	Prêts hypothécaires résidentiels	d	Lignes de crédit lomiciliaires ^{4, 5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total			
Canada										
Provinces de l'Atlantique	69	%	73 %	70 %	71 %	69 %	70 %			
Colombie-Britannique ⁶	62		66	64	66	63	65			
Ontario ⁶	65		68	66	66	63	65			
Prairies ⁶	70		73	71	74	71	73			
Québec	72		73	73	71	71	71			
Total – Canada	66		69	67	67	65	66			
États-Unis	74		62	71	71	64	69			
Total	68	%	68 %	68 %	68 %	65 %	67 %			

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothégué.

- ⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.
- 5 L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la notation de risque-emprunteur (NRE) est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 796 millions de dollars, ou 32 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 294 millions de dollars, ou 60 %, en 2023. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 376 millions de dollars, en hausse de 81 millions de dollars, ou 27 %, reflétant un certain retour à la normale des conditions de crédit qui continue à s'opérer. Les prêts douteux aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, s'établissaient à 406 millions de dollars, en hausse de 213 millions de dollars par rapport à 193 millions de dollars, en hausse de 213 millions de dollars par rapport à 193 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant une hausse dans les portefeuilles de prêts aux entreprises du fait que le nombre de créances générées a dépassé celui des résolutions.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont augmenté de 237 millions de dollars, ou 19 %, en 2023. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 985 millions de dollars, en baisse de 5 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements s'établissaient à 510 millions de dollars, en hausse de 242 millions de dollars par rapport à 268 millions de dollars pour l'exercice précédent, reflétant une hausse dans les portefeuilles de prêts aux entreprises du fait que le nombre de créances générées a dépassé celui des résolutions, ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 34 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 66 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada était en Ontario, représentant 23 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 15 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis était dans l'État de New York, représentant 21 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 18 % à l'exercice précédent.

² Pourcentage basé sur l'encours.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario, et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

TABLEAU 31	VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS ^{1, 2, 3}		
(en millions de dollar	s canadiens)	2023	2022
Prêts aux particul	iers, aux entreprises et aux gouvernements		
Prêts douteux au de	ébut de la période	2 503 \$	2 411 \$
Classés comme dou	rteux au cours de la période	885	4 339
Transférés dans les	prêts productifs au cours de la période	(931)	(1 009)
Remboursements n	ets (1	l 351)	(1 418)
Cessions de prêts		_	(1)
Montants radiés	(2	2 846)	(1 994)
Variations de chang	ge et autres variations	39	175
Prêts douteux à la	a fin de l'exercice	3 299 \$	2 503 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations. ² Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	Pourcer	ntage du total
			31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada				454		0 7 0
Prêts hypothécaires résidentiels	186 \$	24 \$	162 \$	151 \$	7,1 %	8,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers Lignes de crédit domiciliaires	148	31	117	67	5,1	3,8
Prêts-auto indirects	95	65	30	26	1.4	3,6 1,5
Divers	60	39	21	16	0.9	0,9
Cartes de crédit ⁵	115	69	46	35	2,0	2,0
Total des prêts aux particuliers	604	228	376	295	16,5	16,9
Immobilier						
Résidentiel	8	2	6	2	0,3	0,1
Non résidentiel	91	29	62	20	2,7	1,2
Total des prêts immobiliers	99	31	68	22	3,0	1,3
Agriculture	14	1	13	9	0,5	0,5
Automobile	32	18	14	6	0,6	0,3
Institutions financières	3	_	3	_	0,1	_
Alimentation, boissons et tabac	38	19	19	7	0,8	0,4
Foresterie	2	_	2	1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	12	8	4	4	0,2	0,2
Services de santé et services sociaux	151	49	102	32	4,5	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	106	94	12	8	0,5	0,5
Métaux et mines	30	15	15	19	0,7	1,1
Pétrole et gaz	20	19	1	11	-	0,6
Énergie et services publics	-	-	-	_	-	-
Services professionnels et autres	52	28	24	17	1,1	1,0
Commerce de détail	110	49	61	39	2,7	2,2
Fabrication – divers et vente de gros	29	15	14	4	0,6	0,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	13	_	13	3	0,6	0,2
Transports	20	4	16	5	0,7	0,3
Divers	56	31	25	6	1,1	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	787	381	406	193	17,8	11,0
Total – Canada	1 391 \$	609 \$	782 \$	488 \$	34,3 %	27,9 %

Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
 D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 32	PRÊTS DOUTEUX	, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (s	suite)1, 2, 3, 4
TABLEAU 32	PREIS DOUTEUX	., DEDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRETS A L'ETAPE 3, PAR INDUSTRIE (S	Juite

- -		Provisions	31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
-					_0_5	2022
	Prêts douteux bruts	pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
tats-Unis						
rêts hypothécaires résidentiels	432 \$	33 \$	399 \$	433 \$	17,5 %	24,8 %
rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	232	19	213	260	9,4	14,9
Prêts-auto indirects	254	39	215	187	9,4	10,7
Divers	6	4	2	3	0,1	0,2
artes de crédit ⁵	399	243	156	107	6,9	6,1
otal des prêts aux particuliers	1 323	338	985	990	43,3	56,7
nmobilier						
Résidentiel	81	2	79	18	3,5	1,0
Non résidentiel	226	23	203	44	8,9	2,5
otal des prêts immobiliers	307	25	282	62	12,4	3,5
griculture	3	-	3	1	0,1	0,1
automobile	3	_	3	5	0,1	0,3
nstitutions financières	1	_	1	2	-	0,1
limentation, boissons et tabac	3	-	3	4	0,1	0,2
oresterie	_	-	_	_	-	_
Souvernements, entités du secteur public et éducation	3	1	2	3	0,1	0,2
ervices de santé et services sociaux	40	5	35	25	1,6	1,4
onstruction industrielle et entrepreneurs spécialisés	19	1	18	20	0,8	1,1
Nétaux et mines	1	1	-	3	-	0,2
étrole et gaz	6	5	1	1	-	0,1
nergie et services publics	-	-	-	_	-	_
ervices professionnels et autres	60	8	52	42	2,3	2,4
Commerce de détail	29	2	27	42	1,2	2,4
abrication – divers et vente de gros	56	8	48	38	2,1	2,2
élécommunications, câblodistribution et médias	33	15	18	5	0,8	0,3
ransports ·	6	-	6	10	0,3	0,6
ivers	15	4	11	5	0,5	0,3
otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements	585	75	510	268	22,4	15,4
otal – États-Unis	1 908	413	1 495	1 258	65,7	72,1
autres pays	_	_	_	_	_	_
otal	3 299 \$	1 022 \$	2 277 \$	1 746 \$	100,0 %	100,0 %

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

Comprenient les engagements de ciients au titre à acceptations.
 2 D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 3 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
 4 Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1,2,3,4,5}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux	Pourcer	tage du total
			31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	36 \$	14 \$	22 \$,	1,0 %	0,6 %
Colombie-Britannique ⁶	97	38	59	53	2,5	3,0
Ontario ⁶	985	452	533	257	23,4	14,7
Prairies ⁶	188	60	128	132	5,6	7,6
Québec	85	45	40	35	1,8	2,0
Total – Canada	1 391	609	782	488	34,3	27,9
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	92	18	74	71	3,2	4,1
Floride	248	42	206	134	9,1	7,7
Nouvelle-Angleterre ⁷	213	36	177	207	7,8	11,9
New Jersey	178	28	150	159	6,6	9,1
New York	569	83	486	322	21,3	18,4
Pennsylvanie	72	16	56	77	2,5	4,4
Divers	536	190	346	288	15,2	16,5
Total – États-Unis	1 908	413	1 495	1 258	65,7	72,1
Total	3 299 \$	1 022 \$	2 277 \$	1 746 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,25 %	6 0,20 %		

- ¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
- ² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
- ³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
- 4 Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.
- 5 Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.
- ⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.
- 7 Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 8 189 millions de dollars au 31 octobre 2023 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 1 036 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 4 000 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 3 149 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 4 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)
La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 272 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant un certain retour à la normale des conditions de crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)
Au 31 octobre 2023, la provision relative aux actifs productifs totalisait
7 149 millions de dollars, en hausse par rapport à 6 599 millions de dollars au
31 octobre 2022. L'augmentation au cours de l'exercice considéré reflète en
grande partie les conditions de crédit, notamment une certaine migration du
crédit, les hausses de volumes et l'incidence de la conversion des monnaies
étrangères. L'augmentation de la provision comprenait un montant de 60 millions
de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des programmes de
détaillants des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. La provision
pour pertes sur créances relative aux actifs productifs et se rapportant aux
titres de créance a augmenté de 1 million de dollars par rapport à celle de
l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à

jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations quantitatives et qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 811 millions de dollars, en hausse de 246 millions de dollars, ou 44 %, par rapport à celle de 2022, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 199 millions de dollars, en hausse de 102 millions de dollars par rapport à 97 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant essentiellement la migration du crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relatives aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 279 millions de dollars, en hausse de 536 millions de dollars,

ou 72 %, par rapport à celle de 2022, attribuable en grande partie à un certain retour à la normale des conditions de crédit et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 197 millions de dollars, en hausse de 160 millions de dollars par rapport à 37 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant essentiellement la migration du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 34	PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES		
(en millions de dollar	s canadiens)	2023	2022
Provision pour pe	rtes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)		
Services bancaires	personnels et commerciaux au Canada	1 013 \$	639 \$
Services de détail a	ux États-Unis	965	522
Gestion de patrimo	ine et Assurance	1	_
Services bancaires of	le gros	16	19
Siège social ¹		491	257
Total de la provision	pour pertes sur créances à l'étape 3	2 486	1 437
Provision pour pe	rtes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) ²		
Services bancaires	personnels et commerciaux au Canada	330	(148)
Services de détail a	ux États-Unis	(37)	(187)
Gestion de patrimo	ine et Assurance	-	1
Services bancaires of	le gros	110	18
Siège social ¹		44	(54)
Total de la provision	pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	447	(370)
Provision pour pe	rtes sur créances	2 933 \$	1 067 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

(en millions de dollar	s canadiens, sauf indication contraire)	Exe	ercices clos les	Pourcentage du tot		
		31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022	
Provision pour pe	rtes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)					
Canada						
Prêts hypothécaires	résidentiels	9 \$	(4) \$	0,4 %	(0,3) %	
Prêts à la consomm	ation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit	domiciliaires	8	12	0,3	0,8	
Prêts-auto indire	octs	227	156	9,1	10,9	
Divers		188	128	7,6	8,9	
Cartes de crédit		379	273	15,2	19,0	
Total des prêts aux	particuliers	811	565	32,6	39,3	
Immobilier						
Résidentiel		1	_	_	_	
Non résidentiel		12	16	0,5	1,1	
Total des prêts imm	obiliers	13	16	0,5	1,1	
Agriculture		1	(1)	_	(0,1)	
Automobile		14	(2)	0,6	(0,1)	
Institutions financiè	eres	_	_	-	-	
Alimentation, boiss	ons et tabac	16	1	0,6	0,1	
Foresterie		-	-	-	_	
Gouvernements, er	ntités du secteur public et éducation	_	_	-	-	
Services de santé e	t services sociaux	40	3	1,6	0,2	
Construction indus	trielle et entrepreneurs spécialisés	14	18	0,6	1,2	
Métaux et mines		_	9	_	0,6	
Pétrole et gaz		(1)	(2)	_	(0,1)	
Énergie et services	publics	_	_	_	_	
Services profession	nels et autres	19	24	0,8	1,7	
Commerce de déta	il	11	14	0,4	1,0	
Fabrication – divers	et vente de gros	8	_	0,3	_	
	s, câblodistribution et médias	4	_	0,2	_	
Transports		5	7	0,2	0,5	
Divers		55	10	2,2	0,7	
Total des prêts aux	entreprises et aux gouvernements	199	97	8,0	6,8	
Total – Canada		1 010 \$	662 \$	40,6 %	46,1 %	

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client. ² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

ΤΔ R I F Δ II 3 5	PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite) ^{1, 2}
IADLEAU 33	FIND VISION FOOK FERTES SON CINEMINCES FAIR INDOSTRIE (Suite)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exe	ercices clos les	Pourcentage du total		
	31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022	
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	(2) \$	10 \$	(0,1) %	0,7 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	(2)	(12)	(0,1)	(0,8)	
Prêts-auto indirects	205	69	8,2	4,8	
Divers	222	210	9,0	14,6	
Cartes de crédit	856	466	34,4	32,4	
Total des prêts aux particuliers	1 279	743	51,4	51,7	
Immobilier					
Résidentiel	2	-	0,1	_	
Non résidentiel	80	(5)	3,2	(0,3)	
Total des prêts immobiliers	82	(5)	3,3	(0,3)	
Agriculture	_	_	_	_	
Automobile	3	_	0,1	_	
Institutions financières	(2)	(1)	(0,1)	(0,1)	
Alimentation, boissons et tabac	-	(1)	-	(0,1)	
Foresterie	_	16	_	1,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	_	_	_	_	
Services de santé et services sociaux	5	5	0.2	0,3	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	5	4	0,2	0,3	
Métaux et mines	(1)	1	-	0,1	
Pétrole et gaz	-	(2)	_	(0,1)	
Énergie et services publics	_	_	_	-	
Services professionnels et autres	16	(1)	0,6	(0,1)	
Commerce de détail	9	3	0.4	0,2	
Fabrication – divers et vente de gros	36	3	1,5	0,2	
Télécommunications, câblodistribution et médias	16	_	0,6	-	
Transports	4	(2)	0,2	(0,1)	
Divers	24	17	1,0	1,1	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	197	37	8,0	2,5	
Total – États-Unis	1 476	780	59,4	54,2	
Autres pays					
Total, compte non tenu des autres prêts	2 486	1 442	100,0	100,3	
Autres prêts				,5	
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	_	_	_	_	
Prêts dépréciés acquis ³	_	(5)	_	(0,3)	
Total – Autres prêts		(5)		(0,3)	
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	2 486 \$	1 437 \$	100,0 %	100,0 %	
	00 \$	5, 4	,. 70	. 55,5 76	
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	A47 ¢	/261\ ¢			
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	447 \$	(364) \$			
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG		(6)			
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	447	(370)			
Total de la provision pour pertes sur créances	2 933 \$	1 067 \$			

D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
 Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 26 PROV	ISION POLIR PERTES	SLIR CRÉANCES D	AR RÉGION GÉOGRAPHI	

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exe	ercices clos les	Pourcentage du total		
	31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2023	31 octobre 2022	
Canada					
Provinces de l'Atlantique	49 \$	38 \$	1,7 %	3,6 %	
Colombie-Britannique ⁴	116	92	4,0	8,6	
Ontario⁴	551	288	18,8	27,0	
Prairies ⁴	203	159	6,9	14,9	
Québec	91	85	3,1	8,0	
Total – Canada	1 010	662	34,5	62,1	
États-Unis					
Caroline du Nord et Caroline du Sud	68	36	2,3	3,4	
Floride	173	70	5,9	6,6	
Nouvelle-Angleterre⁵	135	92	4,6	8,6	
New Jersey	109	73	3,7	6,8	
New York	262	119	9,0	11,2	
Pennsylvanie	53	32	1,8	3,0	
Autres ⁶	676	358	23,0	33,5	
Total – États-Unis	1 476	780	50,3	73,1	
Autres pays	-	_	_	_	
Total, compte non tenu des autres prêts	2 486	1 442	84,8	135,2	
Autres prêts ⁷	-	(5)	_	(0,5)	
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	2 486	1 437	84,8	134,7	
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	447	(370)	15,2	(34,7)	
Total de la provision pour pertes sur créances	2 933 \$	1 067 \$	100,0 %	100,0 %	

Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ⁶	31 octobre 2023	31 octobre 2022
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	- %	- %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,46	0,34
Entreprises et gouvernements	0,12	0,07
Total – Canada	0,17	0,12
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	_	0,02
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,96	1,26
Entreprises et gouvernements	0,13	0,03
Total – États-Unis	0,54	0,34
Autres pays	=	-
Total, compte non tenu des autres prêts	0,28	0,18
Autres prêts	=	100,00
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,28	0,18
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	0,05	(0,05)
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,34 %	0,14 %

D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
 Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
 Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.
 Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

⁷ Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant présente un sommaire des expositions directes au risque de crédit de la Banque ailleurs qu'au Canada et qu'aux États-Unis (l'Europe exclut le Royaume-Uni).

TABLEAU 37 TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ET CONTREPARTIE

(en millions de dollar	rs canadiens)												Aux
			Prêts et en	gagements ¹		Dérivés, mises	en pension et prê	ets de titres ²		Portefeuille de	négociation et de	placement ³	
Région géographique	Entreprises	Emprun- teurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprun- teurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprun- teurs souverains	Institutions financières	Total	Exposition totale ⁴
												31 oct	obre 2023
Europe	7 577 \$	7 \$	5 324 \$	12 908 \$	3 763	\$ 1945	\$ 6736\$	12 444	\$ 777	\$ 25 015	\$ 2 001 \$	27 793	53 145 \$
Royaume-Uni	8 928	7 965	2 131	19 024	2 759	490	13 431	16 680	491	596	257	1 344	37 048
Asie	254	20	2 167	2 441	262	706	2 640	3 608	325	10 728	830	11 883	17 932
Autres pays⁵	233	8	517	758	233	720	2 883	3 836	209	1 205	3 443	4 857	9 451
Total	16 992 \$	8 000 \$	10 139 \$	35 131 9	7 017	\$ 3 861	\$ 25 690 \$	36 568	\$ 1802	\$ 37 544	\$ 6531 \$	45 877	117 576 \$
												31 oc	tobre 2022
Europe	6 037 \$	- 9	4 079 \$	10 116 \$	3 625	\$ 2 205	\$ 7654 \$	13 484	\$ 860	\$ 26 899	\$ 1212 \$	28 971 :	52 571 \$
Royaume-Uni	7 563	27 176	2 493	37 232	2 029	828	14 007	16 864	490	384	262	1 136	55 232
Asie	55	17	2 480	2 552	671	682	3 052	4 405	120	11 055	695	11 870	18 827
Autres pays⁵	487	43	1 354	1 884	234	341	2 465	3 040	173	1 202	2 760	4 135	9 059
Total	14 142 \$	27 236 \$	10 406 \$	51 784 \$	6 559	\$ 4 056	\$ 27 178 \$	37 793	\$ 1 643	\$ 39 540	\$ 4 929 \$	46 112	\$ 135 689 \$

Les expositions, y compris les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu.
 Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

³ Les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁴ En plus des expositions présentées ci-dessus, la Banque a également une exposition de 40,8 milliards de dollars (43,0 milliards de dollars au 31 octobre 2022) à des entités supranationales.

supranationales.

5 L'exposition régionale présentée au poste Autres pays est largement attribuable à l'Australie.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2023	2022
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	25 522 \$	24 449 9
Résultats non distribués	73 044	73 698
Cumul des autres éléments du résultat global	2 750	1 988
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	101 316	100 135
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(18 424)	(17 498)
mmobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 606)	(2 100)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(207)	(83)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	5 571	5 783
nsuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(270)	
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(379)	(502) (1 038)
Actions propres	(908) (21)	(1 036)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,	(21)	(5)
déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 976)	(1 428)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités	,	,
financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		
(montant supérieur au seuil de 10 %)	_	_
Placements en actions dans des fonds assujettis à l'approche de repli	(49)	_
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF1	_	411
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(18 999)	(16 464)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	82 317	83 671
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	10 791	11 248
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	10 791	11 248
, , , ,	10 791	11 248
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,		
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	10 791 (6)	11 248
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,		
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(6)	(124)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières	(6) (350)	(124) (350)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(6) (350) (356)	(124) (350) (474)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1	(6) (350) (356) 10 435	(124) (350) (474) 10 774
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions	(6) (350) (356) 10 435 92 752	(124) (350) (474) 10 774 94 445
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	(6) (350) (356) 10 435	(124) (350) (474) 10 774
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1	(6) (350) (356) 10 435 92 752	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions nstruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fotal des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ²	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 et provisions nstruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes,	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %,	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fordal des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136)	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160)	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160)
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Participations collectives Fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fonds propres de catégorie 2	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160) (492)	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160) (378) 12 730
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Autres éléments réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Autres éléments réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Autres éléments réglementaires appliqués aux fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, a hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions court	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160) (492) 10 896	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160) (378) 12 730 107 175
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fonds propres de catégorie 2	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160) (492) 10 896 103 648 \$ 571 161 \$	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160) (378) 12 730 107 175 5
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, deduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160) (492) 10 896 103 648 \$ 571 161 \$	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160) (378) 12 730 107 175 5 517 048 5
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fordal des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 et provisions Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital Provisions collectives Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ² Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, a hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Fonds propres de catégorie 2	(6) (350) (356) 10 435 92 752 9 424 1 964 11 388 - (196) (136) (160) (492) 10 896 103 648 \$ 571 161 \$	(124) (350) (474) 10 774 94 445 11 090 2 018 13 108 - (161) (57) (160) (378) 12 730 107 175 517 048

Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique « Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III » de la section « Situation des fonds propres » du présent document. Ne s'appliquent plus depuis le premier trimestre de 2023.
² Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques

² Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

³ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles
- · Gérer les niveaux de fonds propres afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque;
 - garder la confiance des parties prenantes envers la Banque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité et les porteurs de la dette subordonnée de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le cadre économique des fonds propres de la Banque permet d'évaluer tous les risques importants de la Banque afin de déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les pertes imprévues découlant des activités de la Banque en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres. La Banque utilise des modèles internes pour réaliser cette évaluation et les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section « Gestion des risques » du présent document.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de Pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de Pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie « Autres », notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur », qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis de l'avant, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD gère ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III mis en œuvre par le BSIF.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres et sur les exigences de levier du BSIF décrivent en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

La réserve pour stabilité intérieure (RSI) a été augmentée pour passer à 3 % au 1er février 2023. La hausse de 50 pdb par rapport au taux précédent de 2,5 % tient compte des conclusions de l'examen du BSIF selon lesquelles les vulnérabilités systémiques demeurent élevées. En outre, le BSIF a augmenté la limite de la fourchette de la RSI pour l'étendre dorénavant de zéro à 4 % (plutôt que de zéro à 2,5 %) afin de veiller à ce que la RSI puisse être modulée dans un contexte incertain.

Le 1er février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des révisions aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des révisions de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les BISI doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier TLAC.

Le tableau ci-dessous présente les cibles minimales de fonds propres réglementaires publiées par le BSIF en vigueur le 31 octobre 2023 pour la Banque. La Banque respecte ces cibles minimales de fonds propres.

Ratios cibles de fonds propres réglementaires et de TLAC

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Suppléments pour les BISI/BISM ¹	Cible réglementaire au titre du Pilier 1 ²		Cible églementaire au titre du Pilier 1 et du Pilier 2
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,0 %	11,0 %
Fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	1,0	9,5	3,0	12,5
Total des fonds propres	8,0	2,5	1,0	11,5	3,0	14,5
Levier	3,0	S. O.	0,5	3,5	S. O.	3,5
TLAC	18,0	2,5	1,0	21,5	3,0	24,5
Levier TLAC	6,75	S. O.	0,50	7,25	S. O.	7,25

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques. Le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les fonds propres pondérés en fonction des risques pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %. La ligne directrice Exigences de levier du BSIF comprend une exigence selon laquelle les BISI doivent maintenir un coussin de ratio de levier fixé à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BISI, soit 0,50 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

Au cours de l'exercice 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie au cours d'une période de perturbation attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Bien que la plupart de ces mesures ont été annulées, certaines sont demeurées en vigueur pour les périodes de présentation de l'information de 2022 et 2023 et sont présentées ci-après.

- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé certaines mesures, entre autres :
 - L'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle. L'ajustement permettait qu'une partie de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice Norme de fonds propres. Le niveau de référence s'entend de la somme des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les institutions de dépôts (ID) dont l'exercice prend fin en octobre). Cette augmentation était ajustée en fonction de l'incidence fiscale, puis en fonction d'un facteur scalaire. Le facteur scalaire est demeuré à 25 % en 2022, puis a été éliminé en 2023.
 - Les expositions aux prêts du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), lequel était financé par le gouvernement du Canada, peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques et des calculs du ratio de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'Exportations et développement Canada, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins des calculs du ratio de levier. Depuis le 14 septembre 2023, la date limite du remboursement pour les titulaires de prêt au titre du CUEC admissibles leur permettant d'être admissibles à une exonération partielle a été reportée au 18 janvier 2024.
- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé que les ID peuvent temporairement exclure des mesures de l'exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Cette mesure a pris fin le 1er avril 2023.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise les approches fondées sur les notations internes (approches NI) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test du capital minimal des sociétés d'assurance générale et le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces entités ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2023, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 14,4 %, 16,2 % et 18,1 %. La diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 16,2 % au 31 octobre 2022 est principalement attribuable à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques dans plusieurs secteurs (y compris une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques en raison de l'acquisition de Cowen), à l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon qui a été résiliée, au règlement du litige Stanford, au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation et à la hausse de la déduction relative au goodwill et aux immobilisations incorporelles liée à l'acquisition de Cowen. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ont également été touchés par l'incidence du DRC, des couvertures de change sur le prix d'acquisition de First Horizon et de l'élimination du facteur scalaire relatif aux dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues. L'incidence des éléments susmentionnés a été en partie contrebalancée par la croissance interne et l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2023.

Au 31 octobre 2023, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,4 %. La diminution du ratio de levier de la Banque par rapport au ratio de 4,9 % au 31 octobre 2022 s'explique essentiellement par l'augmentation de l'exposition à l'endettement dans plusieurs secteurs surtout attribuable à la fin de l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins de levier, par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation et par la hausse de la déduction relative au goodwill et aux immobilisations incorporelles liée à l'acquisition de Cowen, le tout en partie contrebalancé par la croissance interne des fonds propres et l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2023, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 82,3 milliards de dollars. Les résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 1,8 milliard de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions, contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires de 4,3 milliards de dollars.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2023, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 92,8 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 82,3 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 10,4 milliards de dollars. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent le rachat d'un instrument de capitaux propres de catégorie 1 admissible, comme suit :

 Le 31 octobre 2023, la Banque a racheté la totalité de ses 16 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 20 (les « actions de série 20 ») en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action de série 20 pour un montant total d'environ 400 millions de dollars.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 10,9 milliards de dollars au 31 octobre 2023. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice comprennent le rachat d'un instrument de fonds propres de catégorie 2 admissible, comme suit :

 Le 14 septembre 2023, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) à 3,589 % échéant le 14 septembre 2028, dont le principal s'élève à 1,75 milliard de dollars, au prix de rachat correspondant à 100 % du montant du principal, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat exclusivement.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende de un dollar et deux cents (1,02 \$) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2024. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 janvier 2024.

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,96 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2023. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 3,84 \$ par action (3,56 \$ en 2022), ce qui représente un ratio de versement de 48 % comparable à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2023. Au 31 octobre 2023, il y avait 1 791 millions d'actions ordinaires en circulation (1 821 millions en 2022).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a émis 3,7 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte et 16,8 millions d'actions ordinaires à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Banque a émis 2,5 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte et 14,5 millions d'actions ordinaires à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 21 juin 2023, la Banque a annoncé que la TSX et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires (offre publique de rachat dans le cours normal des activités de juin).

Le 28 août 2023, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF avaient approuvé le lancement d'une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter pour annulation jusqu'à 90 millions de ses actions ordinaires (offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'août) à la suite de la conclusion du rachat pour annulation de ses 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de juin. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de juin a pris fin le 30 août 2023 et l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'août a commencé le 31 août 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a racheté 52 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de juin et de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'août, à un prix moyen de 82,356 \$ l'action pour un montant total de 4,3 milliards de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 39 ACTIFS PONDÉRÉS EN	FONCTION D	ES RISQUES
(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2023	31 octobre 2022
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel Expositions aux produits de détail	53 611 \$	37 654 \$
renouvelables admissibles	39 834	36 151
Autres expositions aux produits de détail Risque de crédit autre que de détail	45 298	37 981
Entreprises	211 479	195 775
Emprunteurs souverains	13 656	4 263
Banques	14 080	11 436
Expositions de titrisation	16 652	17 205
Dette subordonnée, actions et autres		
instruments de fonds propres¹	34 655	30 910
Autres actifs ²	37 867	S. O.
Expositions assujetties à l'approche standard ou aux approches NI	467 132	371 375
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire Autres actifs exclus de l'approche standard ou	s. o.	20 847
des approches NI ²	s. o.	38 118
Total du risque de crédit	467 132	430 340
Risque de marché	16 952	22 913
Risque opérationnel	87 077	63 795
Total	571 161 \$	517 048 \$

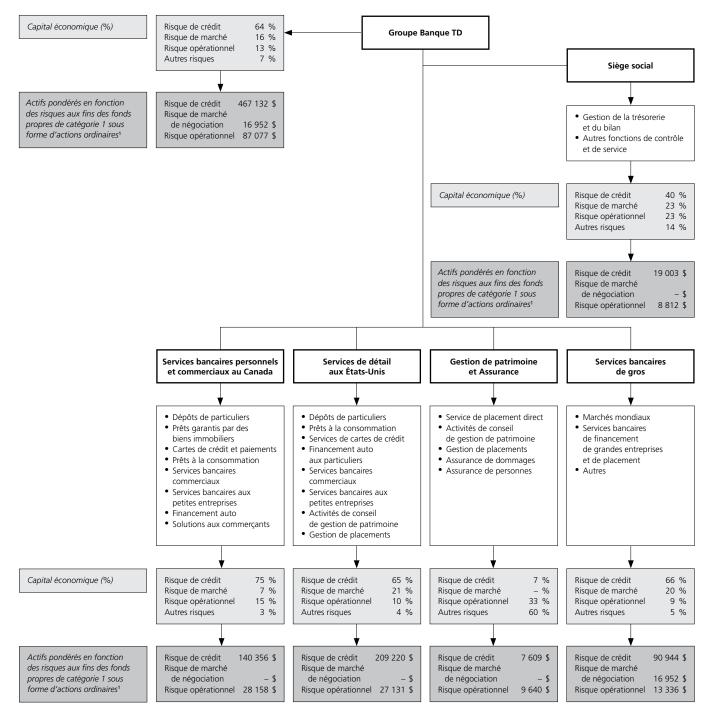
¹ Selon Bâle III, les autres instruments de fonds propres étaient compris dans les autres actifs.

² Selon Bâle III, l'approche standard s'applique aux autres actifs. Selon les réformes de Bâle III, ni l'approche standard, ni l'approche NI ne s'appliquent aux autres actifs.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2023. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital

économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique « Capital économique » du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

ACTIONS ET AUTRES TITRES¹

(en millions d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(en millions a actions 7 de parts et en millions de dollars canadiens, saut indication contraire)				Aux	
	31 octobre 2023		31 (31 octobre 2022	
	Nombre d'actions / de parts	Montant	Nombre d'actions / de parts	Montant	
Actions ordinaires en circulation	1 791,4	25 434 \$	1 821,7	24 363 \$	
Actions propres – actions ordinaires	(0,7)	(64)	(1,0)	(91)	
Total des actions ordinaires	1 790,7	25 370 \$	1 820,7	24 272 \$	
Options sur actions					
Droits acquis	5,1		4,4		
Droits non acquis	9,0		8,4		
Actions privilégiées – catégorie A					
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$	
Série 3	20,0	500	20,0	500	
Série 5	20,0	500	20,0	500	
Série 7	14,0	350	14,0	350	
Série 9	8,0	200	8,0	200	
Série 16	14,0	350	14,0	350	
Série 18	14,0	350	14,0	350	
Série 20 ²	_	-	16,0	400	
Série 22	14,0	350	14,0	350	
Série 24	18,0	450	18,0	450	
Série 27	0,8	850	0,8	850	
Série 28	0,8	800	0,8	800	
	143,6	5 200 \$	159,6	5 600 \$	
Autres instruments de capitaux propres					
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 ³	1,8	1 750	1,8	1 750	
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2 ³	1,5	1 500	1,5	1 500	
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 ^{3, 4}	1,7	2 403	1,7	2 403	
	148,6	10 853 \$	164,6	11 253 \$	
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(0,1)	(65)	(0,1)	(7)	
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	148,5	10 788 \$	164,5	11 246 \$	

¹ Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

Dispositions relatives aux FPUNV

Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, pour toutes les actions privilégiées de catégorie A, compte non tenu des actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,0 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées détenues dans la fiducie à recours limité, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les séries d'actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL.

Pour les billets et débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 2,7 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 31 janvier 2022, le BSIF a annoncé que ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements avaient été révisées à la lumière des réformes de Bâle III avec certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Les règles révisées portant sur le calcul du risque de crédit et le risque opérationnel ont été mises en œuvre le 1er février 2023, tandis que celles portant sur le risque de marché et le risque du rajustement de la valeur du crédit entrent en vigueur le 1er novembre 2023.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a annoncé la publication d'une nouvelle ligne directrice Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité. Cette ligne directrice fait état de l'approche du BSIF pour améliorer et uniformiser les attentes en matière d'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, notamment le recours à l'opinion

Aux

de l'auditeur externe au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires, l'attestation de la haute direction à l'égard des relevés réglementaires, et le recours à l'opinion de l'audit interne au sujet des processus et des contrôles en place suivis dans la préparation de ces relevés. Pour les BISI, les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur interne à l'égard des relevés de capital/fonds propres, de liquidité et de levier s'appliquent à compter de l'exercice 2023, les exigences relatives à l'examen interne et à l'attestation de la haute direction s'appliquent à compter de l'exercice 2024 et les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur externe s'appliquent à compter de l'exercice 2025.

Le 20 juin 2023, le BSIF a relevé la RSI de 50 pdb pour la faire passer à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques à partir du 1^{er} novembre 2023. Par conséquent, le ratio cible de fonds propres réglementaires pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres augmentera pour se fixer respectivement à 11,5 %, 13 % et 15 %.

Le 12 septembre 2023, le BSIF a publié le cadre définitif de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISI. L'objectif de ce cadre est de veiller à ce qu'une BISI non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante par établissement ou entité juridique distincte afin d'assurer sa résolution. À compter du 1er novembre 2023, les BISI sont tenues de maintenir un ratio de TLAC par établissement minimal de 21,5 %.

Le 20 octobre 2023, le BSIF a publié une mise jour à sa ligne directrice *Normes de fonds propres*. La mise à jour formule des exigences de fonds propres à l'égard des risques associés aux prêts hypothécaires à amortissement négatif, lorsque les paiements sont insuffisants pour couvrir les intérêts des prêts, ainsi que d'autres éclaircissements sur la ligne directrice. La mise à jour est en vigueur à compter du 1er novembre 2023.

² Le 31 octobre 2023, la Banque a racheté la totalité de ses 16 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 20 (« actions privilégiées de série 20 ») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 20, pour un coût de rachat total de 400 millions de dollars.

³ Pour les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL), le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

⁴ Pour les BRCRL – série 3, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau « Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » de la rubrique « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » de la note 20 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le Conseil de stabilité financière (CSF), après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. La méthodologie d'évaluation des BISM s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme

une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2022 a été publiée par le CSF le 21 novembre 2022. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2023.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2023.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2023, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées s'élevaient à 21,0 milliards de dollars (21,8 milliards de dollars au 31 octobre 2022) et les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire de tiers autres que des entités structurées, à 3,5 milliards de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2022).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2023, la Banque avait 1,5 milliard de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2022). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les prêts étant tous assurés par un gouvernement. Au 31 octobre 2023, les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés en cours de la Banque s'élevaient à 401 millions de dollars (591 millions de dollars au 31 octobre 2022); la valeur comptable de leurs droits conservés s'établissait à 3 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2022).

Titrisation d'actifs initiés par des tiers Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque titrise des actifs initiés par des tiers par l'entremise d'entités structurées soutenues par la Banque, y compris par l'entremise de ses conduits multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces conduits multicédants canadiens titrisent des actifs initiés par des tiers canadiens. La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2023, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 13,3 milliards de dollars (10,8 milliards de dollars au 31 octobre 2022). De plus, au 31 octobre 2023, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,9 milliard de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2022) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux
	31	31 octobre 2023 31 octobre		
	Exposition et notations des entités structurées no consolidées AAA'	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA1	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	8 221 \$	2,4	6 058 \$	3,3
Prêts et crédit-bail – auto	4 266	2,3	3 890	2,6
Crédit-bail – équipement	102	0,3	510	2,8
Créances clients	64	4,4	306	1,2
Prêts à l'investissement	609	2,0	81	4,4
Total des créances	13 262 \$	2,3	10 845 \$	3,0

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

Au 31 octobre 2023, la Banque détenait 2,2 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2022) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé de 2023.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 4,7 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (3,1 milliards de dollars au 31 octobre 2022). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque

comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaire et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 26 des états financiers consolidés de 2023 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2023.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2023.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2023.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB

La Banque a une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2023, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab est présentée ci-après.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, dont la date d'échéance initiale était le 1er juillet 2031. En vertu de la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, à partir du 1er juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certaines limites et de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a demandé à bénéficier d'une plus grande souplesse opérationnelle de sorte que les soldes des comptes de dépôt de passage puissent fluctuer au fil du temps, selon certaines conditions et sous réserve de certaines limites.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, laquelle remplace la convention sur les CDA avec Schwab de 2019. Selon la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, la Banque continue de mettre des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts en sus du niveau plancher des obligations à taux fixe est désignée comme des obligations à taux variable. Par rapport à la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, la convention sur les CDA avec Schwab de 2023 prolonge la date d'expiration initiale de trois ans, jusqu'au 1er juillet 2034, et prévoit des soldes de dépôts moins élevés au cours des six premières années et des soldes plus élevés pour les dernières années. Plus précisément, jusqu'en septembre 2025, le montant total des obligations à taux fixe servira de niveau plancher. Par la suite, le niveau plancher sera établi à 60 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a l'option de racheter jusqu'à 6,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe en versant à la Banque certains frais conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, sous réserve de certaines limites.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, Schwab a exercé son option de racheter 6,1 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe et a versé des frais de résiliation de 305 millions de dollars (227 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. Ces frais visent à compenser les pertes subies par la Banque

au cours de l'exercice considéré en raison de l'abandon de certaines relations de couverture ainsi que la perte de revenus. L'incidence nette est comptabilisée dans les produits d'intérêts nets.

Au 31 octobre 2023, les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab totalisaient 133 milliards de dollars (96 milliards de dollars américains) (174 milliards de dollars (128 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2022). La Banque a versé à Schwab des honoraires, déduction faite des frais de résiliation reçus de Schwab, de 932 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (1,7 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022) relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 147 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (182 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Au 31 octobre 2023, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 38 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 octobre 2022). Au 31 octobre 2023, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 24 millions de dollars (152 millions de dollars au 31 octobre 2022).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a versé 81 millions de dollars (77 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2022) pour ces services. Au 31 octobre 2023, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2022).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé aux 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et de la dette subordonnée.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de

transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVRN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2023 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, la plupart des prêts et autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », divers autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des prévisions, objectifs et estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels la haute direction s'attarde du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par la haute direction qui en discute et prend des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, le recul de l'activité économique qui pourrait provoquer une récession, la volatilité des marchés des capitaux ainsi que la liquidité de ces marchés, les coûts de financement, les prix de l'immobilier, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et les changements aux modèles d'affaires qu'elle entraîne, les investissements et la confiance en général des entreprises, les politiques gouvernementales, y compris les niveaux des dépenses gouvernementales, les politiques monétaires et les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, et les risques liés à la dette souveraine.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies, entre autres dans les régions où la Banque ou ses clients exercent leurs activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux qui pourrait avoir une incidence sur les activités de négociation et autres que de négociation de la Banque, la liquidité des marchés, les coûts de financement, les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, les écarts de taux, les politiques budgétaires et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Les risques géopolitiques en 2023 comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale qui ont mené à l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'à une complexification des opérations connexes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le fait d'être soumis à un resserrement de la réglementation à l'égard des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone, les probabilités accrues de cyberattaques visant les infrastructures et les réseaux essentiels tant du secteur public que du secteur privé, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions qu'elle entraîne entre la Russie et les autres Étatsnations, l'agitation sociale au Moyen-Orient qui s'est accrue en raison de la guerre que se livrent Israël et le Hamas, les bouleversements politiques et économiques, la menace de terrorisme et les mesures protectionnistes prises en réponse à l'effritement de l'harmonisation à l'échelle mondiale.

Inflation, hausse des taux et récession

Les taux d'intérêt devraient demeurer élevés et pourraient augmenter davantage à mesure que les banques centrales poursuivent leurs efforts de maintenir l'inflation à des niveaux cibles. Les taux d'intérêt élevés et d'autres conditions macroéconomiques pourraient avoir une incidence négative sur le coût de financement de la Banque, entraînant une augmentation des prêts en souffrance ou de pertes de valeur ainsi qu'une augmentation des pertes sur créances du fait de la détérioration de la situation financière des clients de la Banque qui pourrait nécessiter d'accroître davantage la provision pour pertes sur créances et les radiations nettes de la Banque, soit des éventualités qui pourraient nuire aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Banque. En outre, le niveau de crise actuel auguel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque. Le contexte de taux d'intérêt élevés contribue également à accroître l'incertitude entourant la probabilité qu'une récession frappe le Canada, les États-Unis et les autres régions où la Banque et ses clients exercent leurs activités et continue d'avoir des répercussions sur l'environnement macroéconomique et commercial. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents gouvernements, organismes de réglementation et organismes d'autoréglementation (collectivement les « organismes de réglementation des banques ») de partout dans le monde. Des changements réglementaties et législatifs et l'évolution des attentes des organismes de réglementation des banques sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités.

Partout dans le monde, les organismes de réglementation des banques portent de plus en plus d'attention aux risques et aux menaces liés à la gestion des fonds propres et du risque de liquidité; à la protection des consommateurs; au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données; au risque en matière de conduite aux cadres internes de contrôle et de gestion des risques à l'échelle des trois lignes de défense; au blanchiment d'argent; au financement des activités terroristes; et aux sanctions économiques. Les organismes de réglementation des banques à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associées à ces questions. De plus, ces risques évoluent rapidement en raison de nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

Le contenu et l'application des lois, des règles et des règlements touchant les sociétés de services financiers peuvent parfois varier en fonction de facteurs comme la taille de la société, le pays dans lequel elle est organisée ou exerce ses activités et d'autres critères. Il peut également y avoir des différences importantes dans la façon dont des initiatives réglementaires similaires touchant le secteur des services financiers sont mises en œuvre au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays et régions dans lesquels la Banque exerce ses activités. Par exemple, lorsqu'il adopte des règles destinées à mettre en œuvre une norme réglementaire mondiale, un organisme de réglementation nationale peut introduire des exigences supplémentaires ou plus restrictives. De plus, certains organismes de réglementation de la Banque peuvent à leur gré imposer le respect de normes ou de lignes directrices supplémentaires en matière de gestion du risque, des fonds propres et de la liquidité de la Banque, ou en matière d'autres questions faisant partie de leur champ de compétence, et dans certains cas, les lois pourraient interdire à la Banque de rendre publiques les informations attribuables à ces normes et lignes directrices supplémentaires.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles, de normes, de mesures coercitives publiques, d'ordonnances de consentement et de lignes directrices réglementaires et celles déjà adoptées). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des organismes de réglementation des banques, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence des faits nouveaux

réglementaires, ou l'interprétation ou l'orientation des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits nouveaux réglementaires ou d'autres mesures réglementaires, comme des mesures coercitives, auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation des banques. La Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation des banques, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet d'autres poursuites et mesures coercitives ainsi qu'être exposée au risque de réputation.

Les modifications réglementaires et législatives ainsi que l'évolution des attentes continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, des projets législatifs et réglementaires pourraient forcer la Banque à revoir de façon importante ses activités dans les pays ou régions concernés afin de se conformer aux exigences de ces projets, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts et nuire aux entreprises et aux résultats d'exploitation de la Banque. De plus, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles contre la Banque, les activités, les stratégies d'affaires et l'offre de produits et services de la Banque pourraient subir des répercussions négatives, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la Banque.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour améliorer sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements découlant de sa non-conformité qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque ainsi que des changements à l'égard de son exploitation, comme des restrictions quant à l'offre de certains produits ou services ou à l'exercice d'activités dans certains territoires.

Réalisation des stratégies à long terme, des principales priorités stratégiques à court terme, des acquisitions et des investissements

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, l'intégration des entreprises récemment acquises (p. ex. Cowen), les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, la conception de nouvelles plateformes, technologies et capacités omnicanal et la mise à niveau de la technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, s'assure que la transaction respecte l'appétit pour le risque de la Banque, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque font l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques », « Principales priorités pour 2024 », « Réalisations en 2023 et orientation pour 2024 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de se conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts ou les synergies de revenus prévues, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers de ces sociétés, au risque que ces sociétés puissent prendre des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Au 31 octobre 2023, la Banque détenait une participation comme présentée dans Schwab qui s'établissait à environ 12,4 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et elle n'est pas autorisée à détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels Schwab serait confronté. En outre, la Banque pourrait être touchée par les mesures prises par Schwab, ou si Schwab ne s'acquitte pas de ses obligations, en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab (comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Transactions entre parties liées » du présent document). Par ailleurs, la Banque se fie à Schwab pour obtenir ses résultats financiers qui sont inclus dans les états financiers de la Banque. Bien que la Banque détienne le droit de désigner des administrateurs au conseil d'administration de Schwab et certains autres droits aux termes de la convention des actionnaires conclue avec Schwab dans la mesure où la Banque détient une participation en actions d'au moins 5 % dans Schwab (et deux de ses administrateurs siègent actuellement au conseil d'administration de Schwab), ces droits pourraient ne pas atténuer l'exposition de la Banque au mauvais rendement financier de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels serait confronté Schwab qui pourraient nuire aux résultats financiers de la Banque.

Si les stratégies, les priorités, une acquisition et ses activités d'intégration ou les investissements de la Banque ne sont pas exécutés avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cyberrisque

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque, principalement ceux causés par les tensions géopolitiques croissantes qui ont pour effet d'accroître le risque de cyberattaques. La probabilité accrue d'attaques visant les infrastructures essentielles et les chaînes d'approvisionnement s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par les auteurs de menaces, comme des organisations criminelles, des États-nations, des entités sociopolitiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités de la Banque, à la complexité de son infrastructure technologique, à sa dépendance croissante à l'égard des services Internet, des technologies infonuagiques et des moyens de télécommunications qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières, notamment le développement continu de ses applications mobiles et de sa plateforme de services bancaires en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs qui exploitent de plus en plus les nouvelles failles, erreurs de configuration ou vulnérabilités.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque, ceux de ses clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (comme la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. La Banque a subi des interruptions de service attribuables à une défaillance technologique par un tiers, et pourrait subir de telles interruptions dans l'avenir causées par des cyberattaques ou des défaillances technologiques. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui sont assujettis à de tels méfaits accroît le risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante ou autre que financière causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou atteintes à la sécurité des données ou d'autres intrusions, la Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux attaques ciblées et aux attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, aux attaques de chaînes d'approvisionnement, aux attaques au rançongiciel, aux intrusions de logiciels malveillants, aux attaques par déni de service, à l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou aux attaques par hameçonnage. Ces attaques pourraient mener à des fraudes, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds, ou perturber les activités de la Banque. Les cyberattagues peuvent comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque de perturber les activités, d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. De plus, il est probable que les tentatives d'inciter l'utilisation illicite ou trompeuse par les employés, les clients, les prestataires de services ou par d'autres des systèmes de la Banque ont lieu et se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles, d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque, ou de perturber les activités de la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels.

La Banque examine régulièrement les événements externes et évalue, puis renforce ses contrôles et ses capacités d'intervention lorsqu'elle le juge nécessaire afin de réduire les risques de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques. Il devient de plus en plus difficile d'atténuer entièrement les risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes financières ou autres que financières, ou des dommages éventuels découlant de ces attaques. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement.

De plus, les fournisseurs de cyberassurance ont revu les modalités offertes pour ce type de couverture étant donné l'intensification de la cyberactivité à l'échelle mondiale créant de l'incertitude quant aux coûts pour une telle couverture et entraînant des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Par conséquent, la cyberassurance contractée par la Banque pour atténuer le risque pourrait être touchée et limiter la couverture des pertes financières. Ainsi, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses plateformes, ses réseaux, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières.

Risque de modèle

L'incertitude relative aux modèles demeure en raison des risques émergents (y compris l'inflation élevée, la hausse des taux d'intérêt et un contexte de taux d'intérêt élevés persistant), la fiabilité des modèles ayant été affectée dans certains secteurs d'activité. Bien que des mesures d'atténuation à court et à long terme aient été définies et appliquées afin d'aider à accroître la résilience des modèles qui sont élaborés à partir des données historiques, ces modèles pourraient devenir moins pertinents dans le contexte actuel (p. ex. dans le cas des modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise). Les mesures prises par la direction pour réévaluer et mettre à jour les modèles pourraient ne pas réussir à accroître adéquatement la résilience de ces modèles.

Activités frauduleuses

Les risques de fraude sont les risques associés à des actions posées dans le but de tromper autrui, qui entraînent des pertes financières et sont préjudiciables à la valeur pour les actionnaires, à la marque, à la réputation ainsi qu'à la satisfaction des employés et des clients. Les risques de fraude prennent divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, d'entrepreneurs, d'employés et d'autres parties internes ou externes, y compris de prestataires de services offerts aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Les fausses déclarations peuvent exposer la Banque à un accroissement de cas de fraude lorsqu'elle transige avec des clients ou des contreparties. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude.

La Banque a continué d'observer tout au long de 2023 une augmentation du nombre de tentatives de fraude. Les tentatives de fraude ciblent à nouveau les transactions traditionnelles et ne visent plus les programmes mis en place par les gouvernements en raison de la COVID-19. Il est probable que les tentatives d'inciter l'utilisation illicite ou trompeuse par les employés, les clients, les prestataires de services indépendants ou autres des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque.

Les pertes attribuées à la fraude au cours de l'exercice 2023 ont augmenté en raison de plusieurs événements générateurs de pertes monétaires importantes visant les canaux de dépôts de la Banque. De plus, la TD et l'ensemble du secteur ont connu une augmentation du nombre d'attaques. Malgré les investissements effectués par la Banque dans des programmes de prévention et de détection des fraudes ainsi que dans des capacités, mesures et défenses, ils n'ont pas réussi à atténuer et pourraient ne pas réussir à atténuer dans l'avenir toutes les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Risque interne

Le risque interne est une catégorie de risque en progression dans l'ensemble des secteurs qui peut avoir une incidence importante sur une entreprise, notamment la Banque. La Banque surveille attentivement l'environnement de menace interne pour l'ensemble des typologies (p. ex., cybermenaces, tiers, fraude, violence, harcèlement en milieu de travail, etc.) et continue d'investir dans le programme de gestion des risques internes de la TD. Malgré cela, la Banque continue d'être exposée aux répercussions négatives d'ordre réglementaire, financier ou opérationnel, ou d'atteinte à la réputation, que pourraient avoir les événements internes.

Risque lié aux tiers

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, la Banque pourrait devoir compter sur la continuité, la fiabilité et la sécurité de ces tiers, de même que sur leurs processus, leur personnel et leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles résilients, solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, plateformes, réseaux, processus, produits et services des tiers sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont ils offrent leurs services et produits à la Banque. Ces défaillances ou interruptions pourraient être causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des changements dans la situation financière de ces tiers, d'autres conditions commerciales et économiques générales pouvant avoir une incidence sur ces tiers, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, perturber les activités de la Banque, exposer la Banque à des pertes financières qu'elle n'est pas en mesure de recouvrer de ces tiers, et exposer la Banque au risque juridique et au risque de réglementation, y compris ceux mentionnés aux rubriques « Surveillance réglementaire et risque de conformité » et « Procédures judiciaires », ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait nuire aux activités, aux résultats ou à la situation financière de la Banque.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois, des règles et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales, de différents organismes de réglementation, organismes d'autoréglementation et les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des pénalités pécuniaires ou autres que pécuniaires, et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats, ses activités et sa réputation. Se reporter également aux risques décrits à la rubrique « Surveillance réglementaire et risque de conformité ».

Le respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions économiques demeure une grande priorité à l'échelle mondiale en raison de l'accélération des changements de réglementation et de l'évolution des normes de l'industrie dans tous les territoires où la Banque exerce ses activités.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite, de résilience opérationnelle et de protection des consommateurs, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité. Bien que la Banque prenne différentes mesures pour continuer à améliorer ses programmes en matière de conduite et sa résilience opérationnelle et pour prévenir et détecter les incidences qui pourraient nuire aux clients, aux collègues ou à l'intégrité des marchés, ces incidences pourraient ne pas toujours être empêchées ou détectées.

Les organismes de réglementation accordent une attention grandissante aux questions ESG, y compris aux répercussions des changements climatiques, à l'écoblanchiment, à la finance durable, à l'inclusion financière et économique et aux politiques et obligations d'information à l'égard de ces questions, et s'attendent à ce que de nouvelles lois importantes et des modifications à des lois en vigueur soient adoptées dans certains territoires où la Banque exerce contribitée.

En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions ESG de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, mesures coercitives publiques, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, de nouveaux règlements ou de nouvelles interprétations de la réglementation s'appliquant à la Banque pourraient être adoptés de façon inattendue par les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde et les décisions juridiques pourraient avoir des conséquences imprévues pour la Banque.

Canada

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté des règlements qui ont des incidences opérationnelles, entre autres, liées à l'abrègement du cycle de règlement des opérations au Canada, qui passe de deux jours à un jour après la date de l'opération, en vue d'une harmonisation avec le cycle de règlement des opérations aux États-Unis et à la communication accrue faite aux clients des dépenses engagées par les fonds. La Banque met en œuvre des mesures d'application de ces règlements et continue de surveiller les autres projets réglementaires qui, lorsqu'ils seront mis en application, pourraient donner lieu à une augmentation des coûts de conformité, ce qui pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales et réglementaires en voie d'être mises en œuvre, dont l'élargissement du mandat du BSIF, le nouveau cadre de surveillance et des initiatives ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la technologie et la cybersécurité, la gestion des changements climatiques et les informations à fournir sur ceux-ci, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. Par exemple, le BSIF a publié la ligne directrice Gestion du risque lié aux technologies et du cyberrisque qui sera en vigueur à compter de 2024 et exigera que la Banque évalue son cadre de gouvernance et de gestion du risque, ses activités et sa résilience technologiques, ses stratégies et ses cadres en matière de cybersécurité et qu'elle apporte les changements requis pour atténuer le risque lié aux technologies et le cyberrisque conformément à la ligne directrice, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts de conformité et avoir une incidence sur les plans organisationnels, les politiques, les processus et les normes de la Banque.

États-Unis

En juillet 2023, les organismes de réglementation des banques des États-Unis ont proposé des règlements modifiant les règles américaines sur les fonds propres afin d'appliquer les normes de Bâle III (ainsi que d'autres modifications), dont la mise en œuvre progressive devrait commencer en juillet 2025. Le projet de règle devrait accroître les exigences en matière de fonds propres pour les grandes banques dont le total de l'actif dépasse 100 milliards de dollars américains. La Réserve fédérale estime que l'exigence relative de fonds propres augmenterait d'environ 14 % pour les sociétés de portefeuille intermédiaires d'organisations bancaires étrangères. Ces modifications auraient une incidence sur la société de portefeuille intermédiaire et les filiales de la Banque, mais n'auraient pas d'incidence directe sur les ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque, lesquels sont fondés sur les règles du BSIF. Le projet de règle éliminerait l'option permettant de ne pas inclure certaines composantes du cumul des autres éléments du résultat global dans l'établissement des fonds propres réglementaires après une période de transition de trois ans, ce qui exigerait de tenir compte des pertes latentes et des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente dans le calcul des fonds propres réglementaires.

De plus la Réserve fédérale a, dans le cadre d'un autre projet de règle sur le supplément pour les BISM, proposé de modifier la définition d'« activité transfrontalière » aux fins de l'indicateur fondé sur le risque. La modification propose d'inclure les expositions sur dérivés transfrontaliers (lesquelles ne sont pas incluses pour le moment) dans le calcul de l'activité transfrontalière. La Réserve fédérale estime que ce changement d'approche augmenterait considérablement la valeur présentée de l'activité transfrontalière des unités d'exploitation combinées (CUSO) et des sociétés de portefeuille intermédiaires aux États-Unis d'organisations bancaires étrangères. Une activité transfrontalière supérieure à 75 milliards de dollars américains donnerait lieu à un traitement en tant qu'institution de « catégorie II » selon le cadre réglementaire de la Réserve fédérale. La Réserve fédérale s'attend à ce que sept grandes organisations bancaires étrangères passent à la catégorie II en raison de ce changement d'approche, et il est probable que la Banque sera touchée.

Ces projets de règles en sont à un stade précoce du processus d'établissement des règles. Des changements pourraient être apportés aux projets avant que les règles ne soient finalisées, et pour l'instant, la substance des règles définitives, le moment de leur finalisation et le délai pour s'y confirmer ne sont pas connus. Il est probable que les changements apportés à ces règles entraîneront pour la Banque des coûts liés à l'exploitation, aux fonds propres, à la liquidité et à la conformité.

Le cadre réglementaire actuel des organisations bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux changements à l'égard du pouvoir exécutif de l'administration américaine, des membres du Congrès ou des dirigeants des organismes américains, et par l'attention accrue portée par les organismes de réglementation sur la discrimination raciale et l'iniquité économique potentielles, notamment le crédit équitable et les pratiques ou les actions déloyales, trompeuses ou abusives. Les organismes de réglementation des banques aux États-Unis chercheront probablement à apporter d'autres changements à la réglementation et à la supervision des banques en réponse aux faillites bancaires survenues au printemps 2023 et ont déterminé que ces changements viseront en priorité certains éléments comme la liquidité, le risque de taux d'intérêt et la rémunération au rendement. Le résultat final de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque demeurent incertains.

Europe

En Europe, l'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du Règlement sur l'infrastructure du marché européen et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, laquelle pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue a contraint la Banque à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour ses clients. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités en engageant des coûts nettement moins élevés en proportion des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles ou offrent des services financiers à perte pour stimuler la croissance du nombre d'utilisateurs ou soutenir leurs autres activités rentables. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque.

La Banque continue d'accroître ses pratiques et ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage les décisions d'affaires et la gestion des risques, d'améliorer l'expérience client et d'accroître l'efficience opérationnelle de la Banque. Il s'agit notamment d'étudier l'IA générative, qui a suscité beaucoup d'attention de la part du public et qui démontre déjà le potentiel d'améliorer davantage l'expérience client et les résultats pour la Banque; toutefois, toutes les formes d'IA pourraient ne pas reproduire de façon appropriée ou suffisante certains résultats ou prédire avec exactitude des événements ou des expositions futurs.

Bien que la TD adopte une approche exhaustive d'innovation à l'échelle de son entreprise qui comprend la génération d'idées entre collègues, un incubateur au sein du Laboratoire TD, des activités d'accélération menées en petites équipes agiles, un portefeuille de brevets, une pratique de conception centrée sur l'humain et l'établissement de certaines relations avec les grandes entreprises technologiques et les entreprises de technologies financières, la Banque pourrait ne pas être en mesure de demeurer concurrentielle et d'offrir une valeur distinctive à ses clients, ce qui, en retour, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque.

Risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat)

En tant qu'institution financière, la Banque est exposée au risque environnemental et social.

Le risque environnemental est le risque de pertes financières, de préjudices ou d'atteinte à la réputation découlant de facteurs environnementaux, comme les changements climatiques et la perte de milieux naturels (p. ex., la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques découlant des effets des changements climatiques, y compris les risques physiques graves attribuables aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus graves et fréquents (p. ex. les feux de forêt, les vagues de chaleur et les inondations) et les risques physiques chroniques attribuables aux changements graduels et à long terme du climat et de l'environnement (p. ex. la hausse du niveau de la mer et le réchauffement planétaire). Les risques de transition découlent du processus de transition vers une économie sobre en carbone et sont influencés par les nouvelles ou futures politiques et réglementations des gouvernements sur le climat, l'évolution des revendications et des choix de la société, les technologies, les attentes des parties prenantes et les nouveautés juridiques.

Le risque social est le risque de pertes financières, de préjudices ou d'atteinte à la réputation découlant d'enjeux sociaux, y compris les droits de la personne (p. ex. la discrimination, les droits des peuples autochtones, l'esclavage moderne et la traite des personnes), les répercussions sociales des changements climatiques (p. ex. la pauvreté, la santé, le déplacement économique et la relocalisation géographique) et la santé et le bien-être des employés (p. ex. l'inclusion et la diversité, l'équité salariale, la santé mentale, le bien-être physique et la sécurité au travail). Une attention accrue est portée sur les organisations, comme la Banque, pour qu'elles contribuent à régler les enjeux d'iniquité sociale et financière dont font l'objet les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés. Ces organisations sont également soumises à des règles et réglementations qui s'appliquent tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le risque environnemental et social est un risque transversal qui touche à toutes les principales catégories de risque de la Banque. Les facteurs de risque environnemental et social sont souvent multidimensionnels et peuvent provenir de l'environnement interne de la Banque, notamment ses entreprises, ses activités commerciales, ses cibles, engagements et informations à fournir sur les questions environnementales et sociales, ses produits, ses clients, ses collègues ou ses fournisseurs. Les facteurs de risque environnemental et social peuvent également provenir de l'environnement externe de la Banque, y compris les collectivités dans lesquelles la Banque exerce ses activités, ainsi que des répercussions de second ordre des risques physiques et de la transition vers une économie sobre en carbone.

Le risque environnemental et social pourrait entraîner des répercussions sur la situation financière, la réputation ou d'autres répercussions tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (dont ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires) sur différentes périodes. Ce risque pourrait également être attribuable aux actions ou à l'inaction de la Banque, qu'elles soient réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés aux questions environnementales et sociales, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ce risque pourrait également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels font face les parties prenantes de la Banque. L'adhésion de la Banque à des organismes externes liés aux questions environnementales et sociales ou ses engagements à l'égard de ces questions pourraient accroître ce risque et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque juridique et à un risque de réglementation liés aux questions environnementales et sociales, y compris en raison d'ordonnances réglementaires, d'amendes et de mesures coercitives; de l'application des exigences en matière d'adéquation des fonds propres de surveillance financière; et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes, y compris les risques décrits à la rubrique « Autres facteurs de risque – Procédures judiciaires ». En outre, différents groupes de parties prenantes peuvent avoir des points de vue divergents sur les questions environnementales et sociales. Ces divergences augmentent le risque que toute action, ou inaction, soit perçue négativement par certaines parties prenantes. Aux États-Unis, les gouvernements des États ont intensifié leurs activités législatives qui limitent les flux de capitaux et d'investissements des institutions financières dans les entités gouvernementales des États, y compris les mesures anti-ESG conçues pour contrer les politiques ESG des entreprises. La Banque surveille ces tendances et en évalue l'incidence potentielle dans le contexte des pratiques et politiques sur les questions ESG de la TD.

L'incapacité de gérer avec succès les attentes à l'égard des questions environnementales et sociales compte tenu des nombreuses perspectives divergentes pourrait nuire à la réputation et aux résultats financiers de la Banque. Les notions d'« écoblanchiment » et de « socioblanchiment », selon lesquelles des allégations fausses ou qui donnent une impression trompeuse sont faites en rapport avec les avantages environnementaux et sociaux découlant des produits, des services ou de la performance de l'entreprise, attirent l'attention tant au sein de la Banque qu'à l'extérieur de celle-ci, et les engagements publics, les nouveaux produits et les informations fournies peuvent potentiellement exposer les institutions financières au risque. Des poursuites pour des allégations d'écoblanchiment ont été intentées dans des territoires où la Banque exerce ses activités, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe. La Banque continue de suivre de près les tendances en matière de litiges liés aux questions environnementales et sociales.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

Étant donné que le secteur des services financiers est fortement réglementé et qu'il offre essentiellement des services destinés aux consommateurs, la Banque pourrait faire l'objet d'enquêtes importantes menées par des organismes de réglementation, des organismes quasi réglementaires ou des organismes d'autoréglementation ou de mesures coercitives importantes appliquées par ceux-ci, liées à ses entreprises et activités. En outre, la Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers liés à leurs entreprises et à leurs activités. Un seul événement impliquant une violation potentielle de la loi ou de la réglementation peut donner lieu à de nombreuses enquêtes et procédures qui se chevauchent et qui sont intentées par de multiples organismes et fonctionnaires fédéraux, provinciaux, étatiques ou locaux au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres territoires. De plus, si une autre institution financière enfreint la loi ou la réglementation se rapportant à une activité ou à une pratique commerciale particulière, cela donnera souvent lieu à une enquête de la part des organismes de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux sur la même activité ou la même pratique de la Banque, ou sur une activité ou pratique de cette dernière qui est similaire.

Les actions actuellement en instance contre la Banque, ou dans lesquelles la Banque est autrement impliquée, pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, une exposition accrue à des litiges, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales, des changements dans l'exercice ou la gestion d'activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux entreprises, à la situation financière et aux activités de la Banque ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être importants et sensiblement différents des montants comptabilisés. De plus, la Banque pourrait n'établir aucune provision lorsque l'issue des mesures dont elle fait l'objet est incertaine. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation, intenter des poursuites au criminel ou adopter d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents et sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent se poursuit dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence devrait continuer en raison de l'évolution des préférences des employés, du resserrement des conditions du marché du travail, des pressions inflationnistes, de la conjoncture économique et du télétravail qui offre des possibilités sans contraintes géographiques. Cette situation pourrait mener à une hausse de l'attrition, tout particulièrement dans les fonctions où des compétences professionnelles générales et spécialisées sont nécessaires. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et à long terme de l'entreprise, ce qui vient appuyer le processus de planification de la relève. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre tout au long de l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir, ou ces mesures pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer les effets de l'attrition.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit et cours des actions

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des cours des actions au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. En particulier, la hausse des taux d'intérêt aurait pour effet d'accroître les produits d'intérêts de la Banque, mais aurait aussi une incidence négative sur le coût de financement de la Banque à l'égard des prêts et pourrait l'exposer aux risques mentionnés à la rubrique « Inflation, hausse des taux et récession ». Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque, et pourrait également entraîner des pertes importantes si, pour générer des liquidités, la Banque devait vendre des actifs qui ont subi une baisse de valeur. Une variation des cours des actions a un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs en raison des positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables. Les cadres et politiques à l'égard du risque de marché de négociation et du risque de marché autre que de négociation permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque, mais ils pourraient être insuffisants pour atténuer ces risques et, par conséquent, exposer la Banque à un risque de marché imprévu.

Interconnectivité des institutions financières

Le secteur des services financiers est fortement interconnecté en ce sens qu'un volume important de transactions est réalisé entre les membres de ce secteur. L'interconnectivité de multiples institutions financières en particulier avec des agents centraux, des Bourses et des chambres de compensation, et le fait que ces entités soient de plus en plus intégrées, augmentent le risque qu'une défaillance financière ou opérationnelle d'une institution ou entité puisse entraîner une défaillance à l'échelle du secteur qui pourrait avoir une incidence importante sur notre capacité à exercer nos activités. De telles défaillances, interruptions ou contraintes pourraient nuire à notre capacité d'effectuer des opérations, de servir nos clients, de gérer notre exposition au risque ou entraîner une perte financière ou une responsabilité financière envers nos clients.

En outre, la Banque effectue régulièrement, par l'entremise de courtiers, des transactions de dépôts, de valeurs mobilières, de négociation, de dérivés et de change avec des contreparties du secteur des services financiers, notamment des banques, des banques d'investissement, des gouvernements, des banques centrales, des compagnies d'assurance et d'autres institutions financières. Une détérioration rapide d'une telle contrepartie, ou d'un intervenant important du marché qui n'est pas une contrepartie de la Banque, pourrait susciter des inquiétudes quant à la solvabilité d'autres emprunteurs ou contreparties dans des secteurs connexes ou dépendants, et entraîner des perturbations importantes ou en cascade sur les marchés financiers, et de telles conditions pourraient se traduire par des pertes importantes pour la Banque ou d'autres répercussions négatives sur la situation financière de la Banque, y compris ses liquidités. Par exemple, les fermetures de Silicon Valley Bank et de Signature Bank en mars 2023 aux États-Unis et leur mise sous séquestre ont entraîné un risque de liquidité et suscité des inquiétudes pour de nombreuses autres institutions financières. En outre, rien ne garantit que les autorités de réglementation des banques ou les autorités gouvernementales fourniront un soutien en cas de défaillance ou de difficultés financières d'autres banques ou institutions financières, ou qu'elles le feront en

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des « taux de référence » (y compris le taux interbancaire offert comme le Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. En raison de l'initiative de la réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs ont été achevés ou se sont poursuivis dans différents territoires. Plus particulièrement, depuis le 30 juin 2023, les taux LIBOR en dollar américain pour toutes les échéances ont cessé d'être utilisés ou ne sont publiés que sur une base synthétique afin d'être utilisés pour les anciens contrats qui n'ont pas de taux de substitution alors que la transition du taux CDOR est toujours en cours. La transition en cours vers des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives pour la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Particulièrement au Canada, l'abandon prévu du modèle de prêt portant intérêt au taux des acceptations bancaires, lequel est responsable de l'émission de titres de placement au taux des acceptations bancaires qui sont vendus aux investisseurs du marché monétaire, pourrait également avoir des incidences sur les titres détenus dans le portefeuille de placements de la Banque et sur les résultats connexes.

La Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels différents taux de référence sont utilisés et l'abandon de ces taux de référence ou les changements apportés à ces taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction, pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques, dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées, mais ces mesures pourraient être insuffisantes pour atténuer l'incidence de tous ces risques.

En plus des défis opérationnels à relever, les risques de marché sont également attribuables au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. Cela pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour

s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2023.

Incidence des pandémies

Les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse au Canada, aux États-Unis ou à l'échelle mondiale ont nui et pourraient continuer à nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités.

Des pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse pourraient engendrer des risques opérationnels et de conformité, y compris la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles procédures à l'égard des produits et services de la Banque; de mettre en place des mesures de sécurité renforcées pour ses employés et ses clients; de répondre au risque lié aux tentatives de fraude et aux cybermenaces et à l'accroissement de ces activités et des comportements liés à celles-ci; et de protéger l'intégrité et la fonctionnalité des systèmes, des réseaux et des données de la Banque alors qu'un plus grand nombre d'employés pourraient devoir travailler selon un modèle hybride. La Banque demeure exposée aux risques liés au capital humain, aux risques découlant des problèmes de santé mentale de ses employés attribuables aux questions de santé et de sécurité, et à des niveaux accrus d'absentéisme au travail en raison de la possibilité de l'émergence de nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse. Les fournisseurs et d'autres tiers sur lesquels se fonde la Banque ont été et pourraient continuer d'être exposés à des risques similaires ou à d'autres risques, qui à leur tour, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Banque. La hausse de l'absentéisme au travail et des perturbations pour la Banque et ses fournisseurs et autres tiers sur lesquels elle s'appuie pourrait accroître les risques opérationnels et de conformité de la Banque. La hausse de l'absentéisme et des perturbations pourrait également accroître l'exposition de la Banque aux autres risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document.

Les habitudes de consommation pourraient évoluer dans l'éventualité de nouvelles pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse. Ces changements d'habitudes de consommation pourraient modifier le contexte macroéconomique et commercial, les normes sociétales ou commerciales et les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la qualité et la continuité des services fournis aux clients et les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris complexifier le processus de planification à long terme des affaires, du bilan et du budget de la Banque ou le rendre plus coûteux.

La Banque pourrait être critiquée ou devoir composer avec un risque accru de litiges et une surveillance accrue de la part des gouvernements et des organismes de réglementation, des différends avec des clients, de la publicité négative ou être exposée à des litiges (y compris des actions collectives ou des actions ou procédures intentées par des organismes de réglementation ou des gouvernements) en raison des effets des pandémies, des épidémies et des éclosions d'une maladie infectieuse sur les conditions du marché et la conjoncture économique, y compris du fait de la participation de la Banque (directement ou au nom de ses clients) aux programmes d'aide gouvernementaux, aux programmes de report de paiements de la Banque ou à d'autres types de programmes d'aide aux clients, et de l'incidence ou de l'inefficacité des mesures de santé et de sécurité de la Banque sur ses clients ou ses employés.

Les pandémies, épidémies ou éclosions d'une maladie infectieuse pourraient accroître certains types de risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document, y compris les principaux risques et les risques émergents de la Banque, tels que le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque juridique, le risque en matière de conduite et le risque de réputation.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 2) la manière dont la Banque détermine les risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de

surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite l'uniformité du recensement, de l'évaluation, de la quantification, de la surveillance et du signalement des risques de la Banque ainsi que de la présentation d'information à leur sujet. Il est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.

		Princ	cipales catég	ories de ris	ques			
Risque de stratégie de crédit	Risque de marché	Risque opérationnel	Risque de modèle	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque d'adéquation des fonds propres	Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite	Risque de réputation

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En fixant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession ou en contexte de crise. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

- 1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
- n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément:
- 3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir et de gérer l'appétit pour le risque de la TD, y compris la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et les mesures associées à celle-ci. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être surveillés au niveau de l'entreprise et transmis aux secteurs.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques correspond aux attitudes et aux comportements à l'égard de la prise et de la gestion des risques au sein de la Banque et est guidée par les engagements communs et le cadre de la culture de la TD. La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la Banque. Le comité du risque travaille avec le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive. L'ensemble de la supervision de la culture organisationnelle est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention et les engagements communs de la Banque, le Code de conduite et d'éthique et l'appétit pour le risque de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent et régissent les comportements, les processus de prise de décision et les pratiques commerciales que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque repose sur la responsabilisation, l'apprentissage continu (tout particulièrement celui acquis des expériences passées) ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont appelés à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa culture de gestion des risques voulue et de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique, l'intégrité et la conduite sont des volets de la culture de la TD et sont des composantes clés de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable.

La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de l'appétit pour le risque de la Banque. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sohère de responsabilité.

De plus, les fonctions de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

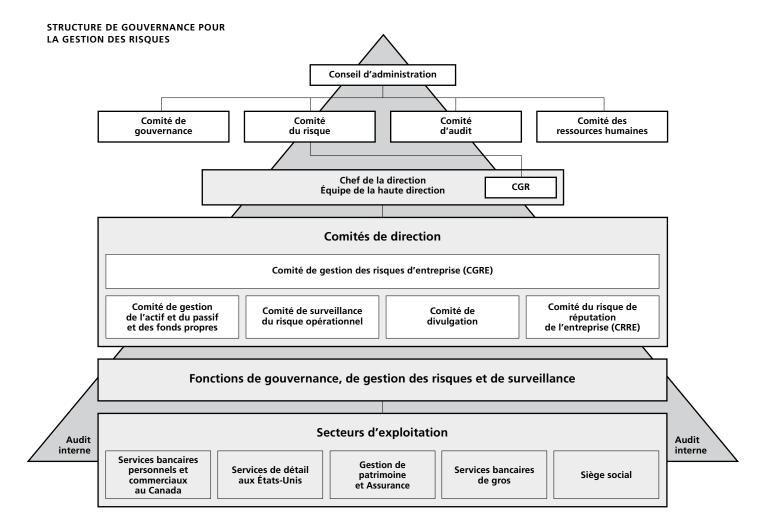
RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une solide surveillance indépendante et la prise en charge claire des risques à l'échelle de la Banque. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration aux États-Unis

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité des RH et le comité de gouvernance. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque et les mesures associées à celle-ci, et examine le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport à ses mesures et principes de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Audit interne, du groupe Finance et du groupe Conformité à la réglementation, de même que du programme relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve les principaux cadres et les principales politiques de gestion de risques à l'échelle de l'entreprise, qui ont été conçus pour gérer les expositions importantes aux risques de la Banque, et surveille la gestion des risques, les enjeux et les tendances.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH, en plus de ses autres responsabilités, supervise la gestion de la culture de la Banque. De plus, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des principes en matière de gouvernance, y compris le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. En outre, le comité doit veiller à ce que la Banque agisse en conformité avec son objectif et sa stratégie, surveiller la performance et faire rapport sur la responsabilité de l'entreprise quant aux questions environnementales et sociales et supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques tout en respectant la conformité de la Banque aux dispositions de la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque tout en examinant l'incidence des risques actuels et émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants, les comprendre, et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, établit la structure des comités de direction de la Banque. Ces comités sont présidés par les membres de l'EHD qui se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

 Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le comité général sur les liquidités et le financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.

- Comité de surveillance du risque opérationnel présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective.
- CRRE présidé par le CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque, fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur et agit comme instance décisionnelle dans les cas où il est urgent d'évaluer les risques et de prendre des décisions à l'égard de certains changements présentant des risques élevés et visant plusieurs secteurs ou l'ensemble de l'entreprise et où plusieurs groupes peuvent prendre part aux décisions.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs et d'autres fonctions de surveillance afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques actuels et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents, y compris le risque extrême, c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes, est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle facon les auestions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation et secteur Siège social

Chaque secteur d'exploitation ou le secteur Siège social a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur. La direction de chaque secteur d'exploitation et du secteur Siège social a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Le secteur Siège social comprend des groupes de service et de contrôle (p. ex. Plateformes et Technologie, Transformation, Habilitation et Expérience client, RH et Finances) qui, tout comme pour les secteurs d'exploitation, ont la responsabilité d'évaluer le risque, de concevoir et de mettre en place des contrôles, de surveiller l'efficacité continue et d'en rendre compte afin d'éviter que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Service de la conformité à l'échelle mondiale (Service de la conformité)

Le Service de la conformité est une fonction indépendante de gestion et de surveillance du risque de conformité à la réglementation et du risque en matière de conduite connexe à l'égard des pratiques commerciales et des lois, des règlements et de la réglementation sur la conduite des marchés. De plus, le Service de la conformité est responsable de la conception et de la surveillance du programme de Gestion de la conformité à la réglementation de la Banque conformément au cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de l'entreprise et des normes connexes, et apporte un soutien au chef de la conformité lorsqu'il doit formuler une opinion au comité d'audit quant au caractère suffisant de la solidité des contrôles du programme de Gestion de la conformité à la réglementation pour se conformer aux dispositions des lois et des règlements et aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA)

Le groupe LMCBA est responsable de la surveillance de la conformité de la TD à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, afin que les risques liés au blanchiment

d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et au trafic d'influence et à la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
Recensement et contrôle	 Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. Communiquent les initiatives en cours pour mieux faire connaître les considérations relatives au risque et comprendre les principaux risques qui ont une incidence sur l'entreprise. Mettent en œuvre des processus de gouvernance et de contrôle favorisant la sensibilisation au risque, la prise en charge claire du risque au sein de l'entreprise et la responsabilisation personnelle. Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. Établissent des contrôles afin d'assurer que les activités respectent les lois et règlements applicables. Surveillent le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
Établissement des normes et examen critique	 Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : - Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. - Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. - Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. - Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. - Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les évenements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique. Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque. Surveille le respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la Banque et en fait rapport. Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun. Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	Groupe audit interne
Assurance indépendante	 Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer le risque :

- Champ d'action illimité Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- Communication transparente et efficace Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- Responsabilité accrue La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- Surveillance indépendante Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- Équilibre stratégique Les risques sont gérés à un niveau d'exposition acceptable, en tenant compte de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires de façon à atteindre un équilibre stratégique approprié entre l'atténuation du risque et l'acceptation du risque dans le respect de l'appétit pour le risque de la TD.

 Responsabilité de la direction – Les membres de la direction ont la responsabilité de démontrer, d'influencer et de promouvoir les bons comportements et états d'esprit à l'égard du risque auprès de leurs collègues et des parties prenantes.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux, les risques extrêmes et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre du PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de scénarios, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires et une sélection d'évaluations et d'analyses continues et ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations et analyses des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir l'adéquation et les cibles de fonds propres et des liquidités, les limites pour l'appétit pour le risque et d'autres limites. Ces mesures permettent ensuite l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque par rapport aux limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation des plans d'affaires.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour évaluer l'incidence des changements dans l'environnement macroéconomique sur l'état du résultat, le bilan et la situation des fonds propres et de trésorerie de la Banque en cas de crises hypothétiques. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque

de la Banque examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres et de la trésorerie, élément clé du cadre des PIEAFP de la Banque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et de trésorerie et les limites pour l'appétit pour le risque de la Banque, évaluer les stratégies et le plan d'affaires de la Banque et identifier les mesures que pourraient prendre la haute direction pour gérer l'incidence des événements de crise. De plus, la Banque effectue des évaluations et des analyses ponctuelles des facteurs de stress afin d'évaluer l'incidence d'événements susceptibles d'être importants ou de constituer un enjeu afin d'appuyer les mesures prises par la haute direction en réponse à l'incertitude ou à l'évolution rapide du contexte d'exploitation.

Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance par la haute direction et l'engagement à l'échelle de la Banque. Les méthodes d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise et les résultats de cette évaluation sont revus et scrutés par les secteurs d'activité et les équipes des fonctions Finances et Risque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress sont examinés de plus près par le CGRE et sont également transmis au conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration de scénarios de stress, comportant différentes caractéristiques et différents degrés de sévérité, leur exécution et l'évaluation de leur incidence sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et évaluer clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios sont conçus de façon à respecter les cadres réglementaires de simulation de crise et couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour les profils de risque de la Banque en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons et des taux d'intérêt.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2023, la Banque a élaboré et évalué des scénarios qui ont permis d'examiner certains risques émergents, comme l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, l'accroissement de la pression sur les frais exercée par la concurrence et le marché, la compression de la marge d'intérêts nette reflétant la hausse des coûts de financement et l'augmentation du risque de fraude et du risque lié à la cybersécurité. Les scénarios de stress retenus comprennent un scénario plausible d'une récession typique adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et un scénario de faible probabilité de survenance d'une stagflation très sévère visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP. Une analyse supplémentaire réalisée en 2023 portait sur le risque que les institutions financières autres que des banques ou d'autres concurrents offrant des services non traditionnels perturbent l'espace de paiement des consommateurs et sur les incidences des réformes de Bâle III sur les fonds propres, et a servi à l'évaluation des principaux risques par la haute direction.

Autres évaluations et analyses des facteurs de stress

Les évaluations des facteurs de stress et les analyses de scénarios continues portant sur certains risques précis, comme le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit des expositions de détail et de gros, le risque opérationnel et le risque d'assurance renforcent et soutiennent les analyses à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces activités portant sur certains risques précis sont utilisés dans différents processus de prise de décision, y compris l'établissement des limites de risque, l'évaluation de la composition des portefeuilles, la définition de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre de la stratégie d'affaires. En outre, la Banque effectue ponctuellement des évaluations et analyses des facteurs de stress à l'échelle d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire et des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis, y compris la réalisation d'évaluations des facteurs de stress, est réalisé en conformité avec les dispositions en matière de simulation de crise prévues dans la loi américaine Dodd-Frank. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de l'incapacité de mettre en œuvre les stratégies privilégiées, d'une réponse inadéquate aux bouleversements des stratégies de la Banque ou de l'exposition à un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes). Les stratégies comprennent les activités actuelles et les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISOUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie à long terme et les priorités et objectifs stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie à long terme et les priorités et objectifs stratégiques à court terme de la Banque et qu'elles tiennent compte de l'appétit pour le risque de la Banque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés aux stratégies de leur secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et d'établir des normes minimales de fonds propres réglementaires qui reflètent adéquatement les risques. Le dispositif Bâle établit différentes approches sensibles aux risques pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les plans comprennent les perspectives externes sur les marchés, la stratégie à long et à court terme, les mesures cibles, les principaux risques, les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de la Banque et sur son appétit pour

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, les évaluations du rendement relatif et de la position concurrentielle, l'état d'avancement de l'exécution des initiatives et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des exigences à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, entre autres le revenu, la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit,

que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à permettre la gestion efficace des risques par la Banque. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque utilise les approches NI selon Bâle pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit pour tous les portefeuilles importants. Selon la catégorie des expositions, conformément à ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, une approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation) ou une approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) est appliquée.

Les paramètres de risque suivants sont utilisés pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit et pourraient devoir respecter des seuils établis par la réglementation dans certains cas :

- La probabilité de défaillance (PD) la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an
- La perte en cas de défaillance (PCD) la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) la valeur totale de l'exposition de la Banque prévue à la date de la défaillance, y compris certains éléments hors bilan.

L'approche NI fondation utilise principalement une PD établie en interne, tandis que les autres composantes comme la PCD et l'ECD sont des paramètres fixés par la réglementation. L'approche NI avancée utilise une PD, une PCD et une ECD établies en interne.

Pour pouvoir continuer d'utiliser les approches NI, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit assujetties aux approches NI

Les banques qui adoptent les approches NI à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2023 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille de détail et le portefeuille autre que de détail.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex. les hypothèques et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex. les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex. les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail tiennent compte de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Ces paramètres servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes: l'âge des comptes; la notation de crédit du client; les autres relations du client avec la Banque; et les données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme il est décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon les approches NI, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de

risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent de points de repère pour les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon les approches NI, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE lorsqu'une PD est calibrée pour chaque catégorie de NRE. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD, au moyen de différents modèles utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs, et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance, la structure du prêt et la valeur d'entreprise de l'emprunteur.

La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le peu de cas de défaillance historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

Selon l'approche NI fondation, les PCD sont prescrites, tandis que l'approche NI avancée prévoit l'utilisation de la PCD en cas de ralentissement dans le cas où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant

utilisé plus (UCD estimée x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI avancée ou (UCD prescrite x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI fondation.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD selon l'approche NI avancée. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD selon l'approche NI avancée sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Les UCD selon l'approche NI fondation sont prescrites pour les catégories des expositions pertinentes.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

À l'heure actuelle, l'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux nouveaux portefeuilles qui sont en voie de passer aux approches NI ou aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. La Banque applique principalement l'AS à certains secteurs au sein des portefeuilles de détail et des portefeuilles autres que de détail. Selon l'AS, les montants des expositions sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF, selon la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en

fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains et aux banques centrales, aux entités du secteur public, aux banques (ID réglementées et maisons de courtage en valeurs mobilières) et aux sociétés. La Banque applique l'AS à certains portefeuilles de détail, y compris les prêts garantis par des biens immobiliers, pour lesquels la pondération de risque attribuée est principalement fondée sur le ratio prêt-valeur de l'exposition et sur le classement de l'exposition comme une exposition productive ou une exposition générale.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Pour atténuer son exposition au risque de crédit, la Banque a recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des accords-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie, des chambres de compensation centrales et d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les accords-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. En adoptant la position inverse pour chacune des opérations, les chambres de compensation centrales permettent également de réduire le risque de crédit bilatéral.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés

La Banque utilise aussi des contrats de garantie, des conventions-cadres de compensation et des chambres de compensation centrales pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises aux approches NI, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations ainsi que des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs des biens immobiliers lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 42 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approche standard et approches fondées sur les notations internes (NI)¹

(en millions de dollars canadiens)						Aux
		31 o	ctobre 2023		31	octobre 2022
	Standard	NI	Total	Standard	NI	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 815 \$	515 152 \$	519 967 \$	4 989 \$	477 898 \$	482 887 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	810	169 183	169 993	_	166 722	166 722
Autres expositions de détail	3 368	99 253	102 621	3 232	92 925	96 157
Total – Risque de crédit de détail	8 993	783 588	792 581	8 221	737 545	745 766
Expositions autres que de détail						
Entreprises	3 496	654 369	657 865	2 205	695 746	697 951
Emprunteurs souverains	116	527 423	527 539	1	507 533	507 534
Banques	5 272	171 180	176 452	646	150 333	150 979
Total – Expositions autres que de détail	8 884	1 352 972	1 361 856	2 852	1 353 612	1 356 464
Expositions brutes au risque de crédit	17 877 \$	2 136 560 \$	2 154 437 \$	11 073 \$	2 091 157 \$	2 102 230 \$

Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon l'approche standard, un coefficient de pondération des risques de 250 % est appliqué aux titres de participation détenus, sauf pour les titres de participation spéculatifs non cotés pour lesquels un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

Depuis le 1er novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour leurs notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon

l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'AS (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujetti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte en raison des instruments financiers détenus dans des portefeuilles de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que la Banque effectue avec ses clients.

Au 31 octobre 2023, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes. À partir de l'exercice 2024, la Banque a l'intention de se conformer aux exigences révisées de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche standard.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 43 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Part	(en millions de dollars canadiens)									Aux	
Risque de la marcin Risque de tarmarcin				31 oc	tobre 2023			31 o	ctobre 2022	obre 2022 Risque de marche	
Depote productifs d'minèrées aupries de banque Préts, valeure mobiliséer et autres des trêns, valeure mobiliséer et autres des fins autres que de transaction 152 090 151 011 1079 - 143 726 142 294 1432 - 8 raque de taux d'intéré Acustifs financies des fens autres que de transaction 3 juste valeur par le bias du résultant et des des manures de l'anaction 3 juste valeur par le bias du résultant et des des manures des fines de l'anaction 3 juste valeur par le bias du résultant et des des manures des gréssiques de l'anaction 3 juste valeur par le bias du résultant et des des gréssiques de l'anaction 3 juste valeur par le bias du résultant global 69 865 - 80 9865 - 80 9675 - 80 9675 - 80 9075 - 80 800 et aux d'intéré aux d'intéré au d'intéré des autres référentes du résultat global - 80 800 - 80 805 - 80 9675 - 80 975 - 80 800 et aux d'intéré au d'intéré au d'intéré des autres référentes du résultat global - 80 805 - 80 9855 - 80 9855 - 80 9675 - 80 975 - 90 975		Bilan	marché de	marché autre que de	Autres	Bilan	marché de	marché autre que de	Autres	autre que de négociation - sensibilité au	
Prèss, Jeuleurs mobilières et autres détenus à des fins dut resolt aux directif et fananction à la jute valuer par le bias du résultat net de la jute valuer par le bias du résultat net de l'aux directif et fananction à la jute valuer par le bias du résultat net de l'aux directif et fananction à la jute valuer par le bias du résultat net de l'aux directif et fananction à la jute valuer par le bias du résultat net de l'aux directif et de l'aux directif financiers désignés à la juste valeur par le bias du résultat net des financiers désignés à la juste valeur par le bias du résultat net de l'aux directif financiers désignés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés par le bias du résultat net Actifs financiers designés private par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat net Actifs financiers des financiers designés à la juste valeur par le bias du résultat n		00 240 €	227.6			427 204 f	422 ¢	126 072 f		Diamonda Anno diferifica	
Actifs financiers detenus à des fina autres que de transaction à juste veleur par le bials du résultat net 1 yeur étation à juste veleur par le bials du résultat net 2 yeur étation à juste veleur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt de la juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt de la juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt de la juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt de la juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat plabal de juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat plabal de juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des autres éléments du résultat plabal de juste valeur par le bials du résultat net 2 yeur étation d'intérêt des provision pour pertes sur crèmens 308 016 ° 308 016 ° 342 774 ° 427 774 ° 88 774 ° 88 774 ° 427 774 ° 88 774 ° 88 774 ° 427 774 ° 88 774 ° 74 774	Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à				-3	137 294 \$			- 1	Risque de laux d'interei	
Derive Perive P	Actifs financiers détenus à des fins autres que	152 090	151 011	1 079	_	143 726	142 294	1 432	-	Risque de taux d'intérêt	
Name		7 340	-	7 340	-	10 946	-	10 946	-	risque de change,	
E blais du résultat net	Dérivés	87 382	81 526	5 856	-	103 873	98 305	5 568	-	Risque actions, risque de change,	
Risque actions Risq	le biais du résultat net	5 818	-	5 818	_	5 039	_	5 039	-	Risque de taux d'intérêt	
faite de la provision pour pertes sur créances 7 308 016 - 308 016 - 308 016 - 342 774 - 342 774 - 342 774 - Risque de change, risque de taux d'intérêt Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts 895 947 - 895 947 - 895 947 - 895 947 - 8907 - 8 808 - 9 8 97 - 97 958 - 9	des autres éléments du résultat global	69 865	-	69 865	-	69 675	-	69 675	-	risque de change,	
Valeurs mobilières prises en pension		308 016	-	308 016	-	342 774	-	342 774	-		
pertes sur prèts	·	204 333	9 649	194 684	-	160 167	7 450	152 717	-		
Participation dans Schwab Autres actifs¹ 3 451		895 947	_	895 947	_	831 043	_	831 043	_	Risque de taux d'intérêt	
Autres actifs¹	Engagements de clients au titre d'acceptations	17 569	_	17 569	-	19 733	_	19 733	-	Risque de taux d'intérê	
Actifs non exposés au risque de marché 197 958 97 958 81 756 81 756 Total de l'actif 1957 024 \$ 242 513 \$ 1616 553 \$ 97 958 \$ 1917 528 \$ 248 471 \$ 1 587 301 \$ 81 756 \$ Passifs exposés au risque de marché Dépôts détenus à des fins de transaction 30 980 \$ 27 059 \$ 3 921 \$ - \$ 23 805 \$ 22 962 \$ 843 \$ - \$ Risque actions risque de marché Dérivés 71 640 70 382 1 258 12 612 1 2 612 Risque actions risque de change risque de laux d'intérê Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts 1 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérê Dépôts Dégots 1 198 190 - 1 198 190 - 1 198 190 - 1 198 190 - 1 197 33 - Risque de taux d'intérê Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérê Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12			-		-		-		-		
Passifs exposés au risque de marché Dépôts détenus à des fins de transaction 30 980 \$ 27 059 \$ 3 921 \$ - \$ 23 805 \$ 22 962 \$ 843 \$ - \$ Risque actions risque de taux d'intérète Passifs de titrisation à la juste valeur par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérète Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net 198 190 - 1198 190 - 1198 190 - 1229 970 - 1229 970 - 1229 970 - Risque de taux d'intérète Passifs de itrisation à lièse aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérète Passifs de itrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérète Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 12 710 - 12 710 - 12 710 - 12 710 - 12 710 - 12 710 - 15 072 - 11 200 - Risque de taux d'intérète Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 1			-	3 451				3 414		Risque de taux d'intérê	
Passifs exposés au risque de marché Depóts détenus à des fins de transaction 30 980 \$ 27 059 \$ 3 921 \$ -\$ 23 805 \$ 22 962 \$ 843 \$ -\$ Risque actions, risque de taux d'intérêt Dérivés 71 640 70 382 1258 - 91 133 86 727 4 406 - Risque de taux d'intérêt Ressifs de titrisation à la juste valeur Passifs de titrisation à la juste valeur 14 422 14 422 12 612 12 612 Risque de taux d'intérêt Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérêt Dépòts 1198 190 - 1198 190 - 1 229 970 - 1 229 970 - Risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs de taux d'intérêt Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15	Actifs non exposés au risque de marché	97 958			97 958	81 756					
Dépôts défenus à des fins de transaction 30 980 \$ 27 059 \$ 3 921 \$ - \$ 23 805 \$ 22 962 \$ 843 \$ - \$ Risque actions, risque de taux d'intérêt Dérivés 71 640 70 382 1 258 - 91 133 86 727 4 406 - 8 isque actions, risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation à la juste valeur 14 422 14 422 - 0 12 612 12 612 - 0 - 8 isque de taux d'intérêt Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - 8 isque de taux d'intérêt Dépôts 1 198 190 - 1 198 190 - 1229 970 - 1 229 970 - 8 isque de taux d'intérêt Dépôts 17 569 - 17 569 - 19 733 - 19 733 - 8 isque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - 8 isque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 166 854 12 641 154 213 - 128 024 9 509 118 515	Total de l'actif	1 957 024 \$	242 513 \$	1 616 553 \$	97 958 \$	1 917 528 \$	248 471 \$	1 587 301 \$	81 756 \$		
Dérivés 71 640 70 382 70 383 70 38		30 980 \$	27 059 5	3 921 \$	- \$	23 805 \$	22 962 \$	843 \$	- \$		
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérêt Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérêt risque de change Acceptations Acceptations 17 569 - 17 569 - 17 569 - 19 733 - 19 733 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 166 854 12 641 154 213 - 128 024 9 509 118 515 - Risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérêt Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 28 821 - 28 821 - 28 821 - 169 427 - 169 427 154 307 154 307	Dérivés	71 640	70 382	1 258	-	91 133	86 727	4 406	-	Risque actions, risque de change,	
par le biais du résultat net 192 130 2 192 128 - 162 786 3 162 783 - Risque de taux d'intérêt Dépôts 1 198 190 - 1 198 190 - 1 229 970 - 1 229 970 - 1 229 970 - Risque de taux d'intérêt risque de change Acceptations 17 569 - 17 569 - 19 733 - 19 733 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 166 854 12 641 154 213 - 128 024 9 509 118 515 - Risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérêt Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - 169 427 154 307 - 154 307		14 422	14 422	-	-	12 612	12 612	-	-		
Acceptations 17 569 - 17 569 - 19 733 - 19 733 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 166 854 12 641 154 213 - 128 024 9 509 118 515 - Risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérêt Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - 169 427 154 307 154 307	par le biais du résultat net									Risque de taux d'intérêt,	
vendues à découvert 44 661 43 993 668 - 45 505 44 427 1 078 - Risque de taux d'intérêt Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 166 854 12 641 154 213 - 12 8024 9 509 118 515 - Risque de taux d'intérêt Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérêt Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - 169 427 154 307 154 307		17 569	-	17 569	-	19 733	-	19 733	-		
Passifs de titrisation au coût amorti 12 710 - 12 710 - 15 072 - 15 072 - Risque de taux d'intérêt Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque actions, risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - - 169 427 154 307 - - - 154 307	vendues à découvert	44 661	43 993	668	-	45 505	44 427	1 078	-	Risque de taux d'intérêt	
Billets et débentures subordonnés 9 620 - 9 620 - 11 290 - 11 290 - Risque de taux d'intérêt Autres passifs 1 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - 169 427 154 307 154 307									_		
Autres passifs¹ 28 821 - 28 821 - 23 291 - 23 291 - Risque actions, risque de taux d'intérêt Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - - 169 427 154 307 - - - 154 307			_								
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché 169 427 - - 169 427 154 307 - - - 154 307										Risque actions,	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		169 427	_	_	169 427	154 307	_	_	154 307	naque de taux à intere	
			169 400 6	1 610 009 ¢			176 240 ¢	1 506 001 ¢			

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour passer en revue le profil de risque de marché et les résultats des activités de négociation de la Banque. Le comité est présidé par le vice-président et chef, Risque de marché, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation des stratégies liées aux activités de négociation. Le processus suivi par la Banque pour lancer de nouvelles initiatives de négociation ou étendre celles qui existent comprend une évaluation du risque en fonction de l'appétit pour le risque et des compétences en affaires de la Banque, ainsi qu'une évaluation de l'infrastructure adéquate requise pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, les structures de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

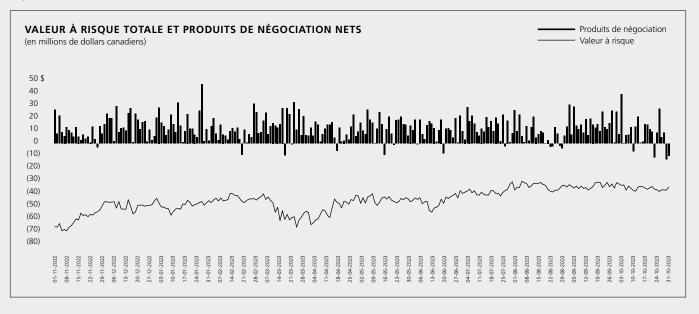
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2023 a compté 18 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 93 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi:
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2023, la Banque a apporté des améliorations à l'infrastructure en vue de l'adapter aux réformes des taux d'intérêt de référence qui touchent l'ensemble du marché.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), la simulation de crise et les sensibilités de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des

taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la crise financière de 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est revue régulièrement.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque (IRC)

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un « niveau de risque constant », qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 44	MESURES DU RISQUE D	E MARCHÉ	DU PORTEFE	UILLE					
(en millions de dollar	s canadiens)				2023				2022
	·	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'int	térêt	21,1 \$	24,9 \$	44,2 \$	12,2 \$	15,3 \$	21,2 \$	41,1 \$	9,8 \$
Risque d'écart de ta	aux	31,5	31,6	41,9	22,5	35,6	23,0	41,0	8,0
Risque actions		6,0	9,4	15,8	5,7	10,6	12,8	24,3	7,8
Risque de change		2,1	3,5	9,7	1,0	4,8	2,4	7,5	0,6
Risque sur marchan	ndises	2,9	4,8	11,7	2,3	12,1	5,8	13,4	2,9
Risque idiosyncrasio	que propre à des titres								
de créance		28,4	33,2	57,2	20,3	60,0	36,8	60,9	17,8
Effet de diversificati	ion ¹	(57,4)	(62,6)	négl.²	négl.	(69,4)	(56,8)	négl.	négl.
Valeur à risque to	tale (une journée)	34,6	44,8	69,6	30,1	69,0	45,2	76,0	21,8
Valeur à risque en	n contexte de crise								
(une journée)		85,5	55,8	85,5	41,5	74,0	77,5	100,0	55,7
Exigences de fond	ds propres supplémentaires								
liées au risque (une année)	162,0	151,4	195,8	121,7	176,4	260,3	418,8	149,4

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

La volatilité sur les marchés touchant la plupart des catégories d'actifs en 2023 s'est atténuée, mais des inquiétudes persistent en raison des tensions géopolitiques persistantes, des fortes pressions inflationnistes et de nouvelles hausses des taux d'intérêt dans un contexte de taux élevés prolongés.

La Banque a géré le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, la VaR quotidienne étant demeurée dans les limites approuvées au cours de l'exercice.

La VaR moyenne est demeurée relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent. La VaR moyenne en contexte de crise a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent du fait des variations des positions dans des instruments à revenu fixe, ainsi que du rétrécissement des écarts de taux.

La diminution des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent découle des variations des positions dans des obligations.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes,

mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers. Les évenements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Risque de marché (autre que de négociation) structurel

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel concerne la gestion des risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des HQLA. Elle n'inclut pas les activités des Services bancaires de gros ni les activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la TD qui ne font pas partie des Services bancaires de gros des activités d'Assurance, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et surveille les positions et la conformité de la Banque à l'égard de ces politiques grâce aux informations et mises à jour régulières obtenues de la haute direction.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance)
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts, de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement et d'autres solutions du marché des capitaux.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- Engagements de taux: La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées:
 La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans certains produits, d'après une analyse des comportements des clients. Le droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels et le droit de racheter certains produits de dépôts à terme en sont des exemples. Pour les prêts hypothécaires, des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les taux plancher sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL - MESURES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

31 octobre 2023 31 octobre 2022

					31 o	ctobre 2023	31 octobre 2022		
		Sensibilité économique des capi attribuables aux				des produits intérêts nets '	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Sensibilité des produits d'intérêts nets¹.²	
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total	
Avant l'incidence fiscale des éléments suivants : Augmentation de 100 pdb des taux	(462) \$	(1 749) \$	(2 211) \$	502 \$	418 \$	920 \$, , , ,	1 213 \$	
Diminution de 100 pdb des taux	368	1 231	1 599	(530)	(569)	(1 099)	1 102	(1 381)	

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2023, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 2 211 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 715 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 920 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, en baisse de 293 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 1 599 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 497 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 1 099 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, en baisse de 282 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. L'augmentation du choc à la hausse ou à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle de l'augmentation de la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille de placements aux États-Unis de la Banque et de l'augmentation de la sensibilité des actifs nets financés par des capitaux propres. La diminution du choc à la hausse ou à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable à l'attrition des dépôts, aux changements de la composition des dépôts et aux activités de couverture menées par le groupe de la Trésorerie. Au 31 octobre 2023, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant

couvraient économiquement le risque de marché lié aux activités autres que de négociation de la Banque, leur inclusion n'a eu aucune incidence sur les résultats d'un exercice à l'autre. Cette stratégie a pris fin après l'annonce le 4 mai 2023 par la Banque et First Horizon qu'elles résiliaient d'un commun accord l'entente de fusion qui avait été annoncée précédemment.

acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent. Au 31 octobre 2022, la Banque avait conclu des couvertures de change pour atténuer l'incidence de la volatilité du taux de change sur les fonds propres à la clôture de l'acquisition de First Horizon. Ces couvertures ont été liquidées après l'annonce le 4 mai 2023 par la Banque et First Horizon qu'elles résiliaient d'un commun accord l'entente de fusion qui avait été annoncée précédemment.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- Risque de base La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- Risque actions La Banque est exposée au risque actions autre que de négociation découlant des titres de placement désignées à la JVAERG et du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers et de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie et les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés sur actions.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

² Les résultats tiennent compte des swaps de taux d'intérêt dont la désignation à titre de relations de comptabilité de couverture a été annulée pour atténuer l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les fonds propres à la clôture de la transaction avec First Horizon. Étant donné que ces swaps constituaient déjà des couvertures et

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- L'incidence de la marge moyenne pondérée en raison de changements dans la composition des activités et de la combinaison de produits.
- Les changements de base entre certains indices du marché.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt du marché, y compris la tarification des dépôts sensibles aux taux d'intérêt.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2023, les pertes dues au risque opérationnel sont demeurées conformes à l'appétit pour le risque opérationnel de la Banque. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des risques liés aux tiers, la gestion des risques liés aux données, la gestion du risque de crime financier et de fraude, la modification de la gouvernance et la gestion des risques liés aux technologies et à la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe ainsi que de données sur les pertes internes et la perspective de risque de la Banque qui sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables des secteurs d'exploitation et du secteur Siège social sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Les activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires.

La Banque gère les risques liés à la technologie et à la cybersécurité afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, l'information et les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le comité Risques et Conformité de Plateformes et Technologie de la Banque exerce une surveillance et fournit aux membres de la haute direction des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, l'extorsion, le vol d'identité et de données. Ce comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque et au conseil d'administration. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements technologiques.

Gestion des données

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau de la gouvernance des données de l'entreprise, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour maintenir la résilience et faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Ce programme s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir un niveau de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Changement et mise en œuvre du changement

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la mise en œuvre du changement à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par les groupes Excellence en livraison des projets de l'entreprise, Gestion de portefeuille de l'entreprise et Gouvernance. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque de méthodologies de mise en œuvre standardisées, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences et, pour assurer le succès de la mise en œuvre, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la Banque ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque. De plus, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de consultation visant à renforcer la sensibilisation à l'égard des risques de fraude ainsi que des contrôles efficaces à l'échelle de l'entreprise et a défini une mesure en matière d'appétit pour les risques de fraude dans les limites de son appétit pour le risque opérationnel afin d'améliorer le suivi et l'évaluation des répercussions des fraudes à l'échelle de l'entreprise.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle III (AS), qui est fondée sur la composante indicateur d'activité (CIA), une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers, et sur le multiplicateur des pertes internes (MPI), lequel repose sur les pertes moyennes historiques d'une institution et la CIA. Le MPI est calculé à partir des pertes liées au risque opérationnel, déduction faite des recouvrements, subies au cours des dix derniers exercices, tandis que la CIA est calculée à partir d'informations financières des trois derniers exercices. Les fonds propres exposés au risque opérationnel représentent le produit de la multiplication de la CIA par le MPI.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs décident s'il faut un nouveau modèle et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à la notation du risque du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables des modèles s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Le groupe Gestion du risque de modèle exerce un rôle de surveillance, a une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valide et approuve les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli en fonction de la notation du risque des modèles, établit des normes de surveillance des modèles et dispense de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon le risque intrinsèque, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de confirmer que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer adéquatement les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, de la protection pour réassurance et du provisionnement des indemnisations à la date de passation d'un contrat d'assurance ou de réassurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance et de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex. entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de morbidité et le risque de longévité) ou du comportement des titulaires de police.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève du groupe Gestion du risque de la Banque.

Le comité d'audit de la Banque et le comité de gouvernance de la Banque agissent respectivement comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers et à l'assurance pour les petites entreprises.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque applique un ensemble de pratiques et de protocoles établis pour gérer son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le comité du Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Trésorerie, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque et liquidité incombe au membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi que la CUSO qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Groupe Risque de liquidité d'entreprise au sein du groupe Gestion du risque est responsable des politiques de gestion du risque de liquidité et de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le membre de l'EHD responsable du groupe Trésorerie. Groupe Risque de liquidité d'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Groupe Gestion de la liquidité de la trésorerie gère la situation de trésorerie des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Siège social, Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. Les politiques en matière de gestion du risque de liquidité de la Banque stipulent que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée)
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible (FSD) supérieur au financement stable requis (FSR) sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité tiennent compte des besoins en financement et des exigences en matière de réserves en fonction du profil de risque de liquidité des actifs et des passifs de la Banque. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs

détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

TABLEAU 46 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

TABLEAU 46 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES P	AR TYPE ET PAR	MONNAIE	-			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						Aux
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
					31	octobre 2023
Trésorerie et réserves des banques centrales	28 548 \$	– \$	28 548 \$	3 %	506 \$	28 042 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 214	94 000	109 214	13	67 457	41 757
Fitres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur	38 760	-	38 760	4	1 043	37 717
public et de banques multilatérales de développement ³	40 697	22 703	63 400	8	31 078	32 322
Obligations de sociétés émettrices	19 507	4 815	24 322	3	4 512	19 810
Actions	10 555	2 288	12 843	1	8 890	3 953
Total (libellé en dollars canadiens)	153 281	123 806	277 087	32	113 486	163 601
Trésorerie et réserves des banques centrales	66 094	_	66 094	8	180	65 914
Obligations du gouvernement des États-Unis	72 808	64 449	137 257	16	63 688	73 569
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur	80 047	15 838	95 885	11	29 487	66 398
public et de banques multilatérales de développement ³	65 996	54 321	120 317	13	56 652	63 665
Obligations de sociétés émettrices	84 853	9 656	94 509	11	15 228	79 281
Actions	38 501	38 388	76 889	9	47 653	29 236
Total (non libellé en dollars canadiens)	408 299	182 652	590 951	68	212 888	378 063
Total	561 580 \$	306 458 \$	868 038 \$	100 %	326 374 \$	541 664 \$
					31	octobre 2022
Trésorerie et réserves des banques centrales	48 965 \$	- \$	48 965 \$	6 %	628 \$	48 337 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17 133	88 511	105 644	12	68 175	37 469
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	28 650	157	28 807	3	1 161	27 646
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ³	38 099	23 907	62 006	7	33 364	28 642
Obligations de sociétés émettrices	11 657	4 935	16 592	2	3 659	12 933
Actions	12 746	4 602	17 348	2	13 497	3 851
Total (libellé en dollars canadiens)	157 250	122 112	279 362	32	120 484	158 878
Trésorerie et réserves des banques centrales	84 777	_	84 777	10	_	84 777
Obligations du gouvernement des États-Unis	86 611	54 614	141 225	16	47 518	93 707
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur	92 793	7 924	100 717	11	21 660	79 057
public et de banques multilatérales de développement ³	66 278	53 515	119 793	14	48 079	71 714
Obligations de sociétés émettrices	96 971	4 620	101 591	11	11 378	90 213
Actions	25 665	32 006	57 671	6	42 347	15 324
Total (non libellé en dollars canadiens)	453 095	152 679	605 774	68	170 982	434 792

¹ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

100 %

291 466 \$

593 670 \$

885 136 \$

274 791 \$

Le total des actifs liquides non grevés a diminué de 52 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2022, principalement en raison des soldes de dépôts moins élevés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les actifs

liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères (à l'exclusion des filiales d'assurance) et par les succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 47 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

610 345 \$

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre 2023	31 octobre 2022
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	205 408 \$	207 177 \$
Filiales bancaires	291 915	330 063
Succursales à l'étranger	44 341	56 430
Total	541 664 \$	593 670 \$

Total

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

³ Comprennent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 48	SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES M	IOYENS PAR TY	PE ET PAR M	ONNAIE ^{1, 2}					
(en millions de dollar	s canadiens, sauf indication contraire)				Мо	Moyenne pour les exercices clos les			
		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés		
						31	octobre 2023		
Trésorerie et réserve	es des banques centrales	38 189 \$	- \$	38 189 \$	5 %	511 \$	37 678 \$		
	vernement du Canada créances hypothécaires en vertu de la	16 560	86 037	102 597	12	63 754	38 843		
Loi nationale sur l		37 020	4	37 024	4	1 084	35 940		
	ues multilatérales de développement ³	39 875	23 775	63 650	7	33 623	30 027		
Obligations de socie	étés émettrices	14 336	4 960	19 296	2	5 049	14 247		
Actions		13 086	3 955	17 041	2	11 369	5 672		
Total (libellé en de	ollars canadiens)	159 066	118 731	277 797	32	115 390	162 407		
	s des banques centrales	73 732	-	73 732	8	255	73 477		
	vernement des États-Unis ces fédérales des États-Unis, y compris leurs	79 949	62 371	142 320	16	60 605	81 715		
obligations adoss	ées à des créances hypothécaires s entités souveraines, d'entités du secteur	85 424	10 373	95 797	11	24 174	71 623		
	ues multilatérales de développement ³	66 204	51 917	118 121	13	50 904	67 217		
Obligations de socie	étés émettrices	88 254	7 796	96 050	11	13 544	82 506		
Actions		40 975	36 025	77 000	9	42 119	34 881		
Total (non libellé	en dollars canadiens)	434 538	168 482	603 020	68	191 601	411 419		
Total		593 604 \$	287 213 \$	880 817 \$	100 %	306 991 \$	573 826 \$		
						31	octobre 2022		
Trésorerie et réserve	es des banques centrales	53 826 \$	- \$	53 826 \$	6 %	682 \$	53 144 \$		
5	vernement du Canada	17 724	91 620	109 344	12	74 854	34 490		
Titres adossés à des Loi nationale sur l	créances hypothécaires en vertu de la	25 225	53	25 278	3	1 096	24 182		
	vernements provinciaux, d'entités du secteur	23 223	23	23 276	3	1 090	24 102		
	ues multilatérales de développement ³	35 322	25 381	60 703	7	34 706	25 997		
Obligations de socie	étés émettrices	9 762	4 312	14 074	2	2 991	11 083		
Actions		13 948	3 448	17 396	2	9 516	7 880		
Total (libellé en de	ollars canadiens)	155 807	124 814	280 621	32	123 845	156 776		
Trésorerie et réserve	s des banques centrales	80 322	_	80 322	9	957	79 365		
	vernement des États-Unis	93 116	50 452	143 568	16	46 576	96 992		
obligations adoss	ces fédérales des États-Unis, y compris leurs ées à des créances hypothécaires	83 745	6 196	89 941	10	18 955	70 986		
	s entités souveraines, d'entités du secteur	64 401	61 727	126 128	14	57 880	68 248		
Obligations de socie	ues multilatérales de développement ³	90 851	3 696	94 547	14	10 663	83 884		
	ties emetalices	35 955	33 316	69 271	8	40 253	29 018		
Actions				· ·		. =			
Actions Total (non libellé	en dollars canadiens)	448 390	155 387	603 777	68	175 284	428 493		

¹ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 49 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)	Moyenne pour les ex	ercices clos les
	31 octobre 2023	31 octobre 2022
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	217 807 \$	191 634 \$
Filiales bancaires	308 892	361 933
Succursales à l'étranger	47 127	31 702
Total	573 826 \$	585 269 \$

 $^{^{\}rm 2}$ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

³ Comprennent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et

de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 50 ACTIFS GREVÉS ET AC	TIFS NON GREV	ÉS					
(en millions de dollars canadiens)							Aux
			Total de l'actif		Grevés ¹		Non grevés
	Actifs détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés²	Total de l'actif	Donnés en garantie³	Autres ⁴	Disponibles comme garantie ^s	Autres ⁶
						31 oc	tobre 2023
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 721 \$	- \$	6 721 \$	- \$	- \$	- \$	6 721 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	98 348	_	98 348	6 044	122	89 142	3 040
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de							
transaction et autres ⁷	543 129	434 093	977 222	393 278	14 669	534 072	35 203
Dérivés	87 382	_	87 382	-	_	-	87 382
Valeurs mobilières prises en pension ⁸	204 333	(204 333)	-	-	_	-	_
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes							
sur prêts ⁹	895 947	(14 442)	881 505	60 623	70 206	55 075	695 601
Engagements de clients au titre d'acceptations	17 569	_	17 569	.	-	-	17 569
Autres actifs ¹⁰	103 595	_	103 595	696	_	_	102 899
Total de l'actif	1 957 024 \$	215 318 \$	2 172 342 \$	460 641 \$	84 997 \$	678 289 \$	948 415 \$
						31 o	ctobre 2022
Total de l'actif	1 917 528 \$	192 081 \$	2 109 609 \$	423 346 \$	64 864 \$	710 237 \$	911 162 \$

- 1 Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.
- ² Actifs obtenus à titre de sûretés dans le cadre de transactions hors bilan, comme des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et d'autres activités de la clientèle.
- 3 Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).
- ⁴ Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.
- 5 Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.
- ⁶ Actifs qui ne peuvent pas servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement ou qui peuvent être cédés en garantie aux banques centrales (p. ex. les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation).
- ⁷ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et les autres actifs financiers désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.
- 8 Les actifs présentés dans la catégorie « Actifs détenus par la Banque » représentent la valeur des prêts consentis et non la valeur de la garantie reçue. La valeur des prêts tirée des prises en pension est déduite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.
- 9 La valeur des prêts relatifs aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.
- ¹⁰ Les autres actifs comprennent la participation dans Schwab, le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de « stress combiné critique », la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour certaines filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et pourrait également nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

Ancienne dette de premier rang³

Dépôts/contrepartie²

Dette de premier rang⁴

Dette subordonnée - FPUNV

Actions privilégiées – FPUNV

Dette à court terme (dépôts)

Obligations sécurisées

Dette subordonnée

Perspectives

Au	
31 octobre 2023	
DBRS	Fitch
AA (haut)	AA
AA (haut)	AA
AA	AA-
AAA	AAA
AA (bas)	Α
Δ	Δ

Pfd-2 (haut)

A (bas)

Stable

R-1 (haut)

BBB+

BBB+

F1+

Stable

Billets avec remboursement de capital à recours limité - FPUNV

² Représentent la notation des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P, la notation des dépôts à long terme de Fitch et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

S&P

AA-

AA-

Α

Α

A-

BBB

BBB

A-1+

Stable

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de la dette de premier rang de

la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 52 EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

en millions de dollars canadiens)	Moyenne pour les exercice	es clos les
	31 octobre 3 2023	1 octobre 2022
Abaissement de un cran	124 \$	182 \$
Abaissement de deux crans	192	290
Abaissement de trois crans	913	1 129

Moody's

Aa1

Aa2

Α1

Aaa

A2

P-1

Stable

A2 (hyb)

Baa1 (hyb)

Baa1 (hyb)

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice

Normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

105

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹ TABLEAU **53** (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Movenne pour les trois mois clos le 31 octobre 2023 Valeur non Valeur pondérée pondérée totale totale (movenne) (movenne) Actifs liquides de haute qualité 325 142 \$ Total des actifs liquides de haute qualité s. o.4 \$ Sorties de trésorerie Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : 32 105 \$ 486 846 \$ Dépôts stables⁵ 7 319 243 951 242 895 24 786 Dépôts moins stables Financement de gros non garanti, dont : 355 019 179 636 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives⁶ 128 996 30 399 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) 188 595 111 809 Dettes non garanties 37 428 37 428 32 978 Financement de gros garanti s. o. 331 185 Exigences supplémentaires, dont : 93 945 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées 45 401 30 529 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette 12 666 12 666 273 118 Facilités de crédit et de liquidité 50 750 Autres obligations de financement contractuelles 22 775 14 231 Autres obligations de financement conditionnelles⁷ 775 320 11 974 364 869 \$ Total des sorties de trésorerie s. o. \$ Entrées de trésorerie Prêts garantis 230 377 \$ 36 447 \$ Entrées liées aux expositions parfaitement productives 10 284 20 672 Autres entrées de trésorerie 67 824 67 824 Total des entrées de trésorerie 318 873 \$ 114 555 \$

		oyenne pour mois clos les
	31 octobre 2023	31 juillet 2023
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
naute qualité ⁸	325 142 \$	324 154 \$
	250 314	244 398
	130 %	133 %

- ¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.
- ² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
- ³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.
- 4 Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.
- Selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.
- ⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

Le LCR moyen de la Banque de 130 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 a été de 325 milliards de dollars (324 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2023), les actifs du niveau 1 représentant 82 % (83 % au 31 juillet 2023). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

- Omprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.
- ⁸ Le total des HQLA est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).
- 9 Le total des sorties nettes de trésorerie est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du FSD sur le montant total de FSR conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidit*é du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris les dépôts et le financement de gros). Les actifs qui exigent un FSR sont établis en fonction des activités au bilan et hors bilan de la Banque, de leurs caractéristiques de liquidité et ainsi que des exigences de la ligne directrice *Normes de liquidit*é du BSIF.

TABLEAU 54 RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Au
				31 o	ctobre 2023
		Valeur non po	ondérée par duré	e résiduelle	
	Aucune échéance ¹	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ²
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	109 124 \$	s. o. \$	s. o. \$	9 190 \$	118 314 \$
Fonds propres réglementaires	109 124	s. o.	s. o.	9 190	118 314
Autres instruments de fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	-	_
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	449 857	64 384	31 253	28 476	532 708
Dépôts stables ³	240 630	22 978	12 105	13 526	275 454
Dépôts moins stables	209 227	41 406	19 148	14 950	257 254
Financement de gros dont :	242 225	349 052	119 586	249 820	469 869
Dépôts opérationnels ⁴	101 643	2 618	-	-	52 130
Autre financement de gros	140 582	346 434	119 586	249 820	417 739
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants⁵	-	1 980	2 986	19 034	
Autres passifs dont : Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	61 972			82 228	2 925
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises	s. o.			(2 410)	
dans les catégories ci-dessus	61 972	80 639	2 147	1 852	2 925
Total du financement stable disponible					1 123 816 9
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	62 148 9
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	_	1 053	_	_	527
Prêts et titres productifs	95 387	222 190	121 678	688 544	754 644
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des					
HQLA de niveau 1	_	76 966	6 677	-	11 281
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA					
autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions					
financières non garantis	-	44 036	11 361	7 948	18 086
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de					
détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques	26.405	E0 463	E0 402	204 240	220 207
centrales et entités du secteur public dont :	36 105	59 162	50 102	291 349	338 287
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II		36 154	30 010		32 927
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	s. o. 30 645	31 488	48 634	317 580	32 927 292 242
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon	30 043	31 400	40 034	317 360	292 242
l'approche standard de Bâle II ⁶	30 645	31 488	48 634	317 580	292 242
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant	30 043	31 400	40 054	317 300	232 242
les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	28 637	10 538	4 904	71 667	94 748
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁵	_	1 680	3 183	19 137	_
Autres actifs dont :	70 609	134 891	115 003		
Marchandises physiques, y compris l'or	11 142	S. O.	S. O.	s. o.	9 961
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds					
de garantie de contrepartie centrale				17 118	14 551
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.			8 083	10 493
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge					
de variation constituée	s. o.			23 191	1 160
Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	59 467	74 796	2 520	9 183	78 838
Éléments hors bilan	s. o.			783 337	28 268
Total du financement stable requis					960 590 \$
Ratio de liquidité à long terme					117 9

	Au
	31 octobre 2022
Total du financement stable disponible	1 058 087 \$
Total du financement stable requis	866 383
Ratio de liquidité à long terme	122 %

¹ Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les marchandises physiques.

Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2023 était de 117 % (122 % au 31 octobre 2022), correspondant à un montant excédentaire de 163 milliards de dollars, ce qui respecte les exigences réglementaires. La diminution est

attribuable aux variations de la composition du financement et aux soldes de dépôts moins élevés dans les banques américaines.

107

² Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

³ Selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des PME représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent les retraits très improbables.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

Sertains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

⁶ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément aux politiques de gestion du risque de liquidité, lesquelles exigent que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre la réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent environ 70 % (70 % en 2022) du financement total de la Banque.

TABLEAU 55	SOMMAIRE DU FIN DES DÉPÔTS	IANCEMENT PROV	/ENANT
(en millions de dollars	canadiens)		Aux
		31 octobre 2023	31 octobre 2022
Dépôts personnels e au Canada	et commerciaux –	529 078 \$	525 294 \$
Dépôts personnels e aux États-Unis ¹	t commerciaux –	446 355	493 223
Total		975 433 \$	1 018 517 \$

¹ Les dépôts personnels et commerciaux aux États-Unis sont présentés selon un équivalent en dollars canadiens, par conséquent les variations d'une période à l'autre reflètent la croissance sous-jacente et la variation du taux de change.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun au 31 octobre 2023.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (20 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (75 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (80 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (5 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		(40 milliards de dollars américains)

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2023 s'élevait à 173,3 milliards de dollars (150,5 milliards de dollars au 31 octobre 2022).

Il est à noter que le tableau 56 : Financement à long terme et le tableau 57 : Financement de gros ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TABLEAU 56	FINANCEMENT A LON	G TERME			
				Aux	
		31 octobre		31 octobre	
Financement à loi	ng terme par devise	2023		2022	
Dollar canadien		27	%	31	%
Dollar américain		35		43	
Euro		27		20	
Livre sterling		5		3	
Autres		6		3	
Total		100	%	100	%
Financement à loi	ng terme par type				
Billets à moyen terr	ne non garantis de				
premier rang		61	%	67	%
Obligations sécurisé	ées	31		22	
Titrisation de prêts	hypothécaires ²	7		10	
Titres adossés à des	créances mobilières à terme	1		1	
Total		100	%	100	%

¹ Le tableau ne comprend que le financement émis à des investisseurs externes.

² La titrisation de prêts hypothécaires exclut les activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022.

TABLEAU 57 FINANCEMENT DE GR	OS ¹								
(en millions de dollars canadiens)									Aux
								31 octobre 2023	31 octobre 2022
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	30 016 \$	3 558 \$	3 279 \$	5 627 \$	42 480 \$	1 \$	- \$	42 481 \$	31 833 \$
Billets de dépôt au porteur	69	81	463	1 191	1 804	-	-	1 804	1 275
Certificats de dépôt	13 463	17 259	27 241	55 259	113 222	254	-	113 476	98 574
Papier commercial	8 560	8 698	6 712	16 545	40 515	-	-	40 515	62 906
Obligations sécurisées	_	_	6 324	4 266	10 590	11 651	34 732	56 973	33 978
Titrisation de prêts hypothécaires ³	2	1 024	700	3 381	5 107	3 831	18 193	27 131	27 684
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁴ Billets à moyen terme non garantis de	-	-	1 010	1 935	2 945	157	60	3 162	13 631
premier rang ⁵	_	_	10 602	8 736	19 338	19 795	58 392	97 525	84 956
Billets et débentures subordonnés ⁶	_	_	-	-	-	196	9 424	9 620	11 290
Titres adossés à des créances mobilières à terme	_	_	_	1 476	1 476	302	426	2 204	1 826
Divers ⁷	34 039	1 923	3 833	1 828	41 623	2 131	594	44 348	32 603
Total	86 149 \$	32 543 \$	60 164 \$	100 244 \$	279 100 \$	38 318 \$	121 821 \$	439 239 \$	400 556 \$
Dort		ı			1			ı	1
Dont:	9 016 \$	1 024 \$	7.024 *	0.422.6	26 187 \$	4E 70E ¢	E2 2E6 6	05 220 €	C2 40C *
Garantis			7 024 \$	9 123 \$	+	15 785 \$	53 356 \$	95 328 \$	
Non garantis	77 133	31 519	53 140	91 121	252 913	22 533	68 465	343 911	337 060
Total	86 149 \$	32 543 \$	60 164 \$	100 244 \$	279 100 \$	38 318 \$	121 821 \$	439 239 \$	400 556 \$

- ¹ Exclut les acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau « Durée contractuelle restante » figurant à la section « Gestion des risques » du présent document.
- ² Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.
- ³ Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.
- 4 Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2023, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 1,3 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2022), de même que d'autres titres adossés à des créances de 0,4 milliard de dollars (0,3 milliard de dollars en

- ⁵ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 5,7 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2022).
- 6 Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.
- Omprend les dépôts à échéance déterminée d'institutions autres que des banques (non garantis) de 22,1 milliards de dollars (21,3 milliards de dollars au 31 octobre 2022) et les autres dépôts n'ont aucune échéance.

2022). La Banque a émis aussi 27,6 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (44,6 milliards de dollars en 2022) et des obligations sécurisées de 26,1 milliards de dollars (17,5 milliards de dollars en 2022) au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. L'objectif de la Banque est de financer de façon adéquate ses actifs pour se protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. De plus, la Banque accorde du financement à long terme à l'égard de ces actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

(on millions do dollars canadions)

DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)										Au
									31 oc	tobre 2023
					De	Plus de	Plus de		Aucune	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à	De 6 à	9 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 à	Plus de	échéance	Total
Actif	1 mois	3 111015	6 mois	9 mois	a I all	2 4115	5 ans	5 ans	précise	Total
	6 724 6	- S	- \$	- S	- \$	- S	- \$	- S	- \$	6 721 \$
Trésorerie et montants à recevoir de banques Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	6 721 \$ 51 021	- > 559	- >	- >	- 3	- >	- > -	- >	- 3 46 768	98 348
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins	31021	333							40 700	30 340
de transaction¹	4 328	6 329	5 170	3 008	4 569	13 226	27 298	25 677	62 485	152 090
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	า									
à la juste valeur par le biais du résultat net	10 145	10 427	354	1 538	199	1 664	828	1 351	1 406	7 340
Dérivés Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du	10 145	10 437	5 246	4 244	3 255	11 724	25 910	16 421	-	87 382
résultat net	374	496	375	695	324	838	1 470	1 246	_	5 818
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres										
éléments du résultat global	745	2 190	1 200	5 085	2 223	9 117	15 946	29 845	3 514	69 865
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la	1 221	4 020	4 073	16 218	3 480	22 339	116 165	140 502	(2)	308 016
provision pour pertes sur créances Valeurs mobilières prises en pension ²	96 372	23 939	4 0/3 25 127	5 082	4 148	3 539	1 083	43 281	(2) 1 762	204 333
Prêts	30 372	23 333	25 127	3 002	4 140	3 333	1 005	45 EU I	1702	204 333
Prêts hypothécaires résidentiels	1 603	2 616	5 860	10 575	14 181	57 254	168 475	59 733	44	320 341
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	894	1 580	2 334	3 830	5 974	27 166	85 487	34 183	56 106	217 554
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	38 660	38 660
Entreprises et gouvernements	37 656	10 058	13 850	14 886	16 964	42 460	96 952	67 190	26 512	326 528
Total des prêts	40 153	14 254	22 044	29 291	37 119	126 880	350 914	161 106	121 322	903 083
Provision pour pertes sur prêts									(7 136)	(7 136)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	40 153	14 254	22 044	29 291	37 119	126 880	350 914	161 106	114 186	895 947
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 804	2 760	5	-	-	-	-	-	-	17 569
Participation dans Schwab Goodwill ³	_	-	_	_	_	_	_	_	8 907 18 602	8 907 18 602
Autres immobilisations incorporelles ³	_	_	_	_	_	_	_	_	2 771	2 771
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs										
amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	-	8	6	8	14	79	573	3 153	5 593	9 434
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	3 960	3 960
Montants à recevoir des courtiers et des clients Autres actifs	30 181 5 282	- 1 877	- 5 627	215	202	- 155	- 157	- 64	235 15 926	30 416 29 505
Total de l'actif	261 347 \$	66 869 \$	69 227 \$	65 384 \$						1 957 024 \$
	201347 \$		03 227 3	03 304 \$	33 333 4	105 501 \$	340 344 \$	422 040 \$	200 113 3	1 337 024 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés	1 272 \$	1 684 \$			4 153 \$	6 510 \$	6 712 \$			30 980 \$
	0.068		5 278 \$	4 029 \$	2 550				- \$	
	9 068 2	9 236	4 560	3 875	2 559 391	8 345	16 589	17 408	- \$ - -	71 640
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais	9 068 2				2 559 391				- 1	
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		9 236	4 560	3 875		8 345	16 589	17 408	- 1	71 640
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5}	2 48 197	9 236 498 30 477	4 560 345 37 961	3 875 1 215 42 792	391 32 473	8 345 1 651 112	16 589 6 945 –	17 408 3 375 –	118	71 640 14 422 192 130
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers	2 48 197 6 044	9 236 498 30 477 19 095	4 560 345 37 961 22 387	3 875 1 215	391 32 473 19 525	8 345 1 651 112 17 268	16 589 6 945 - 20 328	17 408 3 375 - 51	- 118 507 734	71 640 14 422 192 130 626 596
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques	48 197 6 044 19 608	9 236 498 30 477 19 095 68	4 560 345 37 961 22 387 29	3 875 1 215 42 792 14 164	391 32 473 19 525	8 345 1 651 112 17 268	16 589 6 945 - 20 328 4	17 408 3 375 - 51 1	- 118 507 734 11 515	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements	2 48 197 6 044 19 608 25 663	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819	391 32 473 19 525 - 9 658	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300	17 408 3 375 - 51 1 19 652	- 118 507 734 11 515 324 660	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903	3 875 1 215 42 792 14 164	391 32 473 19 525	8 345 1 651 112 17 268	16 589 6 945 - 20 328 4	17 408 3 375 - 51 1	- 118 507 734 11 515	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations	2 48 197 6 044 19 608 25 663	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819	391 32 473 19 525 - 9 658	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300	17 408 3 375 - 51 1 19 652	- 118 507 734 11 515 324 660	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819	391 32 473 19 525 - 9 658	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300	17 408 3 375 - 51 1 19 652	- 118 507 734 11 515 324 660	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension²	48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603 1 185	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471 6 083	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991 746	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089	118 507 734 11 515 324 660 843 909	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ² Passifs de titrisation au coût amorti	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991 746 4 956	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344	391 32 473 19 525 - 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991 746 4 956 - 1 369	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 - 613	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991 746 4 956	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408 9 845	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437 7 995	3 875 1 215 42 792 14 164 - 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344 1 294	391 32 473 19 525 - 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198	8 345 1 651 112 17 268 - 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918	16 589 6 945 - 20 328 4 74 300 94 632 - 19 991 746 4 956 - 1 369 1 980	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 613 4 226	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328 11 943 -	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408 9 845	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437 7 995	3 875 1 215 42 792 14 164 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344 1 294	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198 -	8 345 1 651 112 17 268 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918 196	16 589 6 945 — 20 328 4 74 300 94 632 — 19 991 746 4 956 — 1 369 1 980 —	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 - 613 4 226 9 424	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265 - 112 107	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664 9 620
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328 11 943 -	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408 9 845	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437 7 995	3 875 1 215 42 792 14 164 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344 1 294 -	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198	8 345 1 651 112 17 268 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918 196	16 589 6 945 — 20 328 4 74 300 94 632 — 19 991 746 4 956 — 1 369 1 980 —	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 - 613 4 226 9 424	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265 - 112 107	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664 9 620
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328 11 943 262 414 \$	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 - 408 9 845 - -	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437 7 995	3 875 1 215 42 792 14 164 — 11 819 25 983 — 1 603 1 185 1 073 — 344 1 294 — —	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198 - 73 633 \$	8 345 1 651 112 17 268 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918 196 - 83 385 \$	16 589 6 945 — 20 328 4 74 300 94 632 — 19 991 746 4 956 — 1 369 1 980 — —	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 613 4 226 9 424 - 114 069 \$	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265 - 112 107 970 985 \$	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664 9 620 112 107 1 957 024 \$
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328 11 943 -	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408 9 845	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 - 437 7 995 - -	3 875 1 215 42 792 14 164 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344 1 294 -	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198	8 345 1 651 112 17 268 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918 196 - 83 385 \$	16 589 6 945 — 20 328 4 74 300 94 632 — 19 991 746 4 956 — 1 369 1 980 —	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 613 4 226 9 424 - 114 069 \$	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265 - 112 107	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664 9 620
Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	2 48 197 6 044 19 608 25 663 51 315 14 804 135 95 102 - 30 248 328 11 943 262 414 \$	9 236 498 30 477 19 095 68 16 407 35 570 2 760 1 566 10 225 526 408 9 845 — — 102 795 \$	4 560 345 37 961 22 387 29 24 487 46 903 5 1 336 7 255 355 437 7 995 112 430 \$	3 875 1 215 42 792 14 164 11 819 25 983 - 1 603 1 185 1 073 - 344 1 294 - - 83 393 \$	391 32 473 19 525 9 658 29 183 - 1 309 1 335 703 - 329 1 198 - 73 633 \$	8 345 1 651 112 17 268 33 723 50 991 - 5 471 6 083 2 180 - 928 918 196 - 83 385 \$	16 589 6 945 — 20 328 4 74 300 94 632 — 19 991 746 4 956 — 1 369 1 980 — — 153 920 \$	17 408 3 375 - 51 1 19 652 19 704 - 11 971 43 089 2 917 - 613 4 226 9 424 - 114 069 \$	118 507 734 11 515 324 660 843 909 - 1 279 1 834 - 624 2 849 8 265 - 112 107 970 985 \$	71 640 14 422 192 130 626 596 31 225 540 369 1 198 190 17 569 44 661 166 854 12 710 30 872 7 605 47 664 9 620 112 107 1 957 024 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

 ³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».
 ⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprennent 57 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 12 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 31 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 573 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 58	DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)	
------------	--------------------------------	--------	--

(en millions de dollars canadiens)										Au
										tobre 2022
	Moins de	De 1 à	De 3 à	De 6 à	De 9 mois	Plus de 1 an à	Plus de 2 à	Plus de	Aucune échéance	
	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	à 1 an	2 ans	5 ans	5 ans	précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	8 556 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 556
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	135 855	197	143	-	-	-	-	-	1 099	137 294
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des										
fins de transaction¹	4 601	4 876	5 310	4 477	4 055	12 910	23 057	23 051	61 389	143 726
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	111	_	222	685	_	4 071	2 475	2 133	1 249	10 946
Dérivés	14 436	16 306	7 870	5 155	4 575	10 622	26 319	18 590	1 243	103 873
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais	50	10 300	, 0, 0	5 .55	. 373	.0 022	200.5	.0 330		105 075
du résultat net	229	777	235	391	243	610	1 345	1 209	-	5 039
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres										
éléments du résultat global	2 117	2 401	1 531	3 367	1 712	6 415	20 091	28 721	3 320	69 675
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	2 333	3 607	7 082	14 706	4 678	29 069	106 919	174 381	(1)	342 774
Valeurs mobilières prises en pension ²	113 845	15 050	17 977	9 745	3 240	310	100 919	1/4 301	(1)	160 167
Prêts	115 045	15 050	17 377	3 7 43	3 240	510				100 107
Prêts hypothécaires résidentiels	672	2 327	5 585	9 122	9 115	34 909	181 763	50 431	-	293 924
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	543	1 027	2 480	4 002	3 430	19 635	88 071	30 056	56 908	206 152
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	_	-	_	36 010	36 010
Entreprises et gouvernements	33 836	7 398	10 693	10 854	14 245	33 366	89 367	68 078	33 552	301 389
Total des prêts	35 051	10 752	18 758	23 978	26 790	87 910	359 201	148 565	126 470	837 475
Provision pour pertes sur prêts		_	_	_	_	_	_	_	(6 432)	(6 432
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	35 051	10 752	18 758	23 978	26 790	87 910	359 201	148 565	120 038	831 043
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 002	3 712	16	3		-			-	19 733
Participation dans Schwab	10 002	J / 12 -	-	_	_	_	_	_	8 088	8 088
Goodwill ³	_	_	_	_	_	_	_	_	17 656	17 656
Autres immobilisations incorporelles ³	_	_	_	_	_	_	_	_	2 303	2 303
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs										
amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	-	-	2	2	2	36	525	3 462	5 371	9 400
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	2 193	2 193
Montants à recevoir des courtiers et des clients	19 719	41	-	_	-	-	_	-	-	19 760
	4 726	1 262	C F27		274	7.4	E 7	72	12.060	25 202
Autres actifs	4 726	1 262	6 537	232	274	74	57	72	12 068	
Autres actifs Total de l'actif	4 726 357 581 \$	1 262 58 981 \$	6 537 65 683 \$	232 62 741 \$			57 539 989 \$		12 068 234 773 \$	25 302 1 917 528
Autres actifs Total de l'actif Passif	357 581 \$	58 981 \$	65 683 \$	62 741 \$	45 569 \$	152 027 \$	539 989 \$	400 184 \$	234 773 \$	1 917 528
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction	357 581 \$ 4 038 \$	58 981 \$ 2 227 \$	65 683 \$ 4 390 \$	62 741 \$ 1 740 \$	45 569 \$ 1 758 \$	152 027 \$	539 989 \$	400 184 \$	234 773 \$	1 917 528 23 805
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560	58 981 \$ 2 227 \$ 16 189	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116	400 184 \$ 1 335 \$ 17 330	234 773 \$	1 917 528 23 805 91 133
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur	357 581 \$ 4 038 \$	58 981 \$ 2 227 \$	65 683 \$ 4 390 \$	62 741 \$ 1 740 \$	45 569 \$ 1 758 \$	152 027 \$	539 989 \$	400 184 \$	234 773 \$	1 917 528 23 805 91 133
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais	4 038 \$ 12 560 36	2 227 \$ 16 189 1 245	4 390 \$ 8 764 216	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531 899	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675	400 184 \$ 1 335 \$ 17 330	234 773 \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560	58 981 \$ 2 227 \$ 16 189	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116	400 184 \$ 1 335 \$ 17 330	234 773 \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5}	4 038 \$ 12 560 36 18 718	58 981 \$ 2 227 \$ 16 189 1 245 21 893	4 390 \$ 8 764 216	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531 899	4 181 \$ 9 413 2 357 805	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675	400 184 \$ 1 335 \$ 17 330	234 773 \$ - \$	23 805 91 133 12 612 162 786
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 038 \$ 12 560 36	2 227 \$ 16 189 1 245	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531 899 23 331	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96	1 335 \$ 17 330 2 737	234 773 \$	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394	45 569 \$ 1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801	4 181 \$ 9 413 2 357 805	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31	234 773 \$ - \$ 591 177	
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4,5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 —	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts	4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts 4-5 Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts 4.5 Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations	4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002	58 981 \$ 2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 -	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 -	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Dibligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Dibligations liées aux valeurs mobilières mises en pension²	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418	58 981 \$ 2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 - 26 060 38 861 - 6 691	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 -	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 -	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 865 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Dbligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 —	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 -	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 1 312 188 1 812	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 - 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 -	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 -	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 - 13 146 - 3 212 -	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Deligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Deligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 - 25 155 146	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 - 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645	234 773 \$ - \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Diligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Diligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 —	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 -	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 31 3 13167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930 2 593 5 210	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Diligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Diligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 - 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 —	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761 -	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 - 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090	234 773 \$ - \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Diligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Diligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 — —	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439 1 050	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 -	234 773 \$ - \$	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Dibligations liées aux valeurs mobilières vendues	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 - 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 —	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761 -	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 -	234 773 \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930 - 2 930 - 2 593 5 210 -	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290
Autres actifs Fotal de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Fotal des dépôts Acceptations Dibligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Dibligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Fotal du passif et des capitaux propres	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 - 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 — —	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439 1 050	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136 200 -	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 -	234 773 \$ - \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290 111 383
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 - 25 155 146 14 587	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 — —	4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439 1 050	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725 67 782 \$	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136 200 -	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 -	234 773 \$ - \$	23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Débligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Débligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 25 155 146 14 587 271 878 \$	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 — 82 396 \$	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006 - 93 034 \$	62 741 \$ 1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439 1 050 - 84 329 \$	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761 - 54 121 \$	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725 67 782 \$	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136 200 - 127 019 \$	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 - 67 356 \$	234 773 \$ - \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930 2 593 5 210 111 383 1 069 613 \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290 111 383 1 917 528
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Dépôts ^{4, 5} Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7} Autres engagements à l'égard d'entités structurées	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 25 155 146 14 587 271 878 \$ 19 249 \$	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 82 396 \$	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006 - 93 034 \$ 22 536 \$ 177	1 740 \$ 5 230 447 45 442 10 394 - 17 173 27 567 3 1 257 545 609 - 439 1 050 - 84 329 \$ 19 326 \$ 234	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761 - 54 121 \$ 18 060 \$	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 - 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725 67 782 \$ 41 357 \$ 549	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 — 15 015 — 5 730 — 1 482 1 136 200 — 127 019 \$ 140 699 \$ 1 316	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 - 67 356 \$	234 773 \$ - \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930 2 593 5 210 111 383 1 069 613 \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290 111 383 1 917 528
Autres actifs Total de l'actif Passif Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Passifs de titrisation à la juste valeur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat se des fins de transaction Dépôts 4.5 Particuliers Banques Entreprises et gouvernements Total des dépôts Acceptations Déligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert¹ Déligations liées aux valeurs mobilières mises en pension² Passifs de titrisation au coût amorti Montants à payer aux courtiers et aux clients Passifs liés aux assurances Autres passifs Billets et débentures subordonnés Capitaux propres Total du passif et des capitaux propres Engagements hors bilan Engagements au titre du crédit et des liquidités 7 Autres engagements 8	357 581 \$ 4 038 \$ 12 560 36 18 718 4 551 22 153 34 236 60 940 16 002 1 418 118 278 25 155 146 14 587 271 878 \$ 19 249 \$	2 227 \$ 16 189 1 245 21 893 6 872 453 17 779 25 104 3 712 2 125 6 553 595 40 296 2 417 82 396 \$	65 683 \$ 4 390 \$ 8 764 216 52 501 10 173 51 10 095 20 319 16 1 611 2 382 390 - 439 2 006 - 93 034 \$ 22 536 \$	1 740 \$ 1 740 \$ 2 230 447 45 442 10 394 17 173 27 567 3 1 257 545 609 439 1 050 84 329 \$	1 758 \$ 3 531 899 23 331 11 801 13 8 234 20 048 - 1 312 188 1 812 - 481 761 - 54 121 \$ 18 060 \$	152 027 \$ 4 181 \$ 9 413 2 357 805 12 801 26 060 38 861 - 6 691 78 2 724 - 947 1 725 67 782 \$	539 989 \$ 4 136 \$ 18 116 4 675 96 13 038 3 63 392 76 433 - 15 015 - 5 730 - 1 482 1 136 200 - 127 019 \$	1 335 \$ 17 330 2 737 - 31 3 13 167 13 201 - 13 146 - 3 212 - 645 4 660 11 090 - 67 356 \$	234 773 \$ - \$ - \$ 591 177 15 587 340 733 947 497 - 2 930 2 593 5 210 111 383 1 069 613 \$	1 917 528 23 805 91 133 12 612 162 786 660 838 38 263 530 869 1 229 970 19 733 45 505 128 024 15 072 25 195 7 468 33 552 11 290 111 383 1 917 528

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

n'ayant « aucune échéance précise »

111

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

 ³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».
 ⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme

⁵ Comprennent 34 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans » et une tranche de 21 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans ».

⁶ Comprennent 502 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit,

lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

8 Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et établit des cibles de fonds propres additionnels et des exigences minimales, y compris l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation, afin d'assurer la conformité continue à la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. De plus, le comité vérifie que les cibles de fonds propres établies sont respectées en tout temps afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats.

La Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements apurporpriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. La Gestion de la trésorerie et du bilan dirige également le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementairen YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » ainsi qu'à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Des cibles de fonds propres sont établies afin de prévoir des réserves suffisantes, de sorte que la Banque puisse respecter en tout temps les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'événements inattendus, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements, aux pratiques en vigueur, aux obligations contractuelles, au Code de conduite et d'éthique de la Banque ou aux normes en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales, ce qui pourrait entraîner des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque.

La Banque est exposée au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. L'exposition au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérente au cours normal des activités de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite connu évolue rapidement en raison des attentes changeantes des organismes de réglementation ainsi que des nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales, et est aligné sur le cadre de gestion des risques de la Banque. Il incombe à tous les secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à chaque secteur. Les secteurs d'activité sont aussi responsables du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite qu'ils génèrent dans le cadre de leurs activités, y compris le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite qui pourrait découler des relations avec les fournisseurs indépendants. Pour s'acquitter de ces responsabilités, les secteurs d'activité doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Les fonctions de surveillance indépendantes (les « Fonctions de surveillance ») telles que le Service de la conformité, le groupe LMCBA, le groupe Gestion des risques liés à la conduite de l'entreprise et le groupe chargé du risque de réglementation sont

responsables de la surveillance de la Gestion de la conformité à la réglementation et donnent des indications objectives et assurent la surveillance relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Le groupe chargé du risque juridique et du risque de réglementation donne également des conseils relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. La haute direction du Service de la conformité et du groupe Gestion des risques liés à la conduite de l'entreprise fait aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance, qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque, de l'établissement et du maintien de politiques concernant la conformité de la Banque aux dispositions relatives à la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers du Canada et, en sa qualité de comité de révision de la conduite de la Banque, des transactions entre parties liées pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières fédérales. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque de réglementation présente des rapports périodiques au conseil d'administration et au comité du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation ait le devoir de gérer efficacement le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, chacune des Fonctions de surveillance joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : il agit à titre de fonction de surveillance indépendante du risque de conformité à la réglementation afin d'établir les secteurs d'exploitation et les Fonctions de surveillance des normes à l'échelle de l'entreprise en matière de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite; il fait la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de l'organisation pour gérer et réduire les risques en matière de conformité à la réglementation; il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque; il gère de manière proactive les changements réglementaires et maintient une norme en matière de changements réglementaires qui encourage les Fonctions de surveillance à faire de même; et il apporte un soutien au chef de la conformité en fournissant un avis au comité d'audit, à savoir si les contrôles de gestion de la conformité à la réglementation sont suffisamment robustes pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables.

Le groupe Gestion des risques liés à la conduite de l'entreprise agit à titre de fonction de surveillance de la gestion du risque en matière de conduite et travaille avec les principales parties prenantes de l'entreprise et des divers secteurs afin d'atténuer le risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise. Il travaille en collaboration avec le groupe Conformité, les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la LCBA, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement les « programmes LMCBA »), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation, le programme de LCBA et les risques en matière de conduite

de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique inacceptable. Le Service juridique a également élaboré des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le Code de conduite et d'éthique de la Banque) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un apercu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière, d'atteinte à la réputation ou autres préjudices découlant de l'incapacité de la Banque à gérer des facteurs environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, et à y répondre, y compris les changements climatiques, qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités, ou qui sont associés à ceux-ci.

La gestion du risque environnemental et social est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Les facteurs de risque environnemental et social sont souvent multidimensionnels et peuvent provenir de l'environnement interne de la Banque, notamment ses entreprises, ses activités commerciales, ses cibles, engagements et informations à fournir sur les questions environnementales et sociales, ses produits, ses clients, ses collègues ou ses fournisseurs. Les facteurs de risque environnemental et social peuvent également provenir de l'environnement externe de la Banque, y compris les collectivités dans lesquelles la Banque exerce ses activités, ainsi que des répercussions de second ordre des risques physiques et de la transition vers une économie sobre en carbone.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le risque environnemental et social et la stratégie de développement durable de la Banque sont gérés au sein d'une structure de gouvernance qui assure l'équilibre entre l'engagement général à l'échelle de l'entreprise et les mesures prises en matière de responsabilisation. Le conseil d'administration et les membres de la haute direction surveillent le risque environnemental et social et évaluent et gèrent les incidences potentielles sur les stratégies d'affaires et le rendement financier de la Banque. Le conseil d'administration continue de surveiller le risque environnemental et social en tant que risque majeur et émergent pour la Banque et reçoit des mises à jour régulières sur les progrès de la Banque à cet égard.

Les différents comités de la Banque sur le risque propre au secteur ou lié à l'entreprise assurent une surveillance des risques environnementaux et sociaux existants et émergents pour la Banque et en assument la responsabilité avec la direction

Le Forum de l'équipe de la haute direction sur les enjeux ESG, composé de membres de la haute direction des secteurs d'exploitation et du siège social de TD, assure une supervision dans l'élaboration de stratégies portant sur les questions ESG et de stratégies connexes.

Le premier vice-président, Développement durable et responsabilité sociale, est responsable de la stratégie de développement durable de la Banque et fait appel aux dirigeants de l'ensemble de la Banque pour mettre en œuvre la stratégie. Plus particulièrement, les équipes Finance durable de l'entreprise et Décarbonisation de l'entreprise ont été mises sur pied pour soutenir les occasions d'affaires et atteindre la cible de zéro émission nette de la Banque.

Le premier vice-président, Gestion des risques ESG, est responsable de la gestion du risque environnemental et social et dirige les équipes Gestion du risque environnemental et social, Risque de crédit ESG et Bureau central ESG. L'équipe Gestion du risque environnemental et social supervise l'élaboration de cadres, de politiques, de processus ainsi que de structures de gouvernance et de présentation de l'information à l'égard du risque environnemental et social en vue d'aider les secteurs à déceler, évaluer, atténuer et surveiller le risque environnemental et social, y compris le risque lié au climat, et faire rapport sur celui-ci. L'équipe Risque de crédit ESG est responsable de la mise au point ainsi que de la gestion des outils et des programmes de gestion du risque environnemental et social dans le cadre des activités de prêt de détail et des activités de prêt autres que de détail de la Banque, au niveau de l'emprunteur et du portefeuille. L'équipe Bureau central ESG dirige l'élaboration et l'évolution constante du modèle opérationnel cible sur le climat et les facteurs ESG de la Banque et du plan de mise en œuvre connexe.

L'équipe Rapports financiers ESG au sein du Service de la chef comptable a été mise sur pied afin d'améliorer les capacités à l'interne et de faciliter l'intégration des exigences relatives à l'information financière en matière de durabilité aux rapports financiers de la Banque.

Conformément aux politiques et procédures internes, les secteurs d'exploitation et le secteur Siège social doivent tenir compte de l'applicabilité et de l'évaluation du risque environnemental et social dans les activités commerciales actuelles et nouvelles. De plus, les politiques internes exigent qu'une évaluation du risque

environnemental et social soit intégrée à la gouvernance des unités fonctionnelles et aux processus opérationnels et qu'un niveau approprié de gouvernance et de surveillance soit appliqué aux procédures opérationnelles connexes.

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque utilise une approche rigoureuse pour gérer les risques environnementaux et sociaux importants susceptibles d'avoir une incidence actuelle ou future sur la situation concurrentielle, la marque ou la création de valeur à long terme pour les actionnaires de la Banque. La Banque s'emploie à mettre l'accent sur le risque environnemental et social actuel et futur, y compris le risque lié aux changements climatiques et le risque social, dans les stratégies qu'elle met en œuvre, le cas échéant, en favorisant une prise de décisions éclairées fondées sur les capacités à l'interne, les pratiques sectorielles, les obligations légales et réglementaires et les attentes des actionnaires, à mesure qu'elles évoluent.

Le risque environnemental et social est géré selon le cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque, lequel établit l'approche de la TD en matière de gestion de ce risque. Des politiques en matière de gestion de risques particuliers viennent appuyer ce cadre, y compris la politique sur le risque environnemental et social de la Banque qui énonce les exigences et les attentes à l'égard d'une gestion efficace de ce risque par la Banque.

La Banque a instauré des politiques et des procédures qui décrivent la façon dont le risque environnemental et social est détecté et géré dans son portefeuille de prêts autres que de détail. La Banque est également signataire des Principes de l'Équateur (EP) depuis 2007, principes qu'elle a intégrés à son processus de gestion du risque environnemental et social pour les transactions de financement de projets applicables. Les Principes de l'Équateur sont un ensemble de normes minimales de diligence raisonnable volontaires visant à aider les institutions financières à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux liés au financement de projets visés et à faire rapport sur ceux-ci. Les signataires des Principes de l'Équateur choisissent d'adopter et d'appliquer volontairement ces principes dans le cadre de leurs processus de diligence raisonnable afin d'appuyer une prise de décisions responsable en matière de risques.

La Banque continue également d'évaluer les répercussions associées aux changements importants apportés aux produits, services, projets et initiatives de la TD en intégrant une évaluation du risque environnemental et social au processus de gestion des risques liés aux changements de la Banque. De plus, la Banque continue de compter sur son programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise pour l'exploitation de ses secteurs d'activité en cas d'incidents perturbant ses activités, y compris les incidences supplémentaires des changements climatiques.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont communiquées publiquement dans son rapport sur la durabilité annuel ainsi que dans son Plan d'action sur les changements climatiques : Rapport sur les progrès et Rapport relatif au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du GIFCC du CSF, certaines mesures étant certifiées de façon indépendante.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Il comprend les risques physiques découlant des conséquences des changements climatiques, ainsi que les risques de transition découlant du processus de transition vers une économie sobre en carbone. Dans son Plan d'action sur les changements climatiques de 2022, la Banque a présenté les progrès qu'elle a réalisés dans le cadre de ce plan, ainsi que ses efforts à l'égard de l'évaluation des risques et possibilités liés au climat et de la présentation d'informations sur ceux-ci. La Banque continue ses démarches en vue de renforcer son expertise et ses compétences en matière de gestion des possibilités et risques liés au climat.

La Banque continue de faire évoluer son modèle opérationnel cible sur le climat et les facteurs ESG afin d'appuyer ses travaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques de la TD et de gérer les risques liés au climat au moyen de flux de travail attitrés, notamment au moyen d'une stratégie d'entreprise relative aux risques liés au climat et d'un programme d'analyse de scénarios. Le modèle opérationnel cible sur le climat et les facteurs ESG décrit la stratégie adoptée par la Banque afin de déterminer les niveaux de référence pour les émissions financées du champ d'application 3 et les cibles de réduction connexes, de faire progresser les processus de recensement et d'évaluation des risques liés au climat et de mettre au point la stratégie sur les données climatiques de la Banque.

La Banque procède à l'élaboration de méthodes et d'approches, y compris à la conception d'outils et à la création de capacités connexes en matière d'évaluation des risques liés au climat. L'un de ces outils est l'analyse de scénarios climatiques, un outil clé d'évaluation des risques qui aidera la Banque à mieux comprendre les incidences des risques liés au climat. L'analyse de scénarios climatiques est un processus qui consiste à déterminer et à évaluer les conséquences potentielles d'un ensemble d'états futurs plausibles dans un contexte d'incertitude. Bien que les scénarios ne soient pas conçus pour fournir des résultats ou des prévisions précis, ils offrent à la Banque un moyen d'examiner les incidences potentielles des risques selon différents niveaux scénarios de changements climatiques. Grâce à sa participation à des projets pilotes d'analyse de scénarios climatiques, la Banque soutient l'élaboration d'outils ainsi que de capacités en matière de données climatiques et de modélisation des risques liés au climat. L'élaboration de ces capacités permet à la Banque de mieux comprendre le risque de transition et les risques physiques liés aux changements climatiques, ce qui permettra d'orienter l'approche de la Banque afin d'intégrer davantage la gestion des risques liés au climat dans l'ensemble de la société.

La Banque continue d'actualiser et d'élargir la portée de la carte thermique des risques liés au climat, laquelle est étayée par un processus d'examen des risques sectoriels, afin d'appuyer l'identification et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat et de mieux comprendre les sensibilités aux risques climatiques du secteur d'activité et des régions géographiques et les incidences connexes possibles sur la Banque et ses actifs, ses clients et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. La carte thermique a initialement été conçue en 2021 au moyen de l'inventaire des risques liés au climat de la Banque et elle présente les définitions des risques afin de faciliter la présentation à l'interne de l'information sur l'exposition au risque climatique et des tendances en la matière.

La Banque participe aux consultations publiques sur les questions climatiques émergentes, notamment les cadres de divulgation proposés par les organismes de réglementation et de normalisation. De plus, elle s'engage activement auprès des organisations non gouvernementales environnementales et communautaires, des associations industrielles, des agences de notation, des communautés autochtones et des organismes d'investissement responsable.

La TD participe également à divers groupes de travail nord-américains et, en tant que membre du Partnership for Carbon Accounting Financials, elle contribue à l'élaboration et à l'amélioration des méthodes de calcul des nouveaux paramètres climatiques. En 2020, la Banque a présenté son objectif d'atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes connexes de l'Accord de Paris. En 2021, la Banque s'est jointe à l'Alliance bancaire Net Zéro de l'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-IF NZBA), une initiative sectorielle mondiale visant à accélérer et à soutenir la mise en œuvre d'efforts de lutte contre les changements climatiques et à faciliter la transition vers une économie sobre en carbone.

La Banque fait toujours partie du Climate Risk Consortium de la Risk Management Association, lequel a pour mission de réunir les institutions financières afin d'accroître la sensibilisation aux risques liés aux changements climatiques et d'y répondre, en élaborant des cadres et des recommandations sur les principes de gouvernance, de présentation de l'information et de gestion des risques.

La Banque a annoncé avoir établi une cible provisoire visant à réduire de façon absolue les émissions de GES découlant de ses activités (émissions des champs d'application 1 et 2) de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019, l'année de référence. En 2022, la Banque a fait connaître les émissions associées au portefeuille de financement de la Banque de deux secteurs à forte intensité carbonique (secteur de l'énergie et secteur de la production d'électricité) et a également fixé des cibles provisoires (2030) pour les émissions financées du champ d'application 3 conformément aux directives de l'Alliance bancaire Net Zéro pour ces secteurs. En mars 2023, la Banque a élargi ses calculs d'empreinte d'émissions financées du champ d'application 3 et a établi des cibles provisoires (2030) pour deux autres secteurs, soit la fabrication automobile et l'aviation.

En mars 2023, la Banque a établi une nouvelle cible en matière de finance durable et de décarbonisation de 500 milliards de dollars d'ici 2030 pour soutenir les principales activités environnementales, de décarbonisation et sociales. En 2022, la Banque a atteint la cible qu'elle avait établie en 2017 visant à soutenir d'ici 2030 des initiatives totalisant 100 milliards de dollars sous forme de prêts, de financement, de services de gestion d'actifs et d'autres programmes internes favorables à une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030. La nouvelle cible représente la prochaine étape des efforts déployés par la Banque pour soutenir ses clients dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et contribuer à l'amélioration des retombées sociales. Les activités environnementales, sociales et de décarbonisation admissibles consistent à soutenir les progrès réalisés à l'égard des principaux objectifs en matière de durabilité de la TD, tels que l'atténuation des incidences des changements climatiques, l'adaptation à ces changements et l'inclusion économique.

La Banque surveille et évalue les faits nouveaux relatifs aux lois, à la politique, à la réglementation, à l'économie, aux technologies et aux parties prenantes touchant aux questions environnementales et sociales, y compris la transition vers la carboneutralité, et leurs incidences sur les mesures et les cibles liées à ces questions. Par conséquent, la Banque pourrait devoir ajuster ses mesures et ses cibles liées aux questions environnementales et sociales afin de tenir compte de ces faits nouveaux. De plus, les méthodes ou normes environnementales et sociales utilisées par les organismes de réglementation, le secteur financier, les groupes sectoriels ou les associations auxquels la Banque participe ou auxquels elle appartient, ou que la Banque ou ses clients utilisent pour mesurer leurs émissions de GES et en faire rapport, pourraient obliger la TD à modifier ou à retraiter ses points de référence, ses résultats calculés ou ses cibles en matière d'émissions de GES, et l'amener à modifier ou à résilier son adhésion à des groupes ou des associations. Les limites quant à la disponibilité et à la fiabilité des données peuvent également avoir une incidence sur la capacité de la Banque à évaluer les risques environnementaux et sociaux. Ces limites devraient s'améliorer au fil du temps à mesure que la Banque continue de faire progresser ses capacités en matière de données en collaborant avec des experts internes et externes en la matière, ce qui permettra d'élaborer des capacités de suivi, d'analyse et de présentation des risques environnementaux et sociaux plus solides et plus fiables. La Banque évalue et continuera d'évaluer les incidences potentielles des changements climatiques et des risques connexes sur ses activités, ses portefeuilles de prêts, ses placements et ses entreprises.

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)

Depuis 2008, Gestion de Placement TD Inc. (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer six principes d'investissement responsable, notamment l'intégration des enjeux ESG importants sur le plan financier dans les processus d'analyse et de prise de décisions liées à l'investissement ainsi que dans les pratiques de gérance ou d'actionnariat actif, et à promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre efficace des principes. GPTD a mis sur pied une équipe attitrée à la recherche et à l'engagement ESG qui apporte son soutien dans le cadre de l'Approche d'investissement durable, laquelle comprend l'intégration des enjeux ESG importants dans certains processus de placement, le cas échéant, de GPTD ainsi que dans ses politiques et ses pratiques d'actionnariat actif (p. ex. le vote par procuration et les engagements connexes). GPTD surveille les changements de réglementation et évalue l'incidence des nouvelles règles et lignes directrices réglementaires ESG afin de s'assurer que son Approche d'investissement durable de même que les politiques et procédures ESG connexes continuent d'être conformes aux exigences réglementaires.

Valeurs Mobilières TD (VMTD)

En 2020, VMTD a créé le groupe Solutions ESG, lequel met l'accent sur la prestation de solutions intégrées en matière d'ESG, soit principalement des activités de finance durable, telles que la mise en place de prêts liés à la durabilité, le placement d'obligations vertes, sociales et durables, et la prestation de services-conseils liés aux facteurs ESG par l'intermédiaire de produits de placement bancaires de VMTD. Avec l'acquisition de TD Cowen en 2023, VMTD compte maintenant une plateforme de recherche sur les actions afin de soutenir les efforts de ses clients en matière de développement durable.

TD Assurance (TDA)

Depuis 2014, TDA est signataire des Principes pour une assurance responsable (PAR) du PNUE-IF qui servent de cadre de travail à l'échelle mondiale pour les compagnies d'assurance afin qu'elles comprennent mieux les occasions que peuvent présenter les risques ESG, y compris le risque lié au climat. Afin d'intégrer davantage les considérations ESG à son processus décisionnel, TDA a mis sur pied le Comité de direction sur la gouvernance du développement durable composé de leaders de TDA qui s'efforcent d'intégrer les PAR et les facteurs ESG à son cadre opérationnel. En 2019, TDA a créé le Conseil consultatif sur les changements climatiques qui réunit des experts provenant d'Ingénieurs Canada et des six meilleures universités canadiennes possédant une expertise dans les domaines des changements climatiques, des phénomènes météorologiques violents et de leurs répercussions sur les gens et sur notre planète. Le Conseil consultatif. de concert avec les dirigeants de TDA, oriente ses efforts sur deux activités principales : la lutte contre les risques d'inondation et la résilience ainsi que la sensibilisation des propriétaires. Les considérations relatives au risque lié au climat sont incorporées dans la politique relative aux catastrophes et à la réassurance de TDA, Assurances générales, et dans le cadre de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque. En 2022, TDA a commencé à examiner l'incidence des risques liés au climat dans la conception des produits et dans l'évaluation de la tarification, du provisionnement et de la souscription de protection de réassurance, ainsi qu'à évaluer l'incidence possible des pertes d'assurance liées au climat et à recommander des mesures d'atténuation à leur égard par le biais de son Groupe de travail sur l'appétence aux risques liés au climat nouvellement formé. La même année. TDA a commencé à travailler avec le BSIF et la Banque du Canada afin de réaliser la première évaluation nationale du risque systémique d'inondation lié aux prêts hypothécaires et à la couverture d'assurance. TDA fournit des données en vue d'appuyer l'analyse, laquelle devrait mener à une meilleure compréhension des risques liés au climat auxquels font face les Canadiens, en vue de soutenir les efforts d'atténuation.

Faits nouveaux des organismes de réglementation et des instances de normalisation concernant le risque environnemental et social (y compris les risques climatiques)

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* (ligne directrice B-15), laquelle énonce les attentes du BSIF en matière de gestion et d'informations à fournir sur les risques et les possibilités climatiques. Les composantes de la ligne directrice B-15 s'appliquent initialement aux BISI à partir de la fin de l'exercice 2024 et exigent que les informations annuelles doivent être accessibles au public au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice. La Banque a terminé son évaluation initiale de la ligne directrice B-15 et travaille à la mise en œuvre des exigences.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB), sous la supervision de l'IFRS Foundation, a publié ses deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, soit IFRS S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (IFRS S1), et IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (IFRS S2). IFRS S1 énonce les obligations de communiquer les informations significatives du point de vue financier sur les risques et les possibilités liés à la durabilité dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs, tandis que IFRS S2 énonce tout particulièrement les obligations d'information concernant les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. L'ISSB propose que ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, sous réserve de l'entérinement du Canada. L'application anticipée est permise à la date de la première application d'IFRS S1 et d'IFRS S2. L'International Organization of Securities Commissions (IOSCO) a officiellement approuvé IFRS S1 et IFRS S2 le 23 juillet 2023, et demande maintenant à ses pays membres d'envisager des façons d'adopter les normes de l'ISSB. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique « Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite » ci-dessus. La Banque a tout d'abord publié en 2020 un énoncé de position à l'égard des droits de la personne, qui reflète sa responsabilité d'entreprise de respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. La Banque et ses filiales concernées publient également des rapports conformément à la législation sur l'esclavage moderne à laquelle elles sont assujetties. Les rapports actuels de la Banque sur l'esclavage moderne sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/aux-investisseurs/politiques-et-documents-de-reference-enjeux-environnementaux-sociaux-qouvernance.

En 2022, la Banque a apporté des modifications pour se conformer au Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers du gouvernement du Canada. Le cadre vise à promouvoir une conduite responsable dans l'ensemble des banques canadiennes et à protéger les clients des services financiers, y compris les éléments liés à la promotion de la transparence pour les clients afin de les aider à prendre des décisions éclairées et des dispositions relatives aux transactions justes et équitables.

Le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est également conforme aux engagements pris par cette dernière à l'égard du respect des droits de la personne. La Banque exige de tous les nouveaux fournisseurs et de tous les fournisseurs dont les contrats ont été renouvelés ou modifiés après novembre 2019 une confirmation qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le Code de conduite des fournisseurs de la Banque, lequel inclut la protection des droits de la personne. De plus, le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des peuples autochtones, des Noirs, des groupes issus des minorités, de la communauté ZSLGBTQ+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants, des entrepreneurs réfugiés et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement. Pour respecter cet objectif, en 2021, le chef de l'approvisionnement de la Banque a publié une déclaration sur la diversité des fournisseurs qui reconnaît la diversité et l'inclusivité comme des valeurs fondamentales et des impératifs commerciaux.

Cadre socia

En 2023, la Banque a mis en place l'initiative Parcours vers l'inclusion économique de la TD, un nouveau cadre social qui concentre ses efforts dans trois domaines dans lesquels elle estime avoir les connaissances et les ressources nécessaires pour faire avancer les choses : l'accès à l'emploi, l'accès aux services financiers et l'accès au logement. Ce cadre permettra de soutenir et de renforcer l'engagement de longue date de la Banque visant à améliorer l'inclusion financière et économique, de mettre l'accent sur les efforts de la Banque pour intégrer davantage les facteurs sociaux à ses activités, renforcer un élément qui constitue depuis longtemps une priorité pour la Banque – la diversité et l'inclusion – et consolider son engagement à créer des possibilités pour tous les membres des collectivités où elle est présente.

Depuis 2005, la diversité et l'inclusion sont intégrées à la stratégie et au cadre d'affaires de la Banque. Les secteurs d'exploitation de la Banque ont documenté des stratégies et des plans qui s'harmonisent avec la stratégie de l'entreprise en matière de diversité et d'inclusion et l'appuient. Les équipes Services bancaires aux Autochtones, Expérience de la clientèle noire, Femmes en entreprise et 2SLGBTQ+ travaillent en étroite collaboration avec les partenaires d'affaires internes afin de contribuer à offrir une approche globale de prestation de services aux clients de ces diverses communautés.

La Banque est déterminée à faire progresser sa stratégie en matière de diversité et d'inclusion afin de créer une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la Banque. L'évaluation de l'équité raciale par des tiers de la Banque à l'égard de ses politiques d'emploi aux États-Unis et au Canada est terminée. La Banque procède actuellement à la révision des principales données et recommandations et travaille en vue de les publier.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2023. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2023 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2023 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du portefeuille d'actifs et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels de l'instrument satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent
- Caractéristiques liées à la durabilité

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente l'estimation objective de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan. à la date du bilan.

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques

propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant les estimations de PD et de PCD aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés de 2023 pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

La direction exerce son jugement d'expert en matière de crédit pour établir la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles.

Une grande incertitude économique perdure et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Des jugements sont portés pour la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, l'abandon du taux CDOR pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant le taux CDOR à titre d'intrant ou qui utilisent ces modèles.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Certains actifs financiers transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées, comme établir si les droits de la Banque de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier.

Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque.

Les droits conservés représentent des droits financiers conservés par la Banque dans les actifs transférés. Ils sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits (pertes) de négociation. Les hypothèses sont passées en revue périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des profits et pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à des variations de ces passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour les provisions de restructuration.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à

l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE - PHASE 2

À compter du 1^{er} novembre 2020, la Banque a adopté de façon anticipée la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 et aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbançaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Un allègement est également prévu à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la facon dont l'entité gère ces risgues. son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts (comme le CDOR) à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. Cela pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Particulièrement au Canada, l'abandon prévu du modèle de prêt portant intérêt au taux des acceptations bancaires, lequel est responsable de l'émission de titres de placement au taux des acceptations bancaires qui sont vendus aux investisseurs du marché monétaire, pourrait également avoir des incidences sur les titres détenus dans le portefeuille de placements de la Banque et sur les résultats connexes. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées, mais ces mesures pourraient ne pas suffire à atténuer l'incidence de tous ces risques.

À la suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro pour toutes les échéances a pris fin le

31 décembre 2021, tout comme celle des taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois. Depuis le 30 juin 2023, les taux LIBOR en dollar américain pour toutes les échéances restantes ont cessé d'être utilisés ou ne sont publiés que sur une base synthétique afin d'être utilisés pour les anciens contrats qui n'ont pas de taux de substitution. Les taux CDOR pour les échéances à six mois et à douze mois ont cessé d'être publiés le 17 mai 2021, alors que les taux CDOR pour toutes les échéances restantes (à un mois, à deux mois et à trois mois) cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024. En juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien a établi un jalon au titre duquel aucun nouveau contrat de prêt fondé sur le taux CDOR ou sur le taux des acceptations bancaires ne pourra être conclu à partir du 1er novembre 2023. L'objectif est de faciliter une transition graduelle du marché des prêts en réduisant l'encours des prêts qui doivent être assainis avant la date d'abandon du taux CDOR.

La Banque a intégré ces faits nouveaux dans son plan relatif à la réforme des taux de référence. Dans le but d'assurer une transition harmonieuse, la Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux et d'intégrer au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale. Rendre disponibles de nouveaux produits utilisant comme référence des taux de référence alternatifs, se préparer à mettre fin aux émissions d'instruments financiers résiduels fondés sur les taux CDOR, assurer le passage à d'autres taux des anciens contrats en incluant des libellés de remplacement appropriés et assurer la préparation opérationnelle globale font partie, entre autres, de ces mesures. La Banque poursuit la mise en œuvre de son plan de transition du taux CDOR.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a adopté les modifications suivantes à une norme existante

Modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié la réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2, laquelle a pour effet de modifier IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ces modifications instaurent une exception temporaire obligatoire à l'application des dispositions en ce qui concerne la comptabilisation de l'impôt différé rattaché à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 et la présentation d'informations à son sujet. La Banque a appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui entre en vigueur immédiatement et doit être appliquée de façon rétrospective, dans les territoires où les règles ont été quasi adoptées. La Banque a évalué que l'application rétrospective de ces modifications n'a aucune incidence immédiate sur les résultats consolidés de la Banque au 31 octobre 2023.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023, des informations supplémentaires sur la charge (le recouvrement) d'impôt et d'autres informations à l'égard des expositions fiscales découlant du Pilier 2 seront à fournir.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, Contrats d'assurance (IFRS 4), et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Selon IFRS 17, les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, soit le 1er novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La Banque appliquera la norme de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs et l'incidence cumulative de cette adoption sera comptabilisée à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er novembre 2022.

Pour réaliser la transition à IFRS 17, la Banque appliquera principalement l'approche rétrospective intégrale. Cette approche exige d'évaluer les contrats d'assurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée à ces contrats. Selon IFRS 17, l'évaluation des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque, lequel correspond à l'indemnité que la Banque exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le risque non financier lors de l'exécution des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque remplace la provision pour écarts défavorables d'IFRS 4 et devrait entraîner une évaluation moins élevée des passifs liés aux assurances. Lorsque des groupes de contrats sont réputés déficitaires, les pertes attendues de ces groupes de contrats sont comptabilisées en résultat net, ce qui fait en sorte de devancer la comptabilisation des pertes par rapport à IFRS 4.

La Banque estime que les passifs liés aux assurances et les résultats non distribués au 1er novembre 2022 respectivement diminueront et augmenteront d'environ 0,1 milliard de dollars.

IFRS 17 impose d'évaluer les flux de trésorerie à leur valeur actualisée au moyen d'un facteur d'actualisation qui reflète les caractéristiques du passif. Le facteur d'actualisation n'est plus fondé sur le rendement des valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance. Au moment de l'adoption d'IFRS 17, la Banque appliquera des dispositions transitoires afin que certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance classées dans les actifs financiers désignés à la JVRN soient reclassées dans les actifs financiers désignés à la JVAERG ou inversement pour réduire au minimum les non-concordances comptables attribuables à l'application du nouveau facteur d'actualisation selon IFRS 17. Le reclassement sera appliqué de manière rétrospective le 1er novembre 2023 et les pertes latentes cumulées seront reclassées du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

L'adoption d'IFRS 17 par la Banque est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2023. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2023.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé Internal Control - Integrated Framework, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2023. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'expertscomptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2023.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2023, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de 2023 de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 59	INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES			
(en millions de dollar	s canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022	2021
Total des produits		50 492 \$	49 032 \$	42 693 \$
Résultat net attribu-	able aux actionnaires ordinaires	10 219	17 170	14 049
Résultat de base pa	r action	5,61	9,48	7,73
Résultat dilué par a	ction	5,60	9,47	7,72
Dividendes déclarés	par action ordinaire	3,84	3,56	3,16
Total de l'actif (en n	nilliards de dollars canadiens)	1 957,0	1 917,5	1 728,7
Dépôts (en milliards	s de dollars canadiens)	1 198,2	1 230,0	1 125,1

(en millions de dollars canadiens) Aux Durée restante jusqu'à l'échéance³ Plus de Aucune 1 an à Plus de 3 Plus de 5 Plus de moins 3 ans à 5 ans à 10 ans 10 ans précise Total Total 31 octobre 31 octobre 2023 Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement Obligations des gouvernements canadiens Fédéral Juste valeur 1 704 \$ 4 507 \$ 1367 \$ 10 356 \$ 276 \$ - \$ 18 210 \$ 16 368 \$ Coût amorti 1 701 4 493 1 363 10 403 374 18 334 16 420 Rendement 1,09 % 1,03 % 2,72 % 2,91 % 2,74 % 1,89 % 2.26 % **Provinces** 1 447 3 426 3 808 10 947 312 19 940 20 240 Juste valeur 1 450 3 419 3 802 10 972 310 20 279 19 953 Coût amorti Rendement 2,89 % 2,43 % 2,68 % 2,49 % 3,71 % 2,56 % 2,19 % Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis 1 393 690 4 676 4 459 Juste valeur 2 244 349 Coût amorti 1 422 2 258 691 367 4 738 4 557 1,93 % Rendement 2.10 % 1,58 % 2,58 % 1,80 % 1,90 % Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains 6 7 100 Juste valeur 3 120 291 539 2 370 6 326 305 6 542 7 298 Coût amorti 3 132 2 537 6 522 Rendement 0,49 % 2,57 % 4,40 % 1,92 % 4,57 % 2,30 % 1,74 % Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE 1 090 75 Juste valeur 163 170 1 498 1 682 Coût amorti 163 1 113 169 76 1 521 1715 0,36 % 1,87 1,80 % Rendement 1,72 % 1,83 % % 1,59 % Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes 1 756 2 277 1 033 Juste valeur 521 1 035 Coût amorti 530 1 783 2 3 1 3 % Rendement % 4,22 % 0/ 3,25 % 3,76 % Autres titres de créance Titres adossés à des actifs Juste valeur 1 946 272 166 1 730 4 114 4 440 1 947 172 1 749 Coût amorti 278 4 146 4 511 6.15 % 3,87 % Rendement 1.88 % 2.54 6.19 % 3.92 % % Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes⁴ Juste valeur Coût amorti Rendement - % Obligations de sociétés et autres Juste valeur 1 241 2 532 2 105 1 753 1 259 8 890 8 681 Coût amorti 1 247 2 570 2 112 1 746 1 269 1 8 945 8 820 3,03 % 3,50 % Rendement 2.93 % 3.33 % 4.20 % 6,09 % % 3,76 % Titres de capitaux propres Actions ordinaires Juste valeur 3 170 3 170 2 221 Coût amorti 3 190 3 190 2 191 Rendement % % 4,07 % 4,07 % 0,65 % Actions privilégiées Juste valeur 343 343 1 098 567 567 1 100 Coût amorti Rendement - % % % % _ % 3,02 % 3,02 % 1,69 % Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 11 014 \$ 14 883 \$ 9 902 \$ 24 185 \$ 5 947 \$ 69 444 \$ 67 322 \$ Juste valeur 3 513 \$ Coût amorti 11 062 14 966 9 9 2 6 24 278 6 239 3 758 70 229 67 926

1,62 %

1,90 %

5,18 %

3,91 %

2,72 %

2,29 %

2,79 %

3,01 %

Rendement

Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

 $^{^2}$ Aux 31 octobre 2023 et 2022, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite) ^{1, 2}	
---	--

(en millions de dollars canadiens) Aux Durée restante jusqu'à l'échéance³ Plus de Aucune 1 an à Plus de 3 Plus de 5 Plus de moins 3 ans à 5 ans à 10 ans 10 ans précise Total Total 31 octobre 31 octobre 2023 2022 Titres de créance au coût amorti Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement Obligations des gouvernements canadiens Fédéral 927 \$ 6 554 \$ 14 140 \$ 2 079 \$ 1 198 \$ 24 898 \$ 19 634 \$ Juste valeur - \$ Coût amorti 920 6 728 14 330 2 098 1 268 25 344 19 753 3,58 % 1,48 % 0,04 3,07 0,97 % Rendement 4,10 % 2,71 % Provinces Juste valeur 758 2 411 3 091 11 018 13 17 291 16 422 Coût amorti 762 2 462 3 146 11 091 13 17 474 16 654 2,32 % 2,17 % Rendement 1.31 % 2.32 % 2.49 % 2.28 % Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences 16 032 8 222 24 741 79 012 Juste valeur 4 580 11 811 65 386 Coût amorti 16 466 9 055 26 328 4 812 11 752 68 413 84 129 Rendement 0,69 % 1,14 % 1,04 % 1,50 % 2,14 % 1,19 % 1,09 % Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains 2 312 6 374 4 040 27 719 33 159 73 604 84 553 Juste valeur 2 345 6 557 29 611 34 822 88 254 Coût amorti 4 469 77 804 2,74 % Rendement 2,55 % 2.41 % 1.54 % 1,87 % 5.78 % 3,67 % Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE 7 201 18 610 11 052 2 918 39 781 45 072 Juste valeur Coût amorti 6 931 19 870 11 431 3 037 41 269 47 572 Rendement 1,05 % 1,11 % 1,60 % 2,73 % % 1,36 % 1,10 % Autres titres de créance Titres adossés à des actifs 25 9 851 Juste valeur 4 893 6 822 17 028 38 619 47 731 5 046 25 10 352 17 408 Coût amorti 7 057 39 888 49 893 Rendement 5,06 % 1,53 % 2,45 % 4,97 % 5,94 % 4,30 % 3,12 % Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes Juste valeur 195 15 584 15 779 16 186 209 16 582 17 242 Coût amorti 16 791 2,92 % Rendement % 2.97 % 3.01 % 3.01 % Émetteurs canadiens 40 1 599 1 501 Juste valeur 1 201 4 341 3 871 1736 1 206 4 2 9 6 Coût amorti 39 1 571 4 552 Rendement 0,90 % 2,08 % 2,23 % 2,66 % 2,28 % 2,10 % Autres émetteurs Juste valeur 1 489 4 455 6 160 3 407 15 511 13 955 16 481 1 507 4 696 6 490 3 788 14 981 Coût amorti 3,41 % 2,62 % 2,70 % 2,95 % % 2,80 % 1,99 % Rendement Total des titres de créance au coût amorti 28 784 \$ 53 118 \$ 74 576 \$ 59 939 \$ 78 793 \$ 295 210 \$ 326 436 \$ - \$ Coût amorti 28 995 56 150 78 117 62 909 81 845 308 016 342 774 4,64 %

1.20 %

1.51 %

2.11 %

2.45 %

Rendement

%

2,66 % 2.00 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2023 et 2022, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 61 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

	Moins de	Durée	restante jusqu'à	l'échéance			
			Durée restante jusqu'à l'échéance				
	1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total	Total	
					31 octobre 2023	31 octobre 2022	
Canada							
Prêts hypothécaires résidentiels	33 723 \$	227 604 \$	2 406 \$	- \$	263 733 \$	246 206 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers							
Lignes de crédit domiciliaires	47 190	70 358	70	-	117 618	113 346	
Prêts-auto indirects	756	14 494	13 536	-	28 786	27 187	
Divers	17 104	651	832	-	18 587	18 448	
Cartes de crédit	18 815		_	_	18 815	17 375	
Total des prêts aux particuliers	117 588	313 107	16 844	_	447 539	422 562	
Prêts immobiliers							
Résidentiels	13 003	10 646	4 135	-	27 784	27 139	
Non résidentiels	12 629	9 146	3 074	-	24 849	22 529	
Total des prêts immobiliers	25 632	19 792	7 209	-	52 633	49 668	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements							
(y compris les prêts immobiliers)	96 138	50 778	9 260	41	156 217	144 400	
Total des prêts – Canada	213 726	363 885	26 104	41	603 756	566 962	
États-Unis							
Prêts hypothécaires résidentiels	1 111	664	1 923	52 850	56 548	47 646	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers							
Lignes de crédit domiciliaires	8 255	88	755	1 487	10 585	9 887	
Prêts-auto indirects	413	23 088	17 550	-	41 051	36 385	
Divers	282	616	3	-	901	865	
Cartes de crédit	19 839	-	-	-	19 839	18 629	
Total des prêts aux particuliers	29 900	24 456	20 231	54 337	128 924	113 412	
Prêts immobiliers							
Résidentiels	2 007	4 897	4 666	388	11 958	10 669	
Non résidentiels	4 871	15 964	6 735	967	28 537	25 641	
Total des prêts immobiliers	6 878	20 861	11 401	1 355	40 495	36 310	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements							
(y compris les prêts immobiliers)	44 144	85 459	40 632	8 024	178 259	160 327	
Total des prêts – États-Unis	74 044	109 915	60 863	62 361	307 183	273 739	
Autres pays							
Prêts aux particuliers	19	_	_	_	19	23	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	6 181	2 291	1 552	-	10 024	18 722	
Total des prêts – Autres pays	6 200	2 291	1 552	_	10 043	18 745	
Autres prêts							
Titres de créance classés comme prêts	-	_	-	-	-	_	
Prêts dépréciés acquis	2	12	52	25	91	115	
Total – Autres prêts	2	12	52	25	91	115	
Total des prêts	293 972 \$	476 103 \$	88 571 \$	62 427 \$	921 073 \$	859 561 \$	

TABLEAU 62	PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité	aux taux					
(en millions de dollar	s canadiens)						Aux
			31 oct	obre 2023		31 oc	tobre 2022
		De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans
Taux fixe		290 973 \$	69 964 \$	44 764 \$	267 434 \$	68 874 \$	40 340 \$
Taux variable		185 130	18 607	17 663	178 983	21 004	11 504
Total		476 103 \$	88 571 \$	62 427 \$	446 417 \$	89 878 \$	51 844 \$

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice Provision pour pertes sur créances Radiations	6 432 \$ 2 933	6 390 \$ 1 073
Canada Prêts hypothécaires résidentiels	6	7
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers Lignes de crédit domiciliaires Prêts-auto indirects	5 293	5 216
Divers Cartes de crédit	225 457	175 373
Total des prêts aux particuliers	986	776
Prêts immobiliers Résidentiels	2	2
Non résidentiels	1	1
Total des prêts immobiliers	3	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers) Total – Canada	128	57
	1 114	833
États-Unis Prêts hypothécaires résidentiels Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4	26
Lignes de crédit domiciliaires	5	3
Prêts-auto indirects	325	210
Divers Cartes de crédit	251 968	237 602
Total des prêts aux particuliers	1 553	1 078
Prêts immobiliers	1 333	1 0/0
Résidentiels Non résidentiels	2 61	4 3
Total des prêts immobiliers	63	7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	179	83
Total – États-Unis	1 732	1 161
Autres pays		
Prêts aux particuliers	-	-
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	-	_
Total – Autres pays	-	
Autres prêts Titres de créance classés comme prêts Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}	- -	-
Total – Autres prêts	_	_
Total des radiations en diminution du portefeuille	2 846	1 994
Reprises		
Canada Prêts hypothécaires résidentiels	-	1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2	1
Lignes de crédit domiciliaires Prêts-auto indirects	2 82	1 70
Divers	45	49
Cartes de crédit	95	103
Total des prêts aux particuliers	224	224
Prêts immobiliers Résidentiels	-	_
Non résidentiels	-	
Total des prêts immobiliers	-	-
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	19	18
Total – Canada	243 \$	242 \$

Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.
 D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
États-Unis Prêts hypothécaires résidentiels Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	3 \$	30 \$
Lignes de crédit domiciliaires Prêts-auto indirects	4 134	6 140
Divers Cartes de crédit	31 193	27 188
Total des prêts aux particuliers	365	391
Prêts immobiliers Résidentiels Non résidentiels	1 1	1 2
Total des prêts immobiliers	2	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	26	31
Total – États-Unis	391	422
Autres pays Prêts aux particuliers Prêts aux entreprises et aux gouvernements	- -	- -
Total – Autres pays	-	-
Autres prêts Titres de créance classés comme prêts Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}	- 1	- 3
Total – Autres prêts	1	3
Total des reprises portées au portefeuille	635	667
Radiations nettes	(2 211)	(1 327)
Cessions Écarts de conversion et autres ajustements	_ 100	- 371
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan ³	7 254 118	6 507 75
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice	7 136 \$	6 432 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,25 %	0,17 %

Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.
 D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

³ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TARI	E A 11	6.4	DÉPÔTS	MOVENS

en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Exerc	ices clos les
		31 oc	tobre 2023		31 oc	tobre 2022
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada ¹						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	21 354 \$	- \$	- %	25 255 \$	- \$	- %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	84 808	4 231	4,99	121 980	1 656	1,36
Dépôts sur préavis	320 061	2 325	0,73	324 452	626	0,19
Dépôts à terme	335 069	14 049	4,19	251 574	4 194	1,67
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	761 292	20 605	2,71	723 261	6 476	0,90
Dépôts comptabilisés aux États-Unis						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	12 611	_	_	13 268	_	_
Dépôts à vue productifs d'intérêts	27 067	953	3,52	24 911	189	0,76
Dépôts sur préavis	406 534	7 869	1,94	460 438	1 769	0,38
Dépôts à terme	119 670	5 760	4,81	63 943	850	1,33
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	565 882	14 582	2,58	562 560	2 808	0,50
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	24	_	_	13	-	_
Dépôts à vue productifs d'intérêts	32	3	9,38	17	-	_
Dépôts sur préavis	_	_	_	-	-	_
Dépôts à terme	79 229	3 161	3,99	48 778	464	0,95
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	79 285	3 164	3,99	48 808	464	0,95
Total – Dépôts moyens	1 406 459 \$	38 351 \$	2,73 %	1 334 629 \$	9 748 \$	0,73 %

¹ Au 31 octobre 2023, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 187 milliards de dollars (191 milliards de dollars au 31 octobre 2022).

TABLEAU 65	DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus	1				
(en millions de dollar	rs canadiens)					Aux
			Durée	restante jusqu'à	l'échéance	
		Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
		31 oc				ctobre 2023
Canada États-Unis ² Autres pays		72 295 \$ 48 481 32 895	37 289 \$ 24 335 18 287	51 887 \$ 36 868 37 304	148 244 \$ 3 939 142	309 715 \$ 113 623 88 628
Total		153 671 \$	79 911 \$	126 059 \$	152 325 \$	511 966 \$
					31 o	ctobre 2022
Canada		73 331 \$	33 772 \$	55 658 \$	115 765 \$	278 526 \$
États-Unis ²		27 955	23 946	34 523	2 653	89 077
Autres pays		26 789	13 163	27 888	656	68 496
Total		128 075 \$	70 881 \$	118 069 \$	119 074 \$	436 099 \$

Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.
 Comprennent les dépôts en coupures de 250 000 \$ US ou plus, dont une tranche

l'échéance de « plus de 12 mois » (tranche de 27,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « 3 mois », une tranche de 23,6 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 34,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 2,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois » au 31 octobre 2022).

² Comprennent les dépôts en coupures de 250 000 \$ US ou plus, dont une tranche 44,9 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de 3 mois, une tranche de 21,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 34,8 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 3,3 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à

T A D I E A II 6 6	PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS MOYENS ^{1, 2}
IABLEAU bb	PRODUITS D INTERETS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D INTERETS MOTENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2023				2022	
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts³	Taux moyen	
Actifs productifs d'intérêts		-		,		,	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques							
Canada	40 932 \$	2 417 \$	5,90 %	58 596 \$	771 \$	1,32 9	
États-Unis	58 220	2 433	4,18	73 017	775	1,06	
Valeurs mobilières						•	
Détenues à des fins de transaction							
Canada	79 415	3 209	4,04	77 356	2 335	3,02	
États-Unis	24 377	1 006	4,13	18 434	473	2,57	
Détenues à des fins autres que de transaction							
Canada	109 955	5 452	4,96	89 771	1 822	2,03	
États-Unis	268 597	9 988	3,72	281 605	4 061	1,44	
Valeurs mobilières prises en pension							
Canada	84 646	3 869	4,57	78 279	978	1,25	
États-Unis	61 839	3 630	5,87	39 469	572	1,45	
Prêts							
Prêts hypothécaires résidentiels ⁴							
Canada	266 016	10 882	4,09	251 474	6 123	2,43	
États-Unis	51 329	1 802	3,51	41 804	1 337	3,20	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers							
Canada	158 980	6 244	3,93	153 224	5 810	3,79	
États-Unis	47 692	2 405	5,04	42 609	1 512	3,55	
Cartes de crédit							
Canada	18 683	2 393	12,81	16 496	2 013	12,20	
États-Unis	18 226	3 384	18,57	16 171	2 518	15,57	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁴							
Canada	151 034	8 152	5,40	125 023	3 781	3,02	
États-Unis	156 970	8 985	5,72	133 112	4 556	3,42	
Autres pays ⁵	121 324	4 423	3,65	122 013	1 595	1,31	
Total des actifs productifs d'intérêts ⁶	1 718 235	80 674	4,70	1 618 453	41 032	2,54	
Passifs portant intérêt							
Dépôts							
Particuliers ⁷							
Canada	314 227	4 852	1,54	304 118	1 213	0,40	
États-Unis	283 287	6 335	2,24	320 091	1 404	0,44	
Banques ^{8, 9}			-,- :			-,	
Canada	19 939	1 098	5,51	21 055	234	1,11	
États-Unis	25 486	942	3,70	3 303	78	2,36	
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{8, 9}						,	
Canada	360 857	14 655	4,06	323 658	5 029	1,55	
États-Unis	175 719	7 305	4,16	151 580	1 326	0,87	
Billets et débentures subordonnés	11 112	436	3,92	11 296	397	3,51	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues						,	
à découvert et mises en pension							
Canada	83 935	3 662	4,36	87 872	1 401	1,59	
États-Unis	78 421	4 408	5,62	55 171	837	1,52	
Passifs de titrisation ¹⁰	27 629	915	3,31	28 235	573	2,03	
Autres passifs						,	
Canada	3 796	126	3,32	4 348	91	2,09	
États-Unis	17 162	817	4,76	7 972	163	2,04	
Autres pays ^{8, 9}	127 126	5 179	4,07	105 942	933	0,88	
Total des passifs portant intérêt ⁶	1 528 696	50 730	3,32	1 424 641	13 679	0,96	
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 718 235 \$	29 944 \$	1,74 %	1 618 453 \$	27 353 \$	1,69 %	
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	203 948	-	- 1,74 /0	194 576		- 1,05	
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et							
de la marge d'intérêts nette	1 922 183 \$	29 944 \$	1.56 %	1 813 029 \$	27 353 \$	1,51 %	

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁴ Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 15 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2022).

⁵ Comprennent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

⁶ Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁷ Comprennent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 0,9 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2022).

⁸ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 26 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2022).

⁹ Comprennent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 188 milliards de dollars (137 milliards de dollars en 2022).

¹⁰ Comprennent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 13 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2022) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 14 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2022).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

(en millions de dollars canadiens)			2023 par rap	port à 2022		
			Augmentation (dimin attribuable aux variations du Volume Taux Moyen Moyen (232) \$ 1 878 \$ (157) 1 815 (152 381 410 3 220 (188) 6 115 80 2 811 324 2 734			
				Variation nette		
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts au	près de banques					
Canada	•	(232) \$	1 878 \$	1 646		
États-Unis		(157)	1 815	1 658		
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada		62	812	874		
États-Unis		152	381	533		
Détenues à des fins autres que de	transaction					
Canada		410	3 220	3 630		
États-Unis		(188)	6 115	5 927		
Valeurs mobilières prises en pe	nsion					
Canada				2 891		
États-Unis		324	2 734	3 058		
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada		354	4 405	4 759		
États-Unis		305	160	465		
Prêts à la consommation et autres	prêts aux particuliers					
Canada		218	216	434		
États-Unis		181	712	893		
Cartes de crédit						
Canada		267	113	380		
États-Unis		320	546	866		
Prêts aux entreprises et aux gouve	rnements					
Canada		787	3 584	4 371		
États-Unis		817	3 612	4 429		
Autres pays		84	2 744	2 828		
Total des produits d'intérêts		3 784	35 858	39 642		
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada		40	3 599	3 639		
États-Unis		(161)	5 092	4 931		
Banques						
Canada		(12)	876	864		
États-Unis		525	339	864		
Dépôts d'entreprises et de gouver	nements					
Canada		578	9 048	9 626		
États-Unis		211	5 768	5 979		
Billets et débentures subordon		(6)	45	39		
	obilières vendues à découvert et mises en pension					
Canada		(63)	2 324	2 261		
États-Unis		353	3 218	3 571		
Passifs de titrisation		(12)	354	342		
Autres passifs						
Canada		(11)	46	35		
États-Unis		188	466	654		
Autres pays		217	4 029	4 246		
Total de la charge d'intérêts		1 847	35 204	37 051		
Produits d'intérêts nets		1 937 \$	654 \$	2 591		

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

GLOSSAIRE

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés: Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés: Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques: Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens: Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF): Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires: Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires: Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social: Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti: Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC): Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires: Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV): Instruments (actions privilégiées et dette subordonnée) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements: Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN): Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette rajustée est calculée de la même façon, mais en utilisant les produits d'intérêts nets rajustées.

Méthode du taux d'intérêt effectif: Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque: Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA): Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues: Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb): Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux: Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé): Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice: Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficience : Mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités. Le ratio d'efficience rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO): Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Rendement total gagné sur un placement dans des actions ordinaires de la TD. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, en supposant que les dividendes versés sont réinvestis en actions additionnelles.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés: Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC): Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels): Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti:

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Valeur à risque (VaR): Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.